



Forêt Domaniale de Montrichard

surface cadastrale : 1045 ha 26 a
surface Sig : 1048 ha 62 a
Révision d'aménagement

2010 - 2034



www.onf.fr
Certifié ISO 9001
et ISO 14001

Version approuvée

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction territoriale Centre-Ouest,
Auvergne-Limousin
Agence Centre Val de Loire
Service Aménagement ligérien

Département du Loir et Cher
Arrondissement : Blois
Canton : Montrichard
Région IFN : Plateaux et collines du Cher (37.6)
DRA-SRA : Bassin ligérien

FORET DOMANIALE

DE

MONTRICHARD

1048 ha 62 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER 2010–2034

Série unique de production et de protection générale des milieux et des paysages

Traitement : futaie régulière et futaie irrégulière

Essences principales

(% en surface au début de l'aménagement)

Chêne: 85 %

Pin sylvestre : 8 %

Pin maritime : 3 %

Douglas : 2.5 %

Sapin de Nordmann : 1 %

Chêne rouge d'Amérique : 0.5 %

Altitudes

Supérieure : 137 m

Moyenne : 125 m

Inférieure : 85 m

Rédigé par :

Monsieur Dany TAUVY

Chef de projet aménagement

Logiciel Inventaire : oui

Numérisation SIG : ONF Alençon (61)

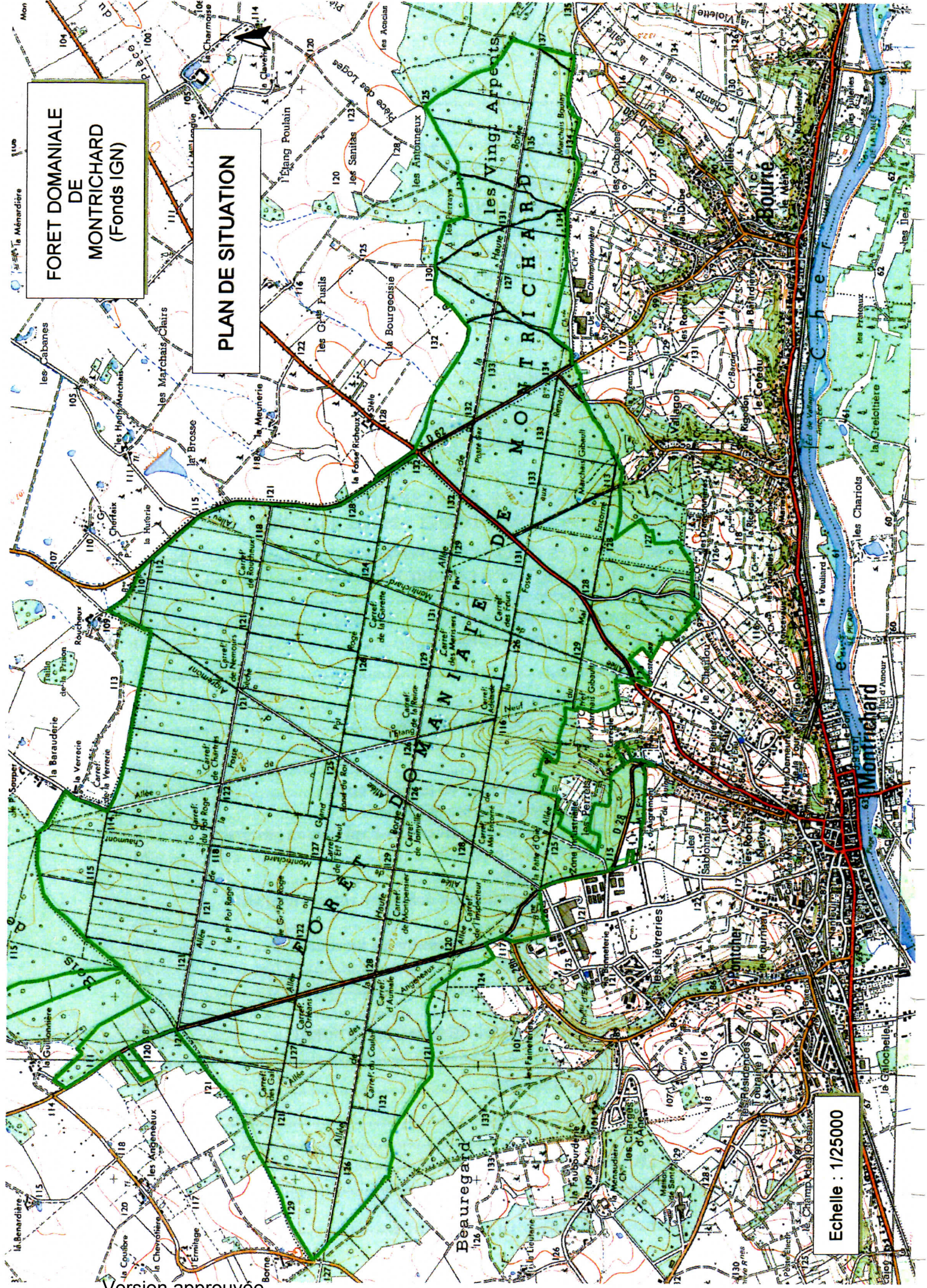
SOMMAIRE

O - PRESENTATION GENERALE DE LA FORET	1
0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	1
0.2 - CONTENANCE	1
0.3 - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET BORNAGE.....	3
0.4 – PARCELLAIRE (CF. ANNEXE N°1)	3
0.5 – CANTONS (CF. CARTE DES CANTONS).....	3
1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL	5
1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES	5
1.1.1 - Topographie et hydrographie (cf. carte topographique)	5
1.1.2 - Climat	5
1.1.3 – Géologie (cf. carte géologique).....	6
1.1.4 – Pédologie.....	7
1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques : les stations	8
1.2 - HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	9
1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE	9
ET FLORISTIQUE) ET ZICO (ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX)	9
1.4 - FLORE	9
1.4.1 - Etages et séries de végétation	10
1.4.2 - Relevé des espèces remarquables	10
1.4.3- Répartition des essences forestières.....	10
1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables.....	11
1.5 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	11
1.5.1 – Méthode de description.....	11
1.5.2 - Principaux types de peuplement rencontrés dans la forêt.....	11
1.5.3 - Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplements par parcelle.....	16
1.5.4- Synthèse globale des grands types de peuplements.....	16
1.6 - FAUNE SAUVAGE.....	17
1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables	17
1.6.2 - Autres espèces présentes dans la forêt.....	17
1.7 - RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU.....	18
2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	19
2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE	19
2.2 - AUTRES PRODUCTIONS	20
2.3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES	20
2.4 - ACTIVITES PISCICOLES	20
2.5 - AUTRES ACTIVITES.....	20
2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC	21
2.7 – PAYSAGES	21
2.8 - RICHESSES CULTURELLES.....	22
2.9 - AUTRES SUJETIONS.....	22
2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT	
AU REGIME FORESTIER.....	23

3 – GESTION PASSEE	24
3.1 – TRAITEMENTS SYLVICOLES.....	24
3.1.1 – Traitements antérieurs.....	24
3.1.2 – Dernier aménagement forestier.....	24
3.2 - AUTRES ACTIONS CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS DE LA FORET	30
3.3 - ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS.....	30
3.3.1 - Matérialisation des limites périmétrales	30
3.3.2 - Equipements de desserte (cf. carte des équipements de desserte).....	31
3.3.2.1 - Réseau privé.....	31
3.3.2.2 - Réseau public.....	33
3.3.2.3 - Densité du réseau.....	33
3.3.2.4 - Places de dépôt de bois.....	34
3.3.3 - Réseau d'assainissement des parcelles.....	34
3.3.4 - Equipements cynégétiques.....	34
3.3.5 - Equipements concernant les risques d'incendie	34
3.3.6 - Equipements pour l'accueil du public.....	35
3.3.7 - Dispositifs de recherche.....	35
4 - SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX -	36
DUREE D'APPLICATION DE L'AMENAGEMENT : 25 ans, 2010 -2029.....	36
4.1 - SYNTHESE DES PROBLEMES POSES - SOLUTIONS ENVISAGEES.....	36
4.3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE	39
4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement	39
4.3.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité.	40
4.3.3 – Détermination de l'effort de régénération	41
5 - PROGRAMME D'ACTIONS	51
5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER	51
5.2 - PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE.....	51
5.2.1 - Opérations sylvicoles : coupes.....	51
5.2.2 - Opérations sylvicoles : travaux.....	69
5.2.3 - Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité	74
5.2.4 - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche.....	75
5.2.5 - Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale.....	76
5.2.6 - Dispositions en faveur de l'accueil du public	76
5.2.7 - Dispositions en faveur des paysages.....	77
5.2.9 - Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique	78
5.2.10 - Mesures générales concernant la défense contre les incendies	78
5.2.11 - Mesures générales d'ordre sanitaire	78
5.2.12 - Programme d'observations et de recherches	78
5.2.13 - Actions de communications.....	78
5.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET.....	78
5.4 - AUTRES DISPOSITIONS GENERALES	79
6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	80
6.1 - PREVISIONS DE RECOLTES	80
6.2 - RECETTES.....	85
6.3 - DEPENSES POUR TRAVAUX	86
6.4 - BILAN FINANCIER.....	87
7. ANNEXES.....	90

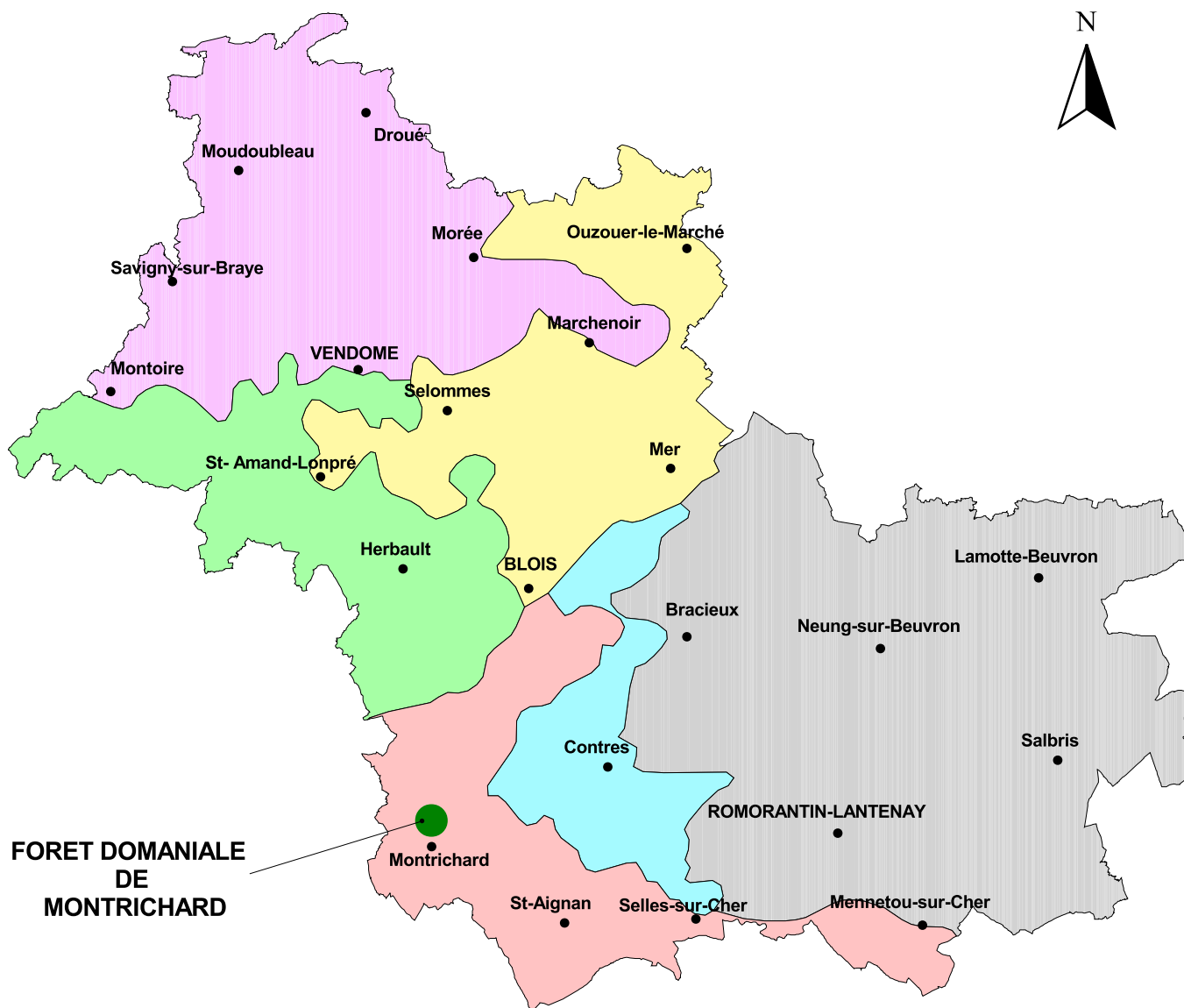
**FORET DOMANIALE
DE
MONTRICHARD
(Fonds IGN)**

PLAN DE SITUATION



Echelle : 1/25000

REGIONS FORESTIERES DU LOIR ET CHER



- 41.2 - Perche vendômois
- 28.4 - Beauce
- 37.2 - Gâtine nord tourangelle
- 37.6 - Plateaux et collines du Cher
- 41.5 - Sologne viticole
- 41.6 - Grande Sologne

O - PRESENTATION GENERALE DE LA FORET

0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom : Forêt domaniale de Montrichard
Propriétaire : Etat
Département de situation : Loir et Cher
Arrondissement : Blois
Canton : Montrichard
Région IFN : Plateaux et collines du Cher (n° 37.6)

La gestion est actuellement assurée par l'Agence Interdépartementale Centre Val de Loire, Unité territoriale du Loir-et-Cher.

Cette forêt, constituée d'une entité unique, est située au nord de la ville dont elle porte le nom.

ORIGINE DE LA FORET

Anciennement propriété de Son Altesse Antoine Marie Philippe Louis d'Orléans, Duc de MONTPENSIER et de Marie Louise Ferdinande de BOURBON, infante d'Espagne, son épouse, la forêt fut vendue aux enchères par le Tribunal Civil de la Seine le 19 janvier 1853 et acquise par les hospices d'Aligne de la ville de BOURBON-LANCY (Saône et Loire).

Après la soumission au régime forestier, prononcée le 22 septembre 1853, la ville de BOURBON-LANCY fut autorisée, par décret du 23 juillet 1918, à aliéner la forêt au profit du Ministère de l'Armement et des Munitions de guerre. La vente fut réalisée par acte administratif du 2 mai 1919 avec une prise de jouissance rétroactive à compter du 17 juin 1918. La gestion fut confiée à l'Administration des Eaux et Forêts avec la fin des besoins des armées.

0.2 - CONTENANCE

Surface cadastrale à la date du dernier aménagement (1990) : **1045 ha 24 a 46ca**

Répartition (en 1990) des surfaces par territoire communal

Territoire communal	Contenance d'après le cadastre (ha)		Contenance cadastrale totale (ha)
	Forêt	Maisons forestières	
Montrichard	825.8966	2.6275	828.5241
Pontlevoy	125.484		125.484
Bourré	71.3645		71.3645
Vallières les Grandes	19.872		19.872
TOTAL	1042.6171	2.6275	1045.2446

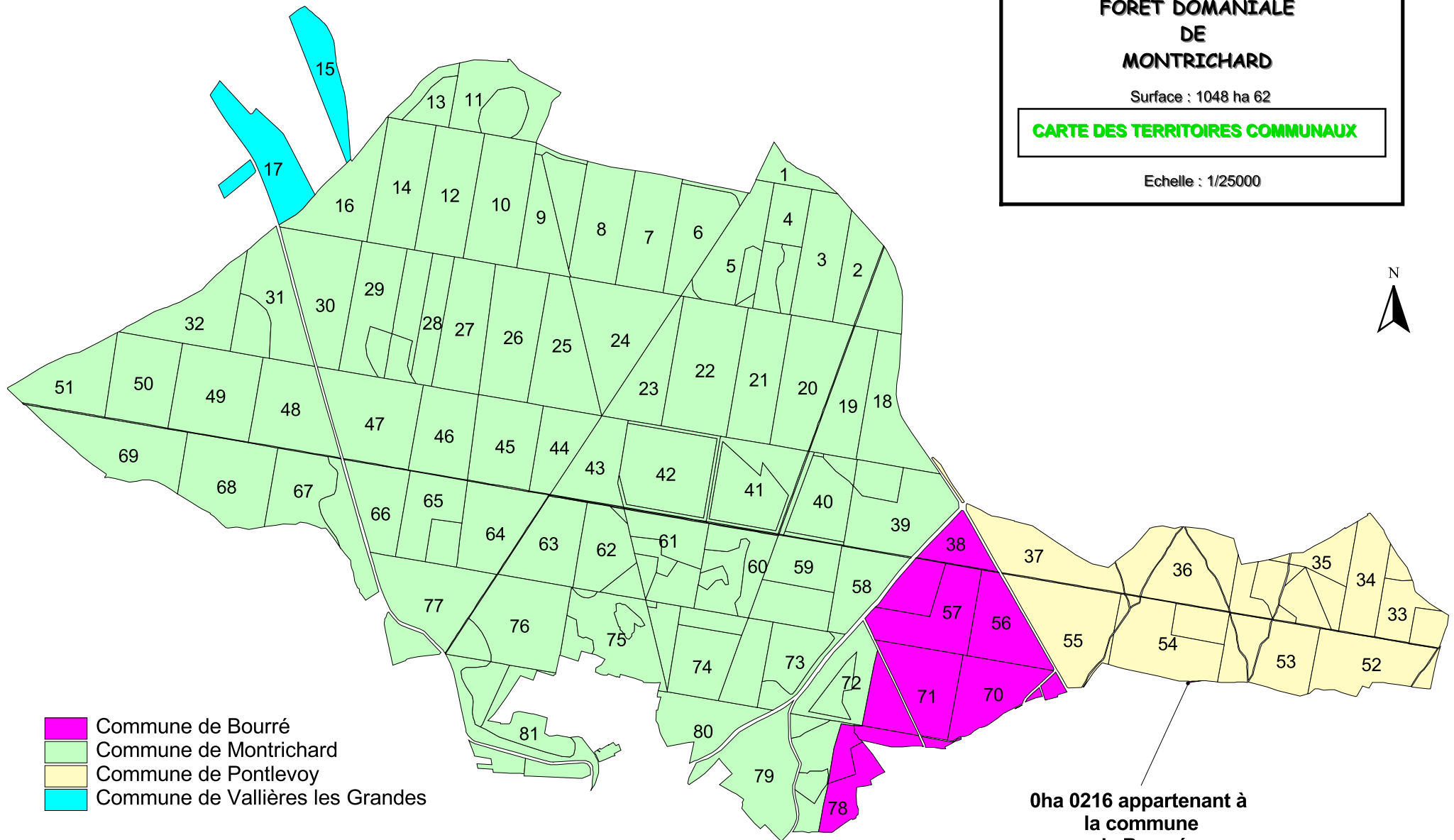


FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DES TERRITOIRES COMMUNAUX

Echelle : 1/25000



- Commune de Bourré
- Commune de Montrichard
- Commune de Pontlevoy
- Commune de Vallières les Grandes

0ha 0216 appartenant à
la commune
de Bourré

La seule modification cadastrale intervenue depuis 1990 est :
 - échange de propriété entre Mr BOURSAIN et l'Etat, le 12 juillet 1996.
 (sur le territoire communal de Vallières les Grandes).
 L'Etat cède : 0.2415ha (parcelle AY 80)
 L'Etat récupère : 0.2535ha (parcelles AY 39 et 40)
 Soit un gain de surface pour l'Etat de : 0 ha 01 a 20

Répartition (en 2009) des surfaces par territoire communal
 (cf. carte des territoires communaux)

Territoire communal	Contenance d'après le cadastre (ha)		Contenance cadastrale totale (ha)
	Forêt	Maisons forestières	
Montrichard	825.6291	2.895	828.5241
Pontlevoy	125.484		125.484
Bourré	71.3645		71.3645
Vallières les Grandes	19.884		19.884
TOTAL	1042.3616	2.895	1045.2566
		arrondi à	1045.26

On constate une augmentation de la surface cadastrale entre 1990 et 2009 de 0ha 012.
 La modification intervenue en 1996 a bien été prise en compte.
 La surface de la forêt enregistrée au TGPE en 2009 est identique à la surface cadastrale.

Nous ne retiendrons pas dans cet aménagement la surface cadastrale mais la surface que nous fournissons notre « Système d'Information Géographique » (SIG). Il s'agit d'une surface obtenue après numérisation du cadastre et calage sur les fonds IGN (ORTHO photos et SCAN 25).
 La surface géographique ainsi déterminée est de : **1048 ha 62**

La décomposition de la surface géographique par territoire communal est la suivante :

Territoire communal	Contenance SIG	
	ha	a
Montrichard	833	69
Pontlevoy	125	11
Bourré	69	90
Vallières les Grandes	19	92
TOTAL	1048	62

Cette surface de: **1048,62 ha**, inclut une surface "hors cadre" de : **6,87 ha**.

La surface « hors cadre » est ainsi composée :

- la maison forestière- Le Règle- : 0 ha 58
- la maison forestière d'Aigremont : 2 ha 05
- l'emprise de la conduite de gaz : 2 ha 77
- les emprises des lignes électriques souterraines : 1 ha 47

La **surface boisée aménagée de la forêt** est en conséquence de **1041.75 ha** (cette surface boisée comprend la surface des allées forestières domaniales, à savoir 28.95 ha).

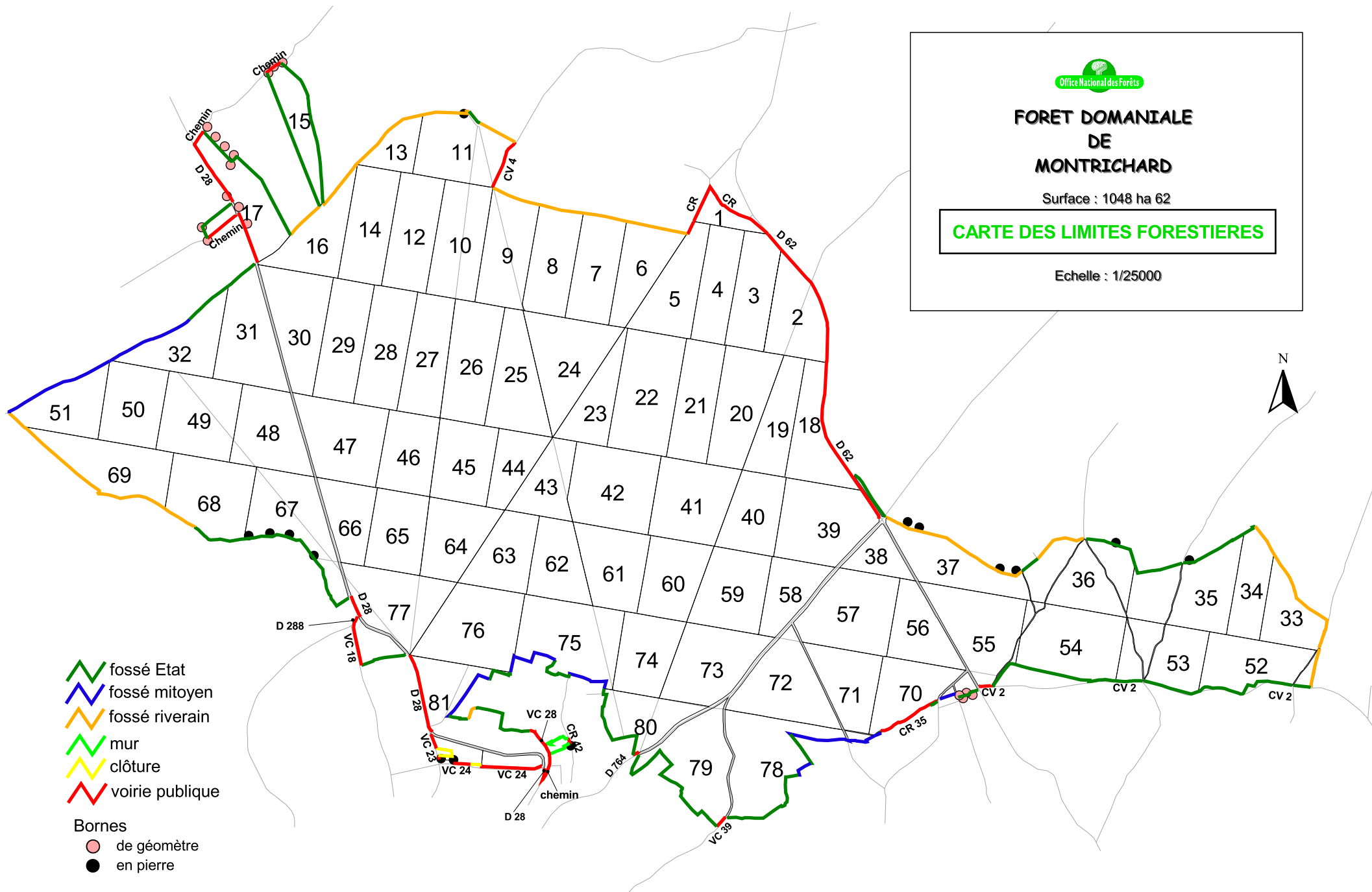


FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DES LIMITES FORESTIERES

Echelle : 1/25000



- fossé Etat
- fossé mitoyen
- fossé riverain
- mur
- clôture
- voirie publique

Bornes

- de géomètre
- en pierre

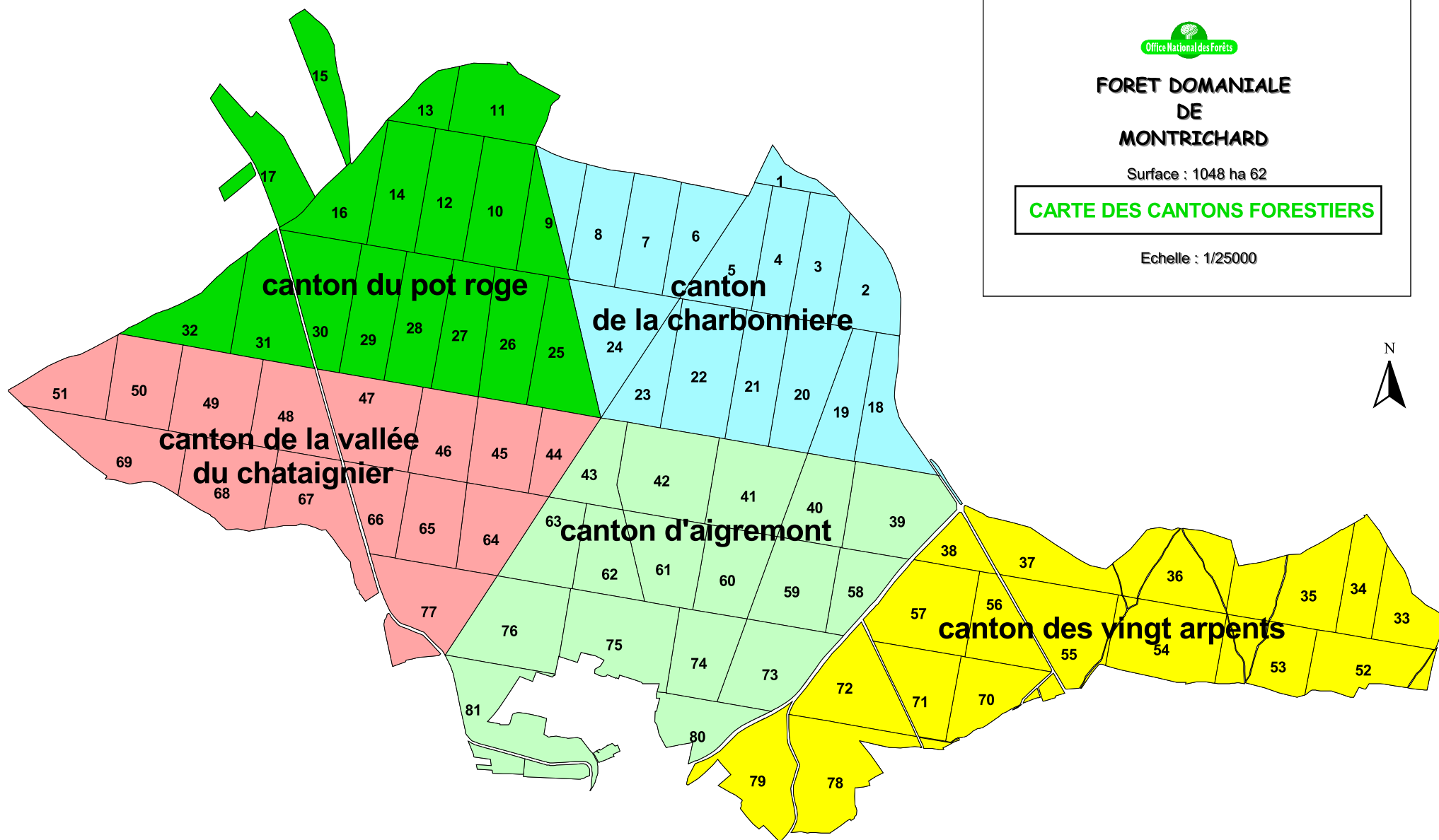


**FORET DOMANIALE
DE
MONTRICHARD**

Surface : 1048 ha 62

CARTE DES CANTONS FORESTIERS

Echelle : 1/25000



0.3 - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET BORNAGE

La forêt domaniale de Montrichard n'a pas fait l'objet d'un procès-verbal de délimitation et de bornage. Seul un arpentage général a été exécuté en 1891 par Monsieur LORIN, géomètre expert à BLOIS. La superficie de la forêt de la forêt était alors de 1052 ha 21 a 78 ca.

Etat actuel des limites

(cf. carte des limites forestières)

Les limites sont bien assises et ne prêtent pas à contestation.

Le détail des limites est le suivant :

matérialisation	propriétaire	longueur (ml)
fossé	Etat	10600
	Privé (riverain)	5700
	Etat /Privé (mitoyen)	2600
sous-total		18900
clôture	Etat	230
mûr	Etat	290
voirie publique	Privé	5700
Total		25120

A signaler, sur le périmètre de la forêt :

- 17 bornes de géomètre.
- 14 bornes en pierre.

Les bornes de géomètre ont été installées :

- en 1980, en limites des parcelles 15 et 17, lors d'une opération de remembrement.
- en 1990, en limite de la parcelle 70, à la demande du propriétaire riverain qui souhaitait installer une clôture en bordure de sa propriété.

Les bornes en pierre sont plus anciennes. Elles ont été mises en place en limite de la forêt par les propriétaires riverains. Elles affirment la limite de leur propriété avec la forêt domaniale mais leur utilité est d'abord de préciser la limite entre deux propriétés privées adjacentes à la forêt domaniale.

0.4 – PARCELLAIRE (cf. annexe n°1)

Le parcellaire actuel est satisfaisant. Il ne nécessite pas d'être modifié.

La forêt compte 81 parcelles d'une superficie moyenne de 12.86 ha (eu égard à la surface boisée). La plus grande est la parcelle n° 22 avec 18 ha74 et la plus petite est la parcelle n° 1 avec 3 ha20.

0.5 – CANTONS (cf. carte des cantons)

La forêt de Montrichard est historiquement divisée en 5 cantons.

Les cantons sont des entités géographiques qui ne changent pas, au contraire de la numérotation parcellaire qui peut évoluer d'un aménagement à l'autre.

Le canton est une référence qui nous permet de suivre l'évolution de la forêt d'un aménagement à son suivant et même de comparer des aménagements très anciens avec des aménagements récents. Il correspond le plus souvent à des entités présentant des paramètres communs (essences, qualité des bois, hauteur de bois...).

Il est important de ne pas faire disparaître ces entités historiques.

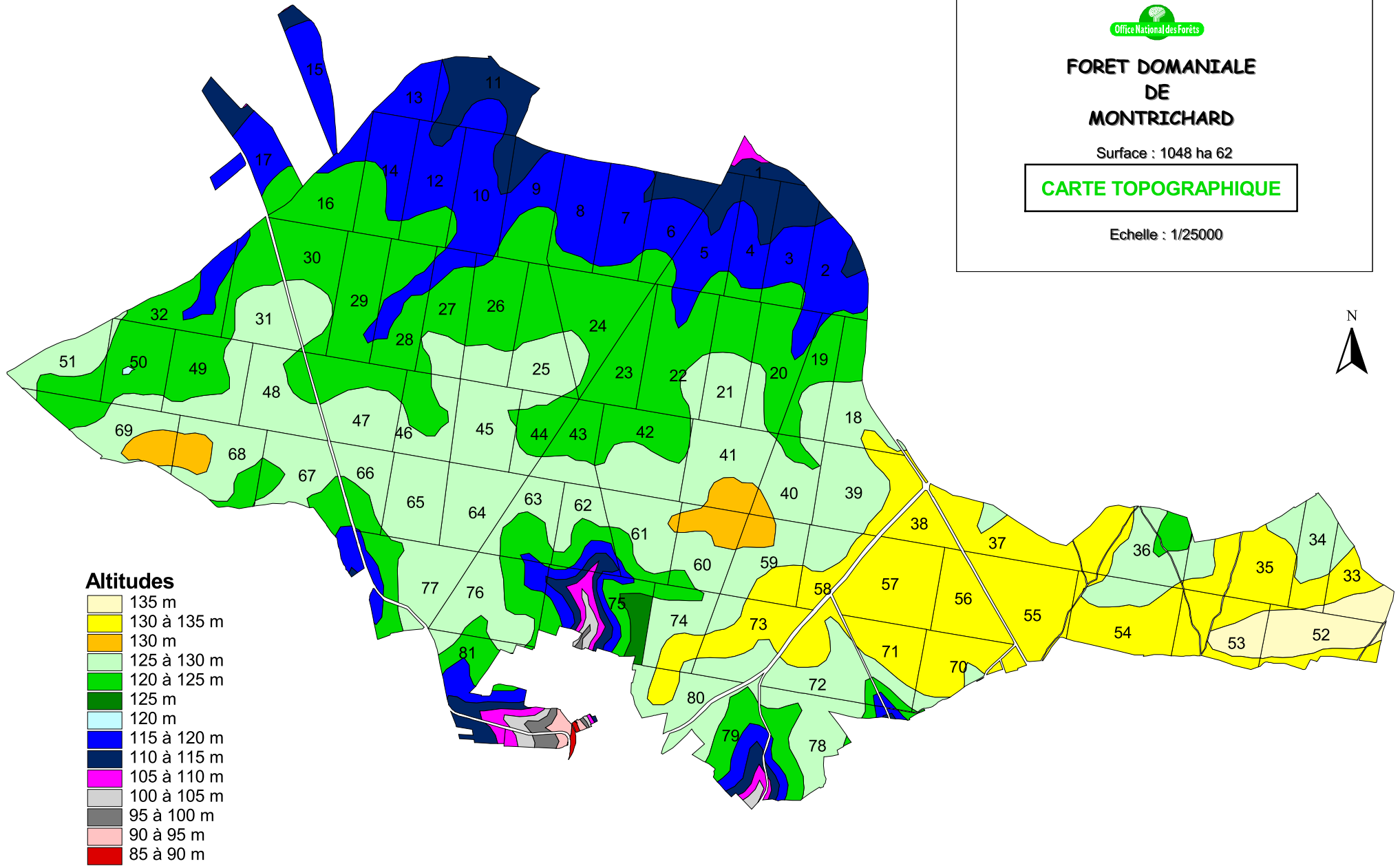


FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE TOPOGRAPHIQUE

Echelle : 1/25000



1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 - Topographie et hydrographie (cf. carte topographique)

La forêt domaniale est installée sur un plateau d'altitude moyenne de 125m.

Ce plateau présente une légère pente d'Est en Ouest et une pente un peu plus marquée au Nord. Il est entaillé au Sud par trois talweg qui rejoignent la vallée du Cher. Les parcelles affectées par ces encaissements profonds sont les parcelles 75, 78,79 et 81.

L'altitude supérieure constatée en forêt de Montrichard est de 137m. Ce point culminant se situe à l'extrémité Est de l' Allée de la Haute Borne.

L'altitude inférieure de 85m est observée au sud de la forêt, à l'extrémité Est de la parcelle 81.

Les seuls points d'eau que compte la forêt de Montrichard sont des mares et des fosses semi-permanentes. Les fosses les plus importantes, en surface, se trouvent en parcelles 27, 29 et 50. Seules les mares situées en parcelles 37,39,42,52,60,61,62 et 71 sont permanentes.

En revanche, du fait du relief général peu accentué, il existe de nombreuses micro dépressions qui rendent l'assainissement des sols parfois difficile.

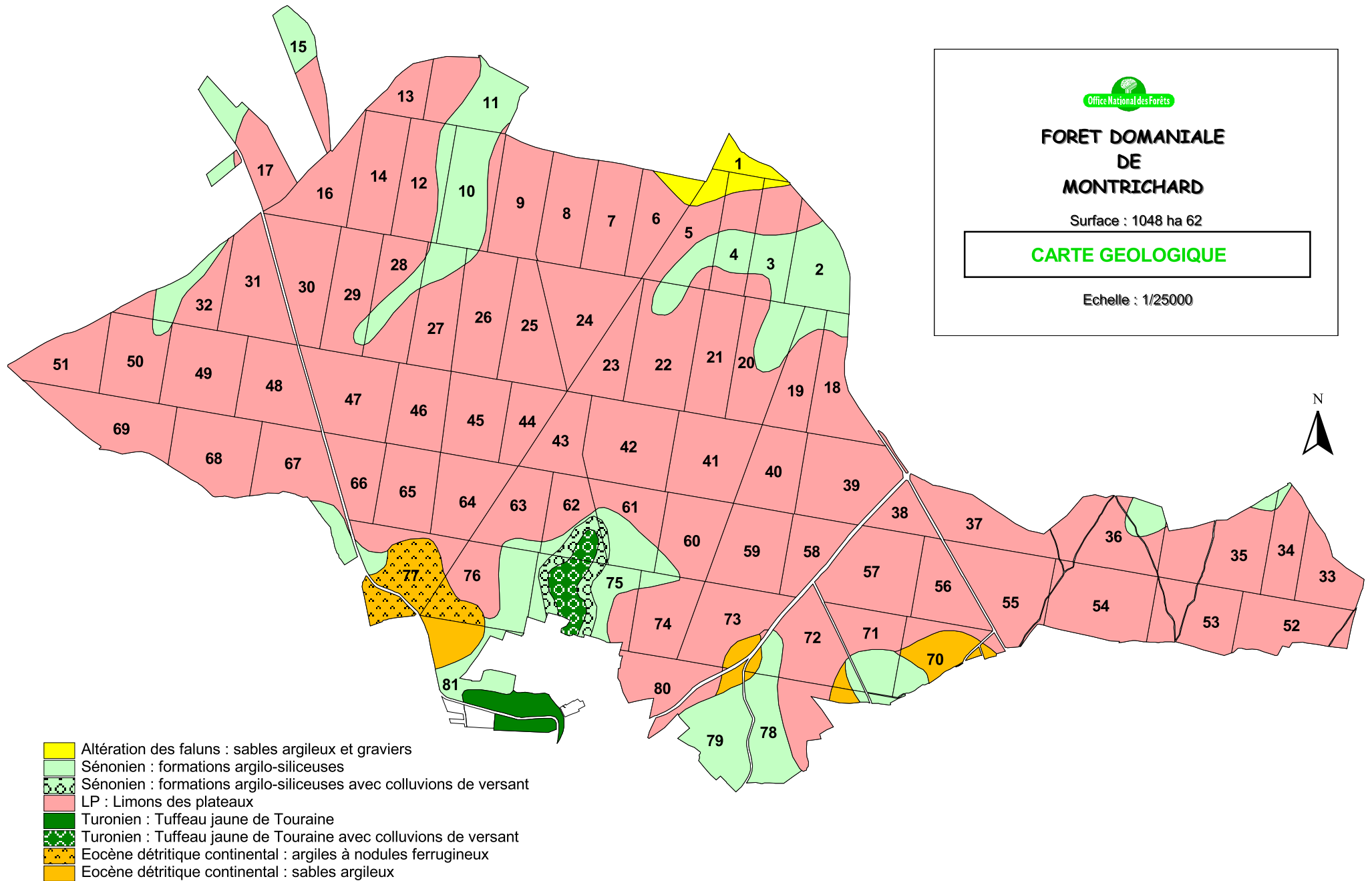
1.1.2 - Climat


La forêt domaniale de Montrichard jouit du climat ligérien caractérisé par sa modération et une relative sécheresse (cf .DRA-SRA du Bassin ligérien).

Les données météorologiques ci-dessous énoncées proviennent:

- de la station météorologique d'Amboise, distante de 20 km de la forêt.

Données météorologiques	1990/2008	Données (pour mémoire) de l'ancien aménagement
Température moyenne annuelle	12°	11°
Température moyenne annuelle (juin+juillet +août+ septembre)	18° 5	
T° Maximum absolu	40° 3	
T° Minimum absolu	- 11° 7	
moyenne annuelle du nombre de jours avec T° >= 25°	53 jours	
Moyenne annuelle du nombre de jours avec T° >= 30°	13 jours	
Pluviométrie moyenne annuelle	702 mm	666 mm
moyenne annuelle des cumuls de pluie (juin +juillet +août+ septembre)	215 mm	
Moyenne annuelle du nombre de jours avec T° < 5°	41 jours	58 jours
Moyenne annuelle du nombre de jours de gel T° <= - 5°	4 jours	
moyenne annuelle du nombre de jours de pluie avec H >= 1mm	112 jours	
moyenne annuelle du nombre de jours de pluie/an avec H >= 10mm	20	




**FORET DOMANIALE
DE
MONTRICHARD**
 Surface : 1048 ha 62
CARTE GEOLOGIQUE
 Echelle : 1/25000

- Altération des faluns : sables argileux et graviers
- Sénonien : formations argilo-siliceuses
- Sénonien : formations argilo-siliceuses avec colluvions de versant
- LP : Limons des plateaux
- Turonien : Tuffeau jaune de Touraine
- Turonien : Tuffeau jaune de Touraine avec colluvions de versant
- Eocène détritique continental : argiles à nodules ferrugineux
- Eocène détritique continental : sables argileux

Version approuvée

Service Aménagement ligérien
 Tours
 Décembre 2009

Les vents : sont de dominance Ouest et en général faibles.

A noter durant cette période d'aménagement passée, la canicule exceptionnelle de l'été 2003 (T° Maximum absolu de 40°3).

En comparaison des données météorologiques indiquées dans l'aménagement de 1990, on constate ces vingt dernières années:

- une élévation de la température moyenne annuelle de 1°.
- une diminution du nombre annuel de jours de gel de 17 jours.
- une augmentation des précipitations moyennes annuelles de 36mm.

1.1.3 – Géologie (cf. carte géologique)

La carte géologique de la forêt est extraite de la « carte géologique détaillée de la France » au 1/50000, n° 459 de 1977.

La série stratigraphique concernant la forêt domaniale de Montrichard est la suivante :

Substratum

- Un soubassement crayeux du Turonien, de plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur présentant :
 - * un faciès de craie micacée : le Tuffeau de Bourré, pouvant donner par altération une argile sableuse, micacée brune à verdâtre avec quelques silex.
 - * un faciès de craie dure : le Tuffeau jaune de Touraine, dont l'altération donne un sable argileux, brun roux à silex épais.
- Des formations argileuses du Sénonien, d'un dizaine de mètres en général, de couleur variable avec silex.
- Des dépôts détritiques continentaux de l'Eocène dans les cuvettes géologiques ; Il s'agit généralement de sables argileux à graviers, pouvant dans certains cas extrêmes donner naissance à de véritables conglomérats siliceux.

Formations superficielles (d'âge quaternaire)

- Un apport éolien de limon des plateaux, qui recouvre pratiquement l'ensemble de la forêt, et qui peut représenter une épaisseur de plus de deux mètres.
- Des colluvions de versant développées sur pente d'argile à silex (parcelle 75) ; Il s'agit de formations limoneuses chargées de silex.
- Des alluvions résiduelles qui proviennent de l'altération des faluns (parcelle1). Il s'agit de sables argileux chargés de graviers.

1.1.4 – Pédologie

Il n'existe pas de carte pédologique couvrant la forêt de Montrichard.

Nous nous référons à l'étude pédologique réalisée en 1990 lors de l'élaboration du précédent aménagement.

13 fosses pédologiques ont été ouvertes. La situation de ces fosses figurent sur la carte des stations forestières.

Cette étude pédologique révèle l'existence de quatre types de sols en forêt domaniale de Montrichard qui sont : (cf page 7/8 de l'aménagement de 1990)

- *des sols « brun calcique ».*

Ils sont de faible épaisseur.

Ils sont très peu représentés. Ils apparaissent ponctuellement au sud de la forêt en bordure des affleurements calcaires du Turonien.

- *des sols « brun lessivé ».*

Leur épaisseur est variable.

Ils sont très représentés sur l'ensemble du massif.

Ils comportent trois horizons :

*un horizon limono-sableux provenant des limons des plateaux.

*un horizon de transition avec quelques graviers.

*un horizon limono-argileux passant à l'argile limoneuse avec silex épars, générant rapidement un pseudogley, entre 50 et 60 cm de profondeur.

- *des sols « brun lessivé acide à podzolique ».*

Ils sont de faible épaisseur.

On les trouve essentiellement dans les versants et rupture de pente.

En comparaison des sols brun lessivés, ils se caractérisent par une couverture limoneuse de moindre épaisseur et une charge en cailloux importante.

- *des sols « brun ».*

Ce sont les sols les plus profonds.

Ils sont très peu représentés. On les trouve uniquement dans les fonds de vallons et les dépressions ouvertes.

Sur chacun de ces types de sols on y trouve des peuplements de chêne de qualité variable.

Cette étude de sol n'a pas mis en évidence une corrélation entre la qualité du chêne présent et le type de sol. L'aménagiste en 1990 concluait en disant que la quasi totalité des sols étaient capable de produire du chêne de bonne, voire de très bonne qualité.

On constate tout de même une différence morphologique entre les chênes poussant au nord, nord-ouest du massif et les autres, notamment ceux poussant à l'Est du massif.

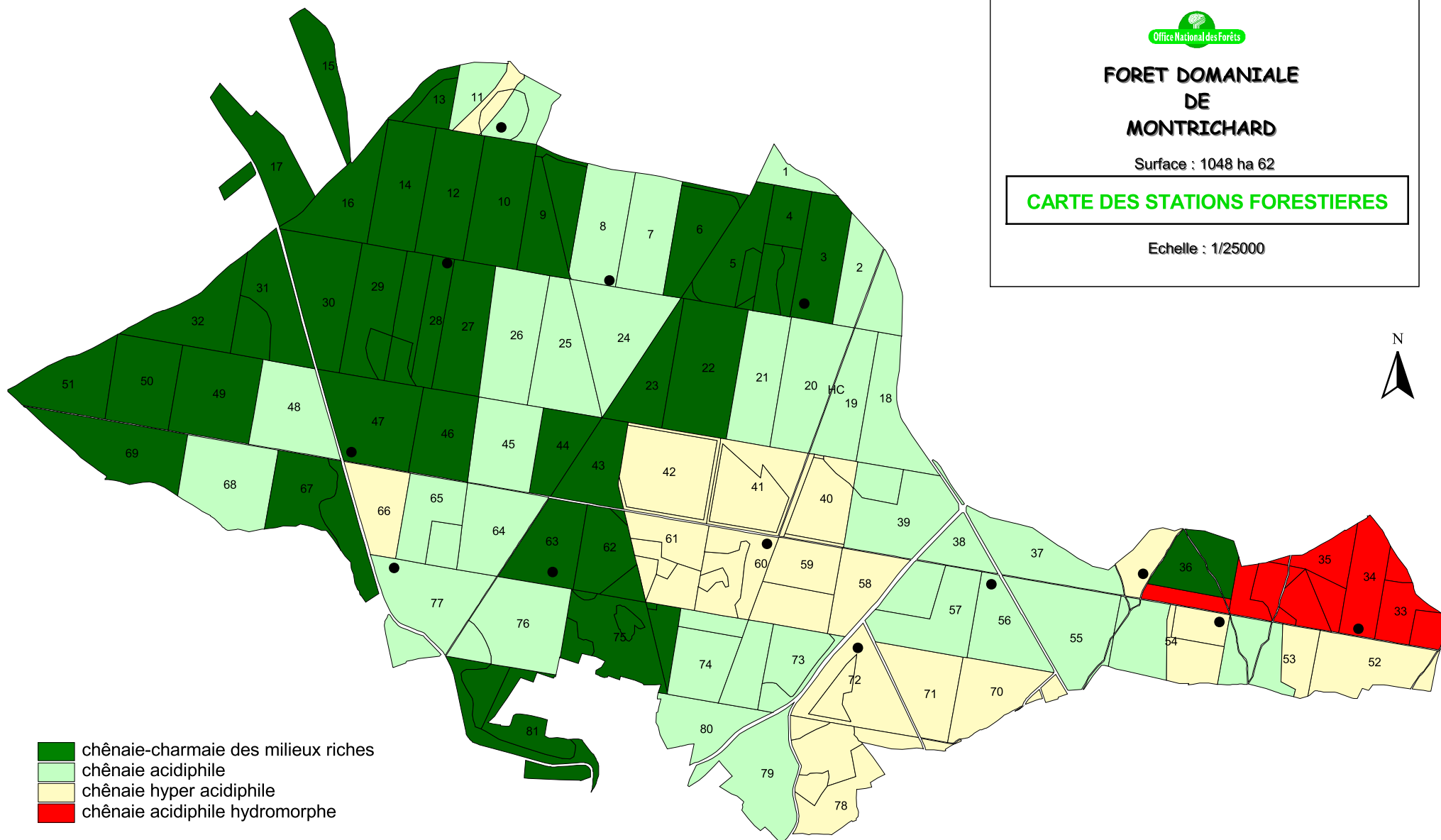


FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DES STATIONS FORESTIERES

Echelle : 1/25000



- chênaie-charmaie des milieux riches
- chênaie acidiphile
- chênaie hyper acidiphile
- chênaie acidiphile hydromorphe

● Fosses pédologiques (Etude de 1990)

Version approuvée

Service Aménagement ligérien
Tours
Décembre 2009

Une différence qui laisse à penser que la partie nord, nord-ouest est plus encline à produire du chêne de haute qualité que le reste du massif.

Ce constat corrobore les écrits des différents aménagements anciens (Cf annexe 5 de l'aménagement de 1990).

Avant 1853, on qualifiait déjà :

- de très bons et profonds, les sols du canton de la Charbonnière
- de bons, les sols du canton du Pot Rouge
- de bons et mauvais, les sols du canton de la Vallée du Châtaignier
- de mauvais, les sols des cantons d'Aigremont et des Vingt Arpents

1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques : les stations

(cf. carte des stations forestières)

Cette carte stationnelle est une carte synthétique.

Les stations ont été déterminées en fonction de la végétation arbustive et herbacée existante dans les parcelles.

Quatre stations ont été identifiées :

Stations (en référence aux *DRA-SRA)		Espèces arbustives et herbacées caractéristiques
N°	Type	
BL04	Chênaie-charmaie des milieux riches	Chêne sessile, charme, ronce
BL06	Chênaie acidiphile	Chêne sessile, alisier, châtaignier, chèvrefeuille, houx
BL08	Chênaie hyper acidiphile	Chêne sessile, pin sylvestre, callune, bruyère cendrée, bourdaine
BL09	Chênaie acidiphile hydromorphe	Chêne sessile, pin maritime, ajonc, molinie

* Directive régionale d'aménagement et Schéma régional d'aménagement du bassin ligérien, de décembre 2007 (en cours d'approbation).

Surface occupée par les différentes stations forestières

Stations forestières	Surface (ha)	%	Observations (sols, contraintes principales)
Chênaie-charmaie des milieux riches	424.58	41	Sols brunifiés Contraintes principales : profondeur de l'argile et charge caillouteuse
Chênaie acidiphile	389.44	37	
Chênaie hyper acidiphile	189.89	18	
Chênaie acidiphile hydromorphe	37.84	4	
TOTAL	1041.75	100	

Tableau des essences objectifs conseillées par station forestière
(en référence aux DRA-SRA)

Station forestière	Essence objectif	Essences secondaires	Sous-étage
Chênaie-charmaie des milieux riches	Chêne sessile, Merisier	Alisier, Cormier	Charme
Chênaie acidiphile	Chêne sessile, Pin sylvestre, Pin laricio de corse	Pin maritime	Hêtre, Châtaignier, Chêne sessile, Alisier
Chênaie hyper acidiphile	Pin sylvestre, Pin laricio de Corse	Chêne sessile, Pin maritime	Chêne sessile, Châtaignier
Chênaie acidiphile hydromorphe	Chêne sessile, Pin sylvestre, Pin maritime		Chêne sessile

1.2 - HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Néant.

1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE) ET ZICO (ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX)

L'ensemble de la forêt domaniale de Montrichard est classé en ZNIEFF de Type1

- ZNIEFF n° 50090000 intitulée « FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD, BOIS DES BIGNOLETS ET DE LA GARETTE »

Milieux : Ensemble de bois sur sols variés

Intérêt : Richesse spécifique de la flore et de la faune élevée.

1.4 - FLORE

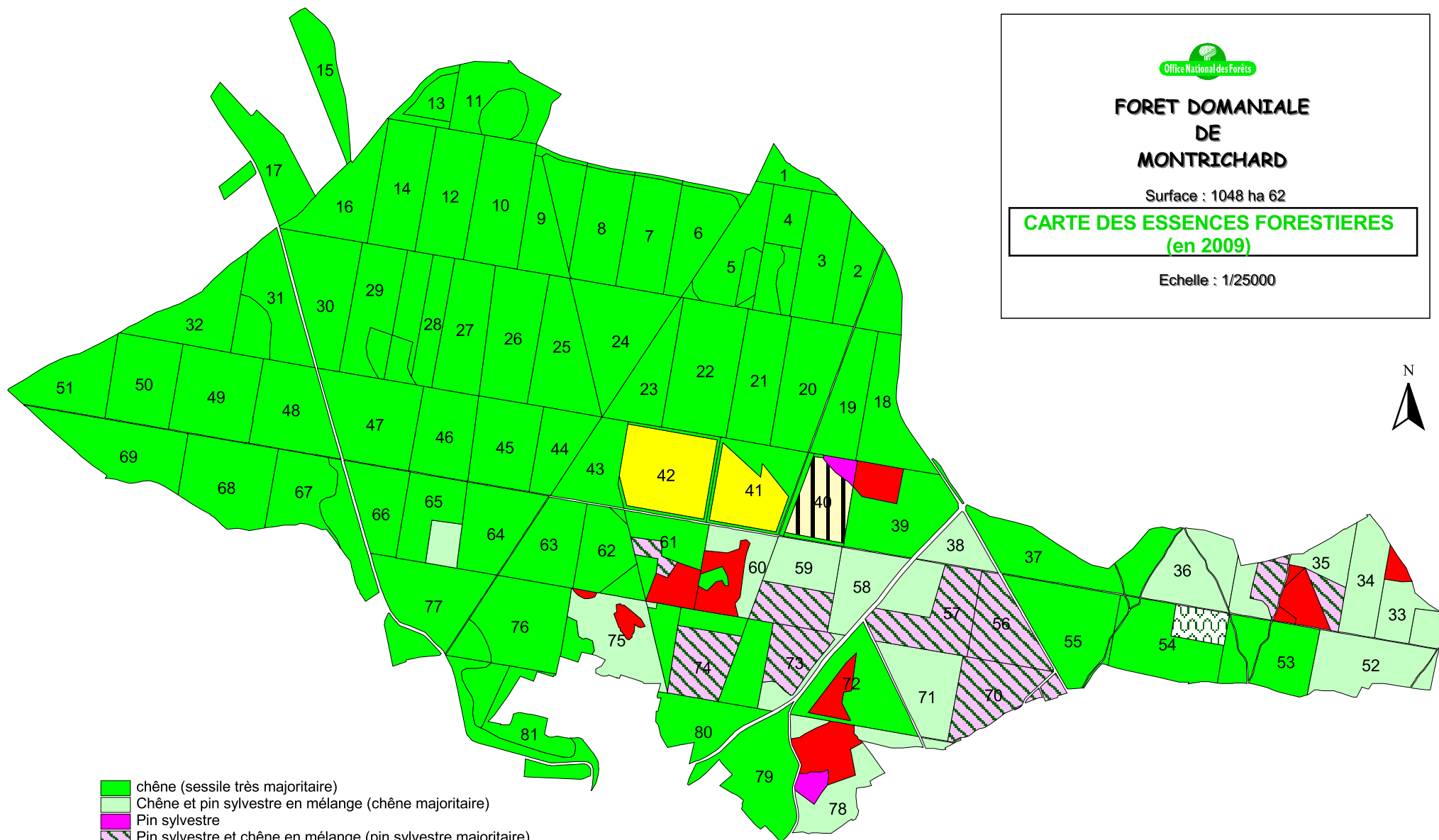


FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DES ESSENCES FORESTIERES
(en 2009)

Echelle : 1/25000



- chêne (sessile très majoritaire)
- Chêne et pin sylvestre en mélange (chêne majoritaire)
- Pin sylvestre
- Pin sylvestre et chêne en mélange (pin sylvestre majoritaire)
- Pin maritime
- Douglas
- Sapin de Nordmann
- Chêne rouge d'Amérique

1.4.1 - Etages et séries de végétation

Cette forêt se situe dans les séries Atlantiques (cf carte n° 32 Tours – végétation de la France du CNRS au 1/200000). Sa végétation naturelle apparaît être une imbrication des séries :

- du chêne sessile, majoritaire,
- et du chêne pédonculé.

Avec faciès à charme dans la moitié Ouest du massif et faciès à bouleau et tremble sur le reste de la forêt. On note la présence, dans toute la moitié Est du massif, de pin sylvestre et de pin maritime introduits.

1.4.2 - Relevé des espèces remarquables

La forêt domaniale de Montrichard a fait l'objet d'un inventaire des sites patrimoniaux. Cette opération intitulée « le Contrat Vert », a été réalisée en 1996, au titre d'une convention passée entre la Région Centre et l'ONF.

Sur le plan floristique, trois sites d'intérêt mycologiques ont été recensés :

Ces sites ont été repérés par Mr G GARNIER. Il s'agit de trois zones humides. On y trouve des espèces très variées, en assez grande quantité.

-en bordure des mares du petit et du Grand Pot Rouge (parcelles 27, 28 et 29).

-dans la vallée d'Adélaïde (parcelles 61, 62 et 75)

-dans la vallée du Chêne Vert (parcelle 71)

Le nom des espèces n'a pas été communiqué.

Par ailleurs, notre correspondant biodiversité, de l'ONF, nous signale la présence de trois orchidées remarquables, présentes au sud du massif :

- Orchis simia (orchis singe)
- Orchis militaris (orchis militaire)
- Ophrys apifera (ophrys abeille)

Les deux dernières sont protégées au niveau de la région Centre.

1.4.3- Répartition des essences forestières

(cf. carte des essences forestières)

Essence	Code essence	Surface (ha)	Observations
Chêne sessile et pédonculé	CHE	791.92	Le chêne sessile est très majoritaire
Chêne et pin sylvestre en mélange	CPS	119.02	Le chêne est majoritaire
Pin sylvestre	P.S	2.81	
Pin sylvestre et chêne en mélange	PSC	62.70	Le pin sylvestre est majoritaire
Pin maritime	P.M	28.35	
Douglas	DOU	24.98	
Sapin de Nordmann	SAP	8.18	
Chêne rouge d'Amérique	AFP	3.79	
TOTAL		1041.75	

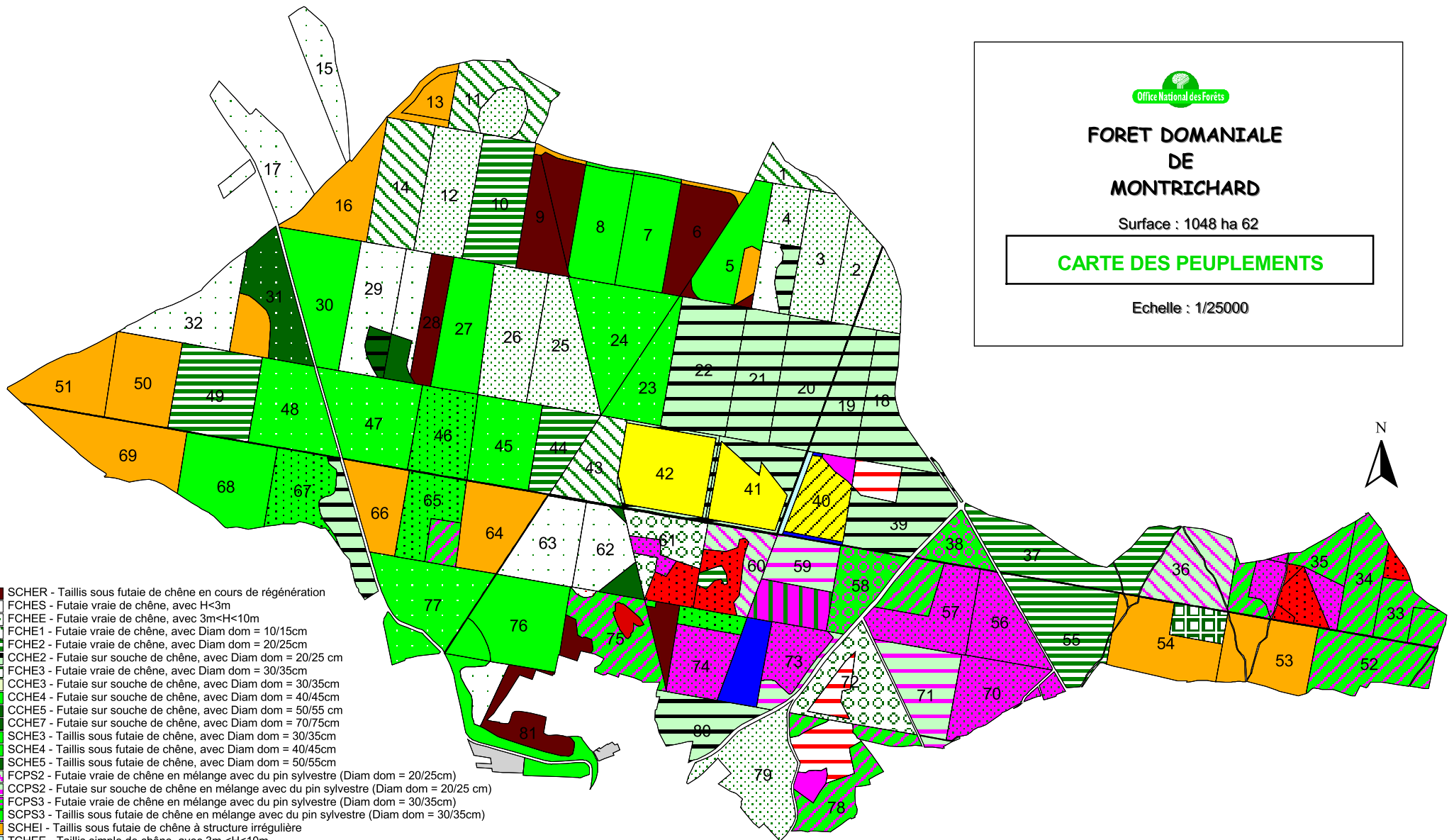
Soit,

FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DES PEUPLEMENTS

Echelle : 1/25000



- SCHER - Taillis sous futaie de chêne en cours de régénération
- FCHE5 - Futaie vraie de chêne, avec H<3m
- FCHEE - Futaie vraie de chêne, avec 3m<H<10m
- FCHE1 - Futaie vraie de chêne, avec Diam dom = 10/15cm
- FCHE2 - Futaie vraie de chêne, avec Diam dom = 20/25cm
- CCHE2 - Futaie sur souche de chêne, avec Diam dom = 20/25 cm
- FCHE3 - Futaie vraie de chêne, avec Diam dom = 30/35cm
- CCHE3 - Futaie sur souche de chêne, avec Diam dom = 30/35cm
- CCHE4 - Futaie sur souche de chêne, avec Diam dom = 40/45cm
- CCHE5 - Futaie sur souche de chêne, avec Diam dom = 50/55 cm
- CCHE7 - Futaie sur souche de chêne, avec Diam dom = 70/75cm
- SCHE3 - Taillis sous futaie de chêne, avec Diam dom = 30/35cm
- SCHE4 - Taillis sous futaie de chêne, avec Diam dom = 40/45cm
- SCHE5 - Taillis sous futaie de chêne, avec Diam dom = 50/55cm
- FCPS2 - Futaie vraie de chêne en mélange avec du pin sylvestre (Diam dom = 20/25cm)
- CCPS2 - Futaie sur souche de chêne en mélange avec du pin sylvestre (Diam dom = 20/25 cm)
- FCPS3 - Futaie vraie de chêne en mélange avec du pin sylvestre (Diam dom = 30/35cm)
- SCPS3 - Taillis sous futaie de chêne en mélange avec du pin sylvestre (Diam dom = 30/35cm)
- SCHE1 - Taillis sous futaie de chêne à structure irrégulière
- TCHEE - Taillis simple de chêne, avec 3m <H<10m
- TCHE2 - Taillis simple de chêne, avec Diam dom = 20/25cm
- FP.MR - Futaie de pin maritime en cours de régénération
- FP.MS - Futaie de pin maritime, avec H<3m
- FP.M2 - Futaie de pin maritime, avec Diam dom = 20/25cm
- FP.M4 - Futaie de pin maritime, avec Diam dom = 40/45cm
- FP.S2 - Futaie de pin sylvestre, avec Diam dom = 20/25cm
- FPSC3 - Futaie de pin sylvestre en mélange avec du chêne (Diam dom = 30/35cm)
- FPSC4 - Futaie de pin sylvestre en mélange avec du chêne (Diam dom = 40/45cm)
- FSAP2 - Futaie de sapin de Nordmann, avec Diam dom = 20/25cm
- FDOU3 - Futaie de douglas, avec Diam dom = 30/35cm
- FAFPE - Futaie de chêne rouge d'Amérique, avec 3m<H<10m
- Hors cadre (EDF/GDF)
- Maisons forestières

Essence	Surface (ha)	% de la surface	Observations
Chêne	894.04	86	CHE + 70% de CPS + 30% de PSC
Pin sylvestre	82.41	8	P.S + 30% de CPS + 70% de PSC
Pin maritime	28.35	2.5	P.M
Douglas	24.98	2.5	DOU
Sapin de Nordmann	8.18	0.5	SAP
Chêne rouge d'Amérique	3.79	0.5	AFP
TOTAL	1041.75	100	

1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Néant

1.5 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

1.5.1 – Méthode de description

La forêt de Montrichard a fait l'objet de deux inventaires :

- un inventaire statistique sur 559.84 ha.
- un inventaire en plein sur 42 ha 26 ha.

Les peuplements qui ont été **inventoriés statistiquement** sont ceux qui appartenaient aux :

- groupe de préparation
- groupes d'amélioration n° 5 (parcelles riches en bois moyens et gros bois)
- groupes d'amélioration n° 4 (parcelles riches en bois moyens)
- groupes d'amélioration n° 3 (parcelles riches en bois moyens et jeunes bois) de l'ancien aménagement.

Compte tenu de l'hétérogénéité des peuplements, 10 parcelles de l'ancien groupe d'amélioration n° 2 ont également été inventoriées.

L' inventaire en plein a été réalisé sur tous les vieux peuplements composant fin 2009 la queue de régénération de l'ancien aménagement.

Le détail de ces inventaires figure en annexe n° 2

Les autres peuplements ont été renseignés par l'agent responsable de la forêt, en utilisant les données "Sylvie" et la base de données "JP" de la DT Centre-Ouest.

1.5.2 - Principaux types de peuplement rencontrés dans la forêt

(cf carte des types de peuplement)

Les peuplements qui composent la forêt de Montrichard sont de type :

« FUTAIE » ou « TAILLIS-SOUS-FUTAIE » ou « TAILLIS ».

- Les peuplements de type « Futaie » sont essentiellement les jeunes peuplements feuillus, les peuplements mélangés feuillus/résineux et les peuplements résineux purs.
- Les peuplements de type « Taillis-sous-futaie » sont essentiellement les vieux peuplements feuillus.
- Les peuplements de type « Taillis » sont anecdotiques.

Typologie des Futaies

(ref : note territoriale n° 06- 204 du 27 juillet 2006 intitulée "Base de données patrimoniale – Codification territoriale des types de peuplements et des types de coupes").

occupation du sol – structure du peuplement	Essence	Code essence	Classe de catégories de diamètre dominantes									Code type	Surface unitaire (ha)			
			R (régénération en cours)	S (Semis ou plantation) H<3m	E (Education) 3m <H<10-12m	1 (diam dom. 10-15cm)	2 (diam dom. 20-25cm)	3 (diam dom. 30-35cm)	4 (diam dom. 40-45cm)	5 (diam dom. 50-55cm)	6 (diam dom. 60-65cm)			7 (diam dom. 70-75cm)		
Futaie régulière vraie	Chêne sessile et chêne pédonculé	CHE		73.59									FCHE3	73.59		
					89.91									FCHEE	89.91	
						35.34									FCHE1	35.34
								71.56							FCHE2	71.56
Futaie sur souche	Chêne sessile et chêne pédonculé	CHE					107.53							CCHE2	107.53	
									103.06					CCHE4	103.06	
											10.78				CCHE5	10.78
													1.95		CCHE7	1.95
Sous-total				73.59	89.91	35.34	179.09	19.81	103.06	10.78	1.95			513.53		
occupation du sol – structure du peuplement	Essence	Code essence	Classe de catégories de diamètre dominantes									Code type	Surface unitaire (ha)			
			R (régénération en cours)	S (Semis ou plantation) H<3m	E (Education) 3m <H<10-12m	1 (diam dom. 10-15cm)	2 (diam dom. 20-25cm)	3 (diam dom. 30-35cm)	4 (diam dom. 40-45cm)	5 (diam dom. 50-55cm)	6 (diam dom. 60-65cm)			7 (diam dom. 70-75cm)		
Futaie régulière vraie	Mélange de chêne et de pin sylvestre	CPS					17.86							FCPS2	17.86	
									13.34						FCPS3	13.34
Futaie sur souche	Mélange de chêne et de pin sylvestre	CPS					20.82							CCPS2	20.82	
Sous-total							38.68	13.34							52.02	

occupation du sol – structure du peuplement	Essence	Code essence	Classe de catégories de diamètre dominantes									Code type	Surface unitaire (ha)		
			R (régénération en cours)	S (Semis ou plantation) H<3m	E (Education) 3m<H<10-12m	1 (diam dom. 10-15cm)	2 (diam dom. 20-25cm)	3 (diam dom. 30-35cm)	4 (diam dom. 40-45cm)	5 (diam dom. 50-55cm)	6 (diam dom. 60-65cm)			7 (diam dom. 70-75cm)	
Futaie régulière vraie	Chêne rouge d'Amérique	AFP			3.79								FAFPE	3.79	
<i>Sous-total</i>					3.79									3.79	
Futaie régulière vraie	Pin sylvestre	P.S					2.81						FP.S2	2.81	
<i>Sous-total</i>							2.81							2.81	
Futaie régulière vraie	Mélange de pin sylvestre et chêne	PSC						56.10					FPSC3	56.10	
									6.60				FPSC4	6.60	
<i>Sous-total</i>								56.10	6.60					62.7	
Futaie régulière vraie	Pin maritime	P.M	1.25										FP.MR	1.25	
				0.32									FP.MS	0.32	
							12.38							FP.M2	12.38
									14.40					FP.M4	14.40
<i>Sous-total</i>			1.25	0.32				12.38		14.40				28.35	
Futaie régulière vraie	Douglas	DOU						24.98					FDOU3	24.98	
			<i>Sous-total</i>							24.98					24.98
Futaie régulière vraie	Sapin de Nordmann	SAP					8.18						FSAP2	8.18	
			<i>Sous-total</i>							8.18					8.18
TOTAL			1.25	73.91	93.70	35.34	241.14	114.23	124.06	10.78		1.95		696.36	

Typologie des Taillis-sous-futaie

(ref : note territoriale n° 06- 204 du 27 juillet 2006 intitulée "Base de données patrimoniale – Codification territoriale des types de peuplements et des types de coupes").

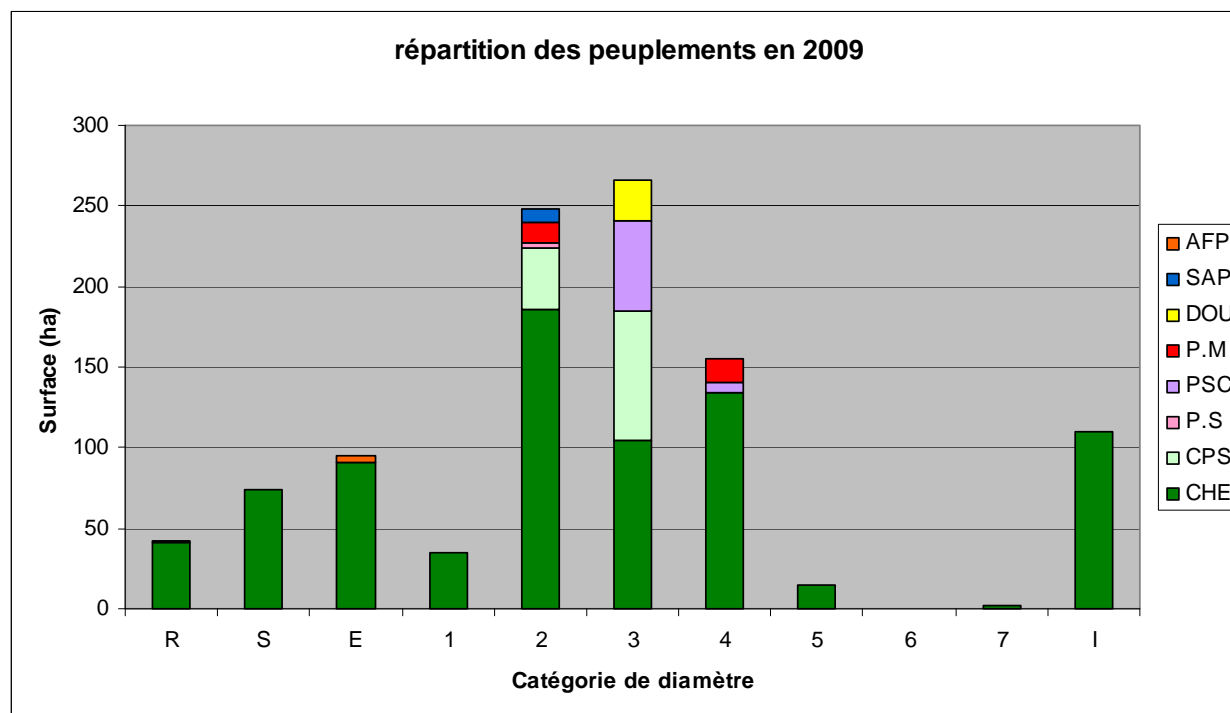
occupation du sol – structure du peuplement	Essence	Code essence	Classe de catégories de diamètre dominantes							Code type	Surface unitaire (ha)			
			R (régénération en cours)	S (Semis ou plantation) H<3m	E (Education) 3m<H<10-12m	1 (diam dom. 10-15cm)	2 (diam dom. 20-25cm)	3 (diam dom. 30-35cm)	4 (diam dom. 40-45cm)			5 (diam dom. 50-55cm)	I Irrégulier sans classe dominante	
TSF	Chêne sessile et pédonculé	CHE	41.11									SCHER	41.11	
								84.61				SCHE3	84.61	
									31.19				SCHE4	31.19
										4.19			SCHE5	4.19
											109.69		SCHEI	109.69
<i>Sous-total</i>			41.11					84.61	31.19	4.19	109.69		270.79	
TSF	Chêne et pin sylvestre en mélange	CPC						67.00				SCPS3	67.00	
<i>Sous-total</i>								67.00					67.00	
TOTAL			41.11					151.61	31.19	4.19	109.69		337.79	

Typologie des Taillis

(ref : note territoriale n° 06- 204 du 27 juillet 2006 intitulée "Base de données patrimoniale – Codification territoriale des types de peuplements et des types de coupes").

occupation du sol – structure du peuplement	Essence	Code essence	Classe de catégories de diamètre dominantes							Code type	Surface unitaire (ha)		
			R (régénération en cours)	S (Semis ou plantation) H< 3m	E (Education) 3m< H<10-12m	1 (diam dom. 10-15cm)	2 (diam dom. 20-25cm)	3 (diam dom. 30-35cm)	4 (diam dom. 40-45cm)			5 (diam dom. 50-55cm)	I Irrégulier sans classe dominante
Taillis	Chêne sessile et pédonculé	CHE			0.94							TCHEE	0.94
							6.66						TCHE2
<i>Sous-total</i>					0.94		6.66						7.60
TOTAL					0.94		6.66						7.60

La composition des peuplements par catégories de diamètre dominante en 2009 est la suivante



R = Régénération

S = semis ou plantation (hauteur < 3m), coupes de régénération terminées

E = Education (3<hauteur<10-12m)

1 = Diamètre moyen 10 – 15 cm

2 = Diamètre moyen 20 – 25 cm

3 = Diamètre moyen 30 – 35 cm

4 = Diamètre moyen 40 – 45 cm

5 = Diamètre moyen 50 – 55 cm

6 = Diamètre moyen 60 – 65 cm

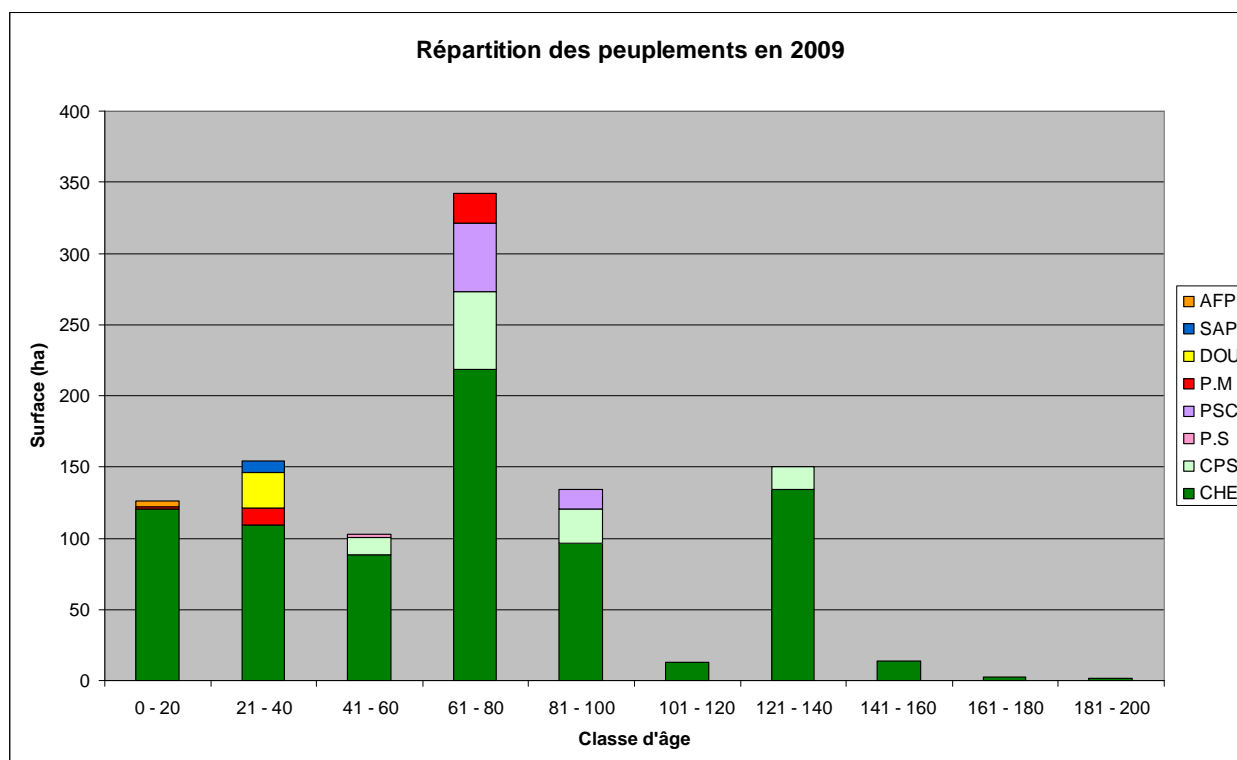
7 = Diamètre moyen 70 – 75 cm

I = Irrégulier sans classe de diamètre dominante

On constate un déséquilibre des catégories de diamètre, marqué principalement pour le chêne par :

- un déficit de gros bois de plus de 45 cm de diamètre
- un excédent de petit bois de diamètre inférieur à 25 cm de diamètre
- l'existence de plus de 100 ha de peuplements irréguliers sans classe de diamètre dominante.

La répartition des peuplements par classes d'âge en 2009 est la suivante :



Cet histogramme corrobore le précédent. La forêt de Montrichard est déséquilibrée.

On constate, en particulier, pour le chêne :

- un déficit de vieux bois de plus de 140ans.
- un excédent de jeunes bois de moins de 60ans.

1.5.3 - Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplements par parcelle

Cf. annexe n° 3

1.5.4- Synthèse globale des grands types de peuplements

Type	Surface (ha)	% surface totale
FCHE5	73.59	7.07
FCHEE	89.91	8.63
FCHE1	35.34	3.39
FCHE2	71.56	6.87
FCHE3	19.81	1.9
CCHE2	107.53	10.32
CCHE4	103.06	9.89
CCHE5	10.78	1.03
CCHE7	1.95	0.19
FCPS2	17.86	1.71
FCPS3	13.34	1.28
CCPS2	20.82	2
FAFPE	3.79	0.36
FP.S2	2.81	0.27
FPSC3	56.10	5.39
FPSC4	6.60	0.63
FP.MR	1.25	0.12
FP.MS	0.32	0.03
FP.M2	12.38	1.19
FP.M4	14.40	1.38
FDOU3	24.98	2.4
FSAP2	8.18	0.79
SCHER	41.11	3.95
SCHE3	84.61	8.12
SCHE4	31.19	3
SCHE5	4.19	0.4
SCHEI	109.69	10.53
SCPS3	67.00	6.43
TCHEE	0.94	0.09
TCHE2	6.66	0.64
TOTAL	1041.75	100

1.6 - Faune sauvage

1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables

Des inventaires ont été réalisés en 2009 par les Agents ONF des réseaux « Avifaune » et « Herpétofaune ».

Des données liées à de multiples observations de 1992 à 2009, nous sont fournies par le Réseau national mammifères hors ongulés de l'ONF.

Le résultat de ces inventaires et observations figure en annexe n° 4.

1.6.2 - Autres espèces présentes dans la forêt

La forêt domaniale de Montrichard est située à proximité des massifs d'Amboise (6000 ha) et de Sudais (2000 ha). Elle est entourée de petits bois assurant une transition avec les plaines. Elle constitue une zone d'accueil très favorable au grand gibier et particulièrement au chevreuil.

Les seuls inconvénients qui nuisent à la qualité de ce biotope sont :

- la traversée du massif par 3 routes départementales
- et une fréquentation touristique assez importante.

Cerfs

Un comptage de cerfs a été réalisé en avril 2001 à l'initiative de la Fédération départementale de la Chasse et la DDAF, d'Indre et Loire et du Loir et Cher et de l'ONF. Le territoire inventorié recouvrait les forêts d'Amboise, de Sudais et de Montrichard, soit 10000 ha.

Les résultats de ce comptage ont fait apparaître, en comparaison des comptages antérieurs, que la population de cerf était en croissance régulière.

La population en 2001 était estimée à 5 cerfs/100ha, pour les trois massifs.

Depuis 2001, la forêt de Montrichard n'a plus fait l'objet d'inventaire.

La présence du cerf en forêt domaniale de Montrichard est très fluctuante. On ne peut pas se prononcer sur la densité actuelle.

Chevreaux

La densité de la population a longtemps été faible. Elle était estimée à 5 têtes/100 ha en 1990. Pour permettre le repeuplement, des lâchers ont été réalisés de 1990 à 1992, réintroduisant 30 chevreuils.

Pour mesurer l'évolution de la population et l'incidence de celle-ci sur la végétation, l'ONF a mis en place, en 1995, une procédure de suivi.

Deux indices sont déterminés: (IK et IC).

- l'Indice Kilométrique de présence « IK », chaque année
- l'Indice de Consommation des ligneux « IC », tous les deux ans.

Si on s'en réfère à ces indices et aux observations faites par les chasseurs, la population de chevreuil a augmenté régulièrement de 1995 à 2000. Elle s'est ensuite stabilisée jusqu'en 2004 et a régressé après cette date.

Le suivi de la population mis en place permet d'appréhender la tendance mais ne permet pas de quantifier la population. On ne peut pas se prononcer sur la densité actuelle.

Sangliers

La population de sanglier est très variable en forêt de Montrichard. Elle dépend essentiellement des cultures agricoles environnantes et notamment de la surface cultivée en maïs.

Les observations faites par les chasseurs, lors des jours de chasse, nous confirment cette grande variabilité d'une année sur l'autre.

Petits gibiers :

-Le lièvre est peu abondant mais sa population est stable.

-le lapin est inexistant.

-le faisan est rare. Sa rencontre ne peut être due qu'à des lâchers de faisans de tirs sur les chasses communales voisines.

-La bécasse est peu abondante.

-Le renard, le blaireau, la martre et le putois sont très présents en forêt de Montrichard.

1.7 - RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU

L'aménagement passé évoquait un problème d'érosion en parcelle 81. Ce problème est toujours récurrent.

Le fossé qui traverse la parcelle 81, d'Ouest en Est, supporte l'écoulement pluvial de toute la zone industrielle de Montrichard située en amont, sur le plateau.

Ce fossé d'une profondeur atteignant parfois quatre mètres est sujet à de nombreux éboulements avec entraînement des matériaux en aval.

Ces matériaux transportés entraînent le colluvionnement de la canalisation souterraine installée à la sortie de la forêt, à l'entrée de la ville de Montrichard.

Il serait souhaitable qu'une solution concertée avec la Ville soit trouvée au plus tôt.

1.8 - RISQUES D'INCENDIE

La forêt de Montrichard n'est pas sensible aux incendies. Durant la période de l'aménagement passé on ne déplore que deux petits incendies en 1990 :

- en parcelle 75 sur 2 ares

- en parcelle 80 sur 3 ares

2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE

La forêt domaniale de Montrichard produit essentiellement du chêne sessile. Elle fournit secondairement du charme, du pin sylvestre et du pin maritime.

Le chêne sessile :

Le chêne est de bonne qualité, notamment dans la partie nord-ouest du massif.

Les petits bois trouvent leurs débouchés dans la trituration et le chauffage. C'est également le cas du charme.

Les bois moyens et gros bois fournissent des bois destinés au sciage (menuiserie, ébénisterie, charpente), avec une proportion non négligeable de merrain et de tranchage.

Les résineux :

Ils sont de bonne qualité.

Ils trouvent leurs débouchés dans la trituration et le sciage(menuiserie).

Les acheteurs en forêt de Montrichard sont des exploitants forestiers locaux à l'exception des acheteurs des gros résineux. Ces derniers sont nationaux.

Les modes de vente pratiqués sont :

-la vente en bloc et sur pied.

-et la vente de produits façonnés.

La vente en bloc et sur pied représente 90 à 95% des bois mis en vente.

Les produits façonnés concernent des bois épars, de plus de 40cm de diamètre, provenant des parcelles en rajeunissement. Il sont exploités en régie et vendus bord de route.

Les lots invendus sont assez rares et les bois façonnés trouvent facilement preneur.

Cette année cependant (2009), on déplore une mévente des produits façonnés en forêt de Montrichard.

Le tableau ci-après indique le prix moyen de vente des bois par essence et par catégorie de diamètre, pour les peuplements de type TSF. Il s'agit de vente de bois en bloc et sur pied

Ces prix correspondent à une synthèse territoriale des prix de vente constatés, dans les différentes forêts du secteur ligérien.

Essence	Diamètre (cm)	Données DT (2008)
Chêne	50 et +	160
	30 / 45	40
	25 et -	11
Hêtre	40 et +	37
	30 / 35	21
	25 et -	11
Feuillus divers	Tous	27
Pin sylvestre	25 et +	24
	20 et -	13
Pin maritime	25 et +	33
	20 et -	15
Pin laricio	25 et +	29
	20 et -	14
Taillis		4
Houppiers feuillus		8
Houppiers résineux		4

Sentiers pédestres



FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DES SENSIBILITES PAYSAGERES

Echelle : 1/25000



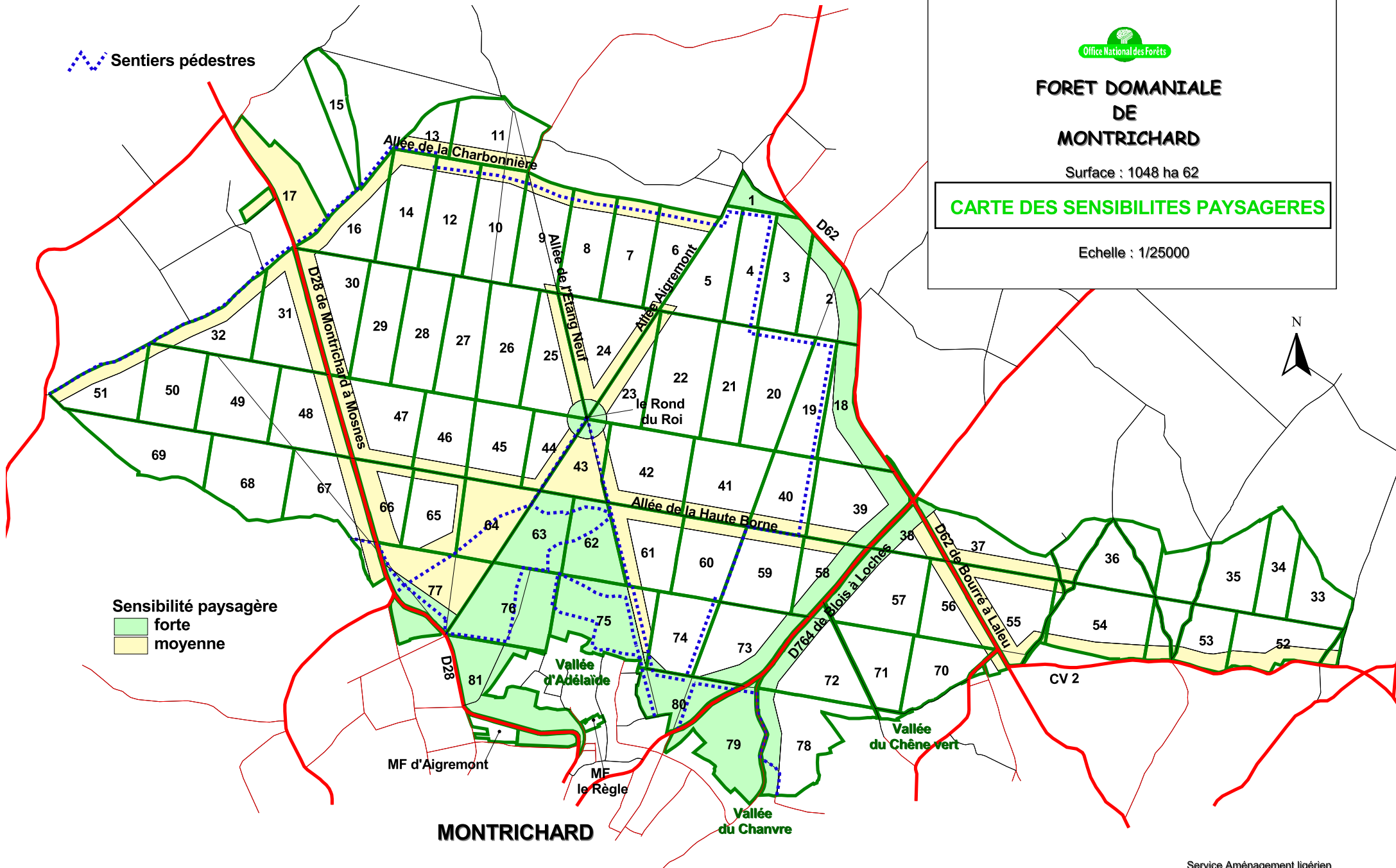
Sensibilité paysagère



forte



moyenne



MONTRICHARD

2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC

La forêt domaniale de Montrichard est sujette à deux types de fréquentation :

-une fréquentation locale.

La forêt domaniale de Montrichard est située aux portes de la Ville. Elle est perçue par les habitants locaux comme un espace vert qui prolonge la Ville. Elle est l'objet d'une fréquentation de voisinage importante, notamment marquée au printemps et à l'automne.

-une fréquentation touristique.

La ville de MONTRICHARD présente la particularité d'être au cœur de deux régions renommées pour les châteaux : la Touraine et le Blaisois. A ce titre la forêt domaniale accueille, durant l'été, une fréquentation touristique importante.

En outre la forêt de Montrichard est traversée par trois routes départementales, très usitées tout au long de l'année. Nombreux sont les automobilistes qui s'arrêtent quelques instants en forêt pour se reposer. C'est notamment le cas en bordure de la D764 qui joint Loches à Blois.

La fréquentation de la forêt de Montrichard continue de croître au fil des ans. Il est indispensable de compléter, de renouveler et d'entretenir les équipements existants.

Les usagers (randonneurs, cavaliers, cyclistes) doivent pouvoir profiter de la forêt en toute sécurité. Le mobilier doit être de qualité, et le balisage des sentiers irréprochable.

2.7 – PAYSAGES

La forêt de Montrichard est une forêt de plateau sans variation importante de relief. Seules quelques vallées situées au sud du massif viennent rompre la monotonie topographique du paysage.

Percée de nombreuses routes forestières et offrant en son centre un majestueux carrefour en étoile « le Rond du Roi », la forêt de Montrichard apparaît comme un vaste espace naturel domestiqué.

La fréquentation du public est importante en forêt de Montrichard mais elle n'affecte pas toute la forêt avec la même intensité. On distingue sur le plan paysager des unités de sensibilités différentes (cf. carte des sensibilités paysagères).

La sensibilité est forte :

- aux abords immédiats de la Ville de Montrichard.
- en bordure des routes départementales n° 62 et 764
- au carrefour « le Rond du roi »

La sensibilité est moyenne :

- en bordure de la route départementale n° 28 et du chemin vicinal n° 2.
- en périphérie nord-est du massif
- en bordure des allées de la Haute borne et de la Charbonnière

La sensibilité est faible :

- sur le reste de la forêt.

2.2 - AUTRES PRODUCTIONS

Néant.

2.3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES

La forêt de Montrichard fait l'objet de 2 lots de chasse :

-1 lot de chasse à tir .

-1 lot de chasse à courre.

Chacun de ces lots s'exerce sur la totalité de la forêt.

La chasse est ouverte deux jours par semaine ; une journée pour la chasse à tir et une journée pour la chasse à courre.

Ces deux lots ont été concédés par adjudications en mars 2004. pour une durée de 12 ans

Le montant annuel des loyers (prix 2004) s'élève à :

- 17410 euros pour le lot de chasse à tir.

- 8000 euros pour le lot de chasse à courre.

A cela s'ajoute la location de la maison de chasse située au Carrefour « le Rond du Roi » pour un montant annuel de 500 euros.

Le tableau pour les 5 dernières saisons de chasse passées est le suivant:

	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Cerf	7	7	8	6	6
Chevreuil	18	15	21	19	8
Sanglier	0	0	4	0	0
Lièvre	9	14	18	15	23
Bécasse	8	16	1	12	14
Renard	1	4	5	1	0
Martre	0	0	2	0	2
Putois	0	0	1	1	0

A ce tableau, il conviendrait d'ajouter les nombreux animaux tués par collision, sur les trois routes départementales qui traversent la forêt.

Malheureusement nous ne disposons pas du quantitatif.

2.4 - ACTIVITES PISCICOLES

Néant.

2.5 - AUTRES ACTIVITES

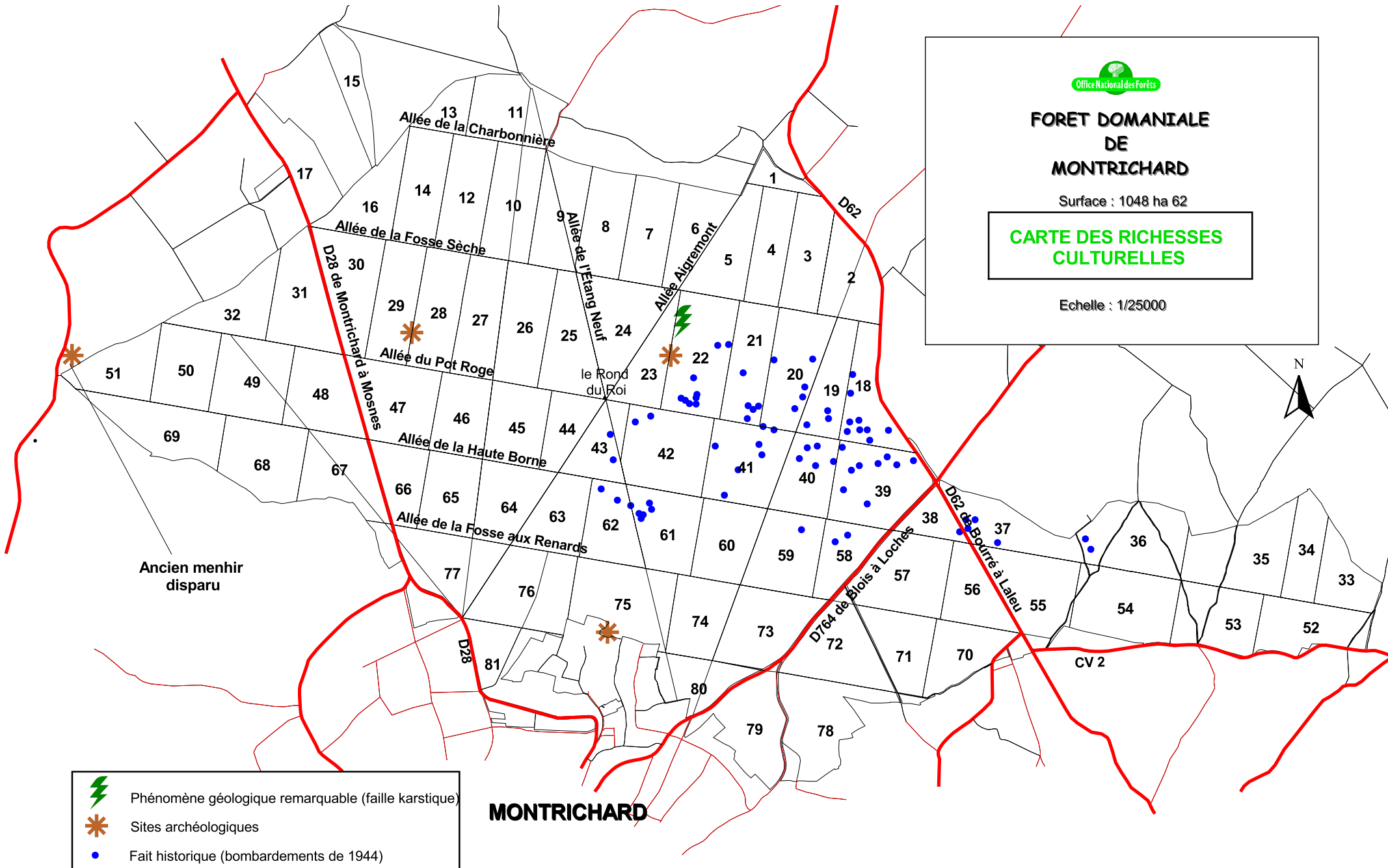
Néant.

FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62




CARTE DES RICHESSES CULTURELLES

Echelle : 1/25000



Ancien menhir
disparu

MONTRICHARD

-  Phénomène géologique remarquable (faille karstique)
-  Sites archéologiques
-  Fait historique (bombardements de 1944)

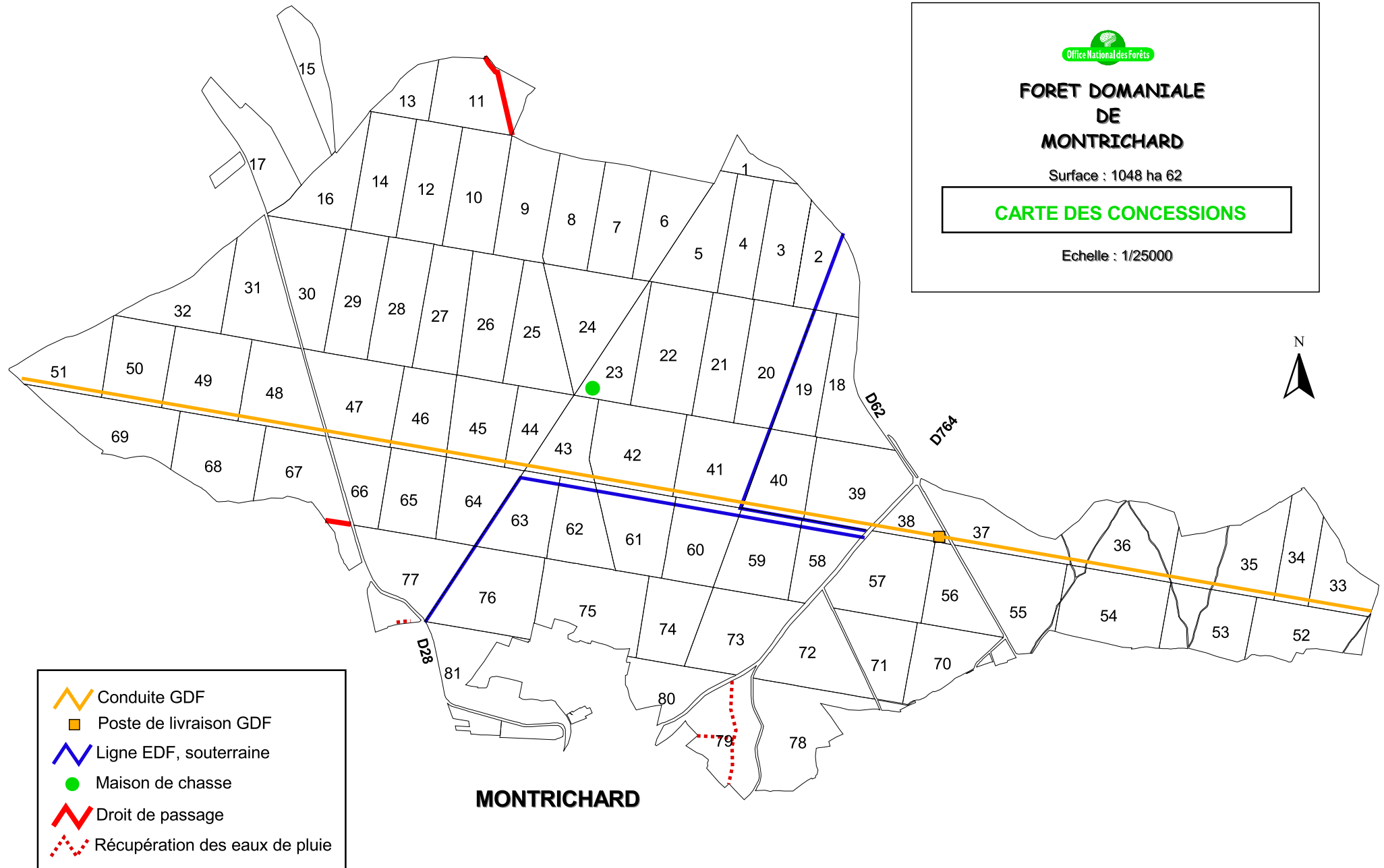


FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DES CONCESSIONS

Echelle : 1/25000



2.8 - RICHESSES CULTURELLES

(cf. carte des richesses culturelles)

Sur le plan archéologique, quatre sites sont à signaler :

- trois anciennes digues d'étang (parcelles 22/23, 28/29 et 75)
- un ancien menhir disparu (en bordure de la parcelle 51).

Le « Contrat Vert » de 1996 qui a recensé le patrimoine historique, archéologique et architectural des différentes forêts domaniales du Loir et Cher, nous indique, pour la forêt de Montrichard:

*que l'ancien étang qui existait en parcelles 22/23, figurait au cadastre Napoléonien de 1805.

*que l'ancien menhir s'appelait la « Haute Borne », qu'il servait avant 1697 de limite à trois paroisses et deux diocèses et qu'il limitait, dans des temps plus anciens, la cité des Carnutes de celles des Turons.

Sur le plan historique, près d'un quart de la forêt porte les empreintes de la seconde guerre mondiale.

En août 1944, l'armée américaine a bombardé un dépôt d'essence allemand, présent en forêt. Ce bombardement a provoqué l'incendie de 240 ha de peuplement et créé de nombreux trous d'obus dans les parcelles.

Il faut signaler par ailleurs l'existence d'un phénomène géologique remarquable en forêt de Montrichard : une faille karstique, en parcelle 22.

Elle apparaît dans une doline (cuvette d'érosion typique des terrains calcaires) et est profonde de quelques mètres.

2.9 - AUTRES SUJETIONS

Les concessions :

(cf carte des concessions)

La forêt domaniale de Montrichard fait l'objet de 10 concessions (fin 2009), dont le détail est le suivant :

- 1 conduite de gaz souterraine
mandataire : GDF
- 1 poste de livraison de gaz
mandataire : GDF
- 2 lignes électriques souterraines
mandataire : EDF
- 1 pour location de la maison de chasse
mandataire : Mr SURAUD Jean (Adjudicataire du lot de chasse à tir)
- 3 pour droits de passage
mandataires : Commune de MONTRICHARD (allée de la Fosse aux Renards, parcelle 67),
Mr SOLON (allée de l'Etang Neuf, parcelle 11)
Mr FILIOZAT Pierre (allée de l'Etang Neuf, parcelle 11)
- 2 pour récupération des eaux pluviales
mandataires : SIEEOM du Val de Cher (parcelle 77)
SA DOLISOS Laboratoires (parcelle 79)

2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

(cf carte des périmètres de captage)

Deux forages existent en périphérie de la forêt domaniale de Montrichard. Le périmètre de protection rapproché de l'un d'eux débordé sur le massif forestier. Il s'agit du forage de « MONTRICHARD BONNETERIE ».

La partie de la parcelle 77 située au sud de la D28 (3ha 15) est incluse dans le périmètre de protection rapproché de ce forage.

L'arrêté préfectoral qui régit ce périmètre de captage date du 28 Juin 2002. Il est enregistré sous le numéro : 02-2696.

Les obligations et interdictions auxquelles il convient de se conformer dans ce secteur protégé sont précisées à l'article 8 de l'arrêté.

L'ONF devra veiller à ce que les travaux engagés dans la partie de forêt concernée soient réalisés en accord avec les termes de l'arrêté.



FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

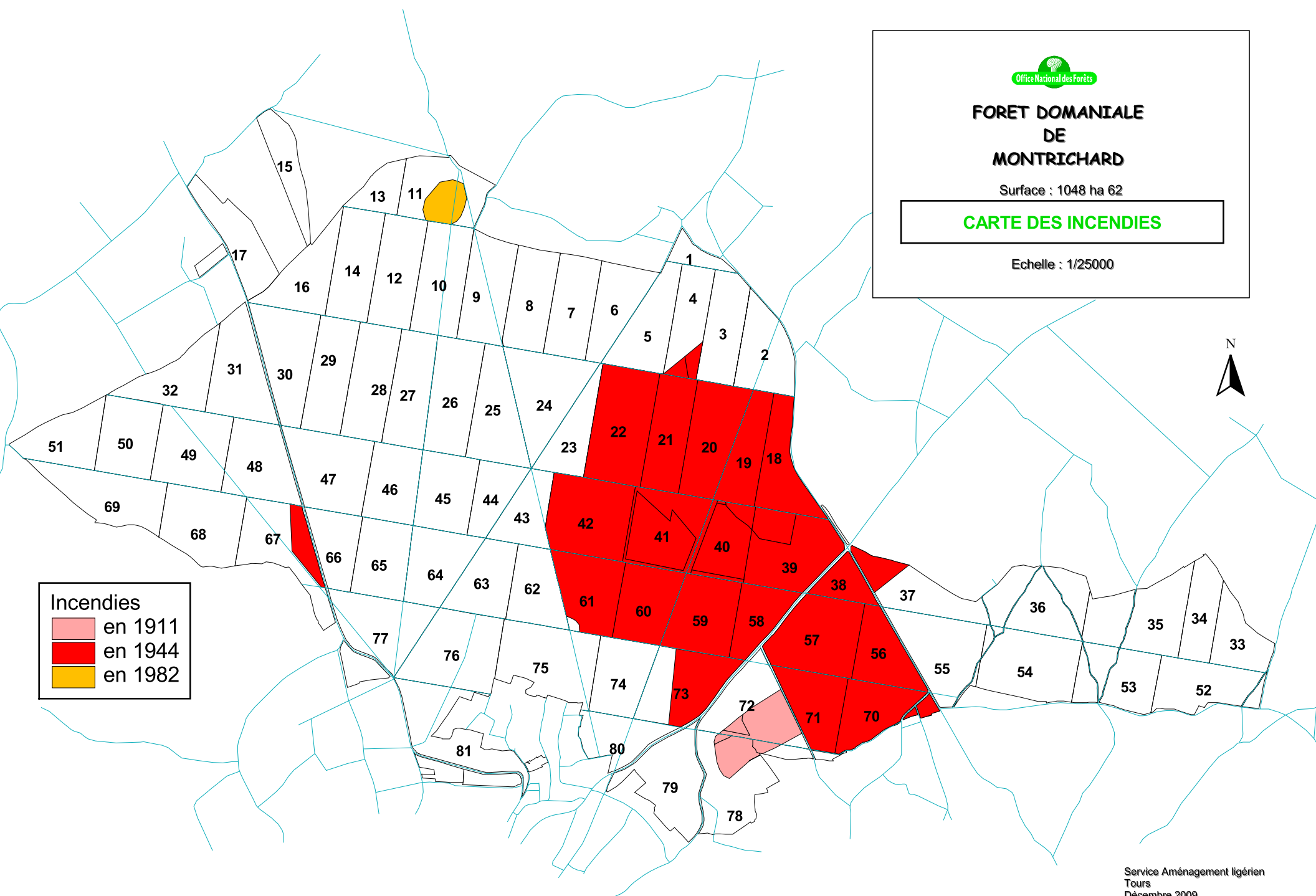
CARTE DES INCENDIES

Echelle : 1/25000



Incendies

- en 1911
- en 1944
- en 1982



3 – GESTION PASSEE

3.1 – TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1 – Traitements antérieurs

Le document auquel il convient de se reporter est :

- l'aménagement de 1990, rédigé par Mr JAMES, (titre II et Annexe 5) .

Ce document détaille les traitements antérieurs appliqués à la forêt domaniale de Montrichard depuis 1854.

Les aménagements successifs qui ont régi la forêt de Montrichard sont les suivants :

- Aménagement du 31 août 1854, suite à la soumission au régime forestier du 22 septembre 1853.
- Aménagement du 14 novembre 1924, suite à l'acquisition de la forêt par l'Etat en 1919.
- Aménagement de 1960, approuvé par arrêté ministériel du 29 mai 1964
- Aménagement de 1990, approuvé par arrêté ministériel du 26 mai 1993

A partir de 1925 une capitalisation des réserves a été réalisée dans le quart Nord- Ouest de la forêt. Néanmoins il faut attendre l'aménagement de 1960 pour confirmer le réel début de la conversion en forêt domaniale de Montrichard.

3.1.2 – Dernier aménagement forestier

L'arrêté ministériel du 26 mai 1993 règle l'aménagement de la forêt domaniale de Montrichard pour la période 1990-2009.

L'objectif principal de cet aménagement est la production de chêne rouvre de qualité, avec pour objectif secondaire l'accueil du public.

Cet aménagement a été modifié le 15 septembre 2000 par décision de M. CAMPENET, Directeur régional de l'ONF en région Centre. L'objectif de ce modificatif était une meilleure prise en compte des paysages. Quelques parties de parcelles ont été retirées du groupe de régénération . Ce retrait a été partiellement compensé par la régénération anticipée de quelques parties de parcelles appartenant au groupe de préparation.

Objectifs

Situation en 1990

La forêt de Montrichard présente de nombreux types de peuplements, reflet des traitements passés et des conséquences directes des deux derniers conflits.

(cf . carte des incendies)

Le chêne est l'essence principale. Il occupe 77 % de la surface boisée de la forêt.

Les résineux sont composés en majorité de pin sylvestre. Ils sont présents sur plus de 20% de la forêt.



Réflexions de l'aménagiste (M. Olivier JAMES)

« L'étude des conditions édaphiques et des peuplements existants en forêt domaniale de Montrichard a montré que le chêne sessile peut y trouver des conditions très satisfaisantes de croissance, voire excellentes dans la partie Nord-Ouest de la forêt et que l'aspect plus ou moins malvenant de certaines parcelles, partiellement enrésinées, tient plus à leur histoire qu'à une mauvaise qualité des sols. Il apparaît tout à fait possible et souhaitable de redonner au chêne l'importance qui lui revient en forêt domaniale de Montrichard en le favorisant. » (page 34 de l'aménagement).

Décisions de l'aménagiste

Le traitement à appliquer à la forêt est celui de la conversion et la transformation en futaie régulière de chêne :

- une seule série avec un objectif principal « la production de chêne rouvre de qualité ».
- un objectif secondaire associé « l'accueil du public ».
- une durée d'application de 20ans.

Les vieux pins sylvestre dépérissants, présents en mélange dans les peuplements feuillus, seront extraits. Les pins sylvestre qui constituent une sous parcelle de 3ha 70 en parcelle 54, seront régénérés artificiellement en chêne rouge d'Amérique.

Critères d'exploitabilité :

- Pour le chêne : âge d'exploitabilité 190 ans avec diamètre d'exploitabilité de 65cm.
- Pour les résineux
 - Pin sylvestre : âge d'exploitabilité 90 ans avec diamètre d'exploitabilité de 45 cm.
 - Pin maritime et Pin laricio : faiblement représentés, âge d'exploitabilité 90 ans avec diamètre d'exploitabilité de 55cm.

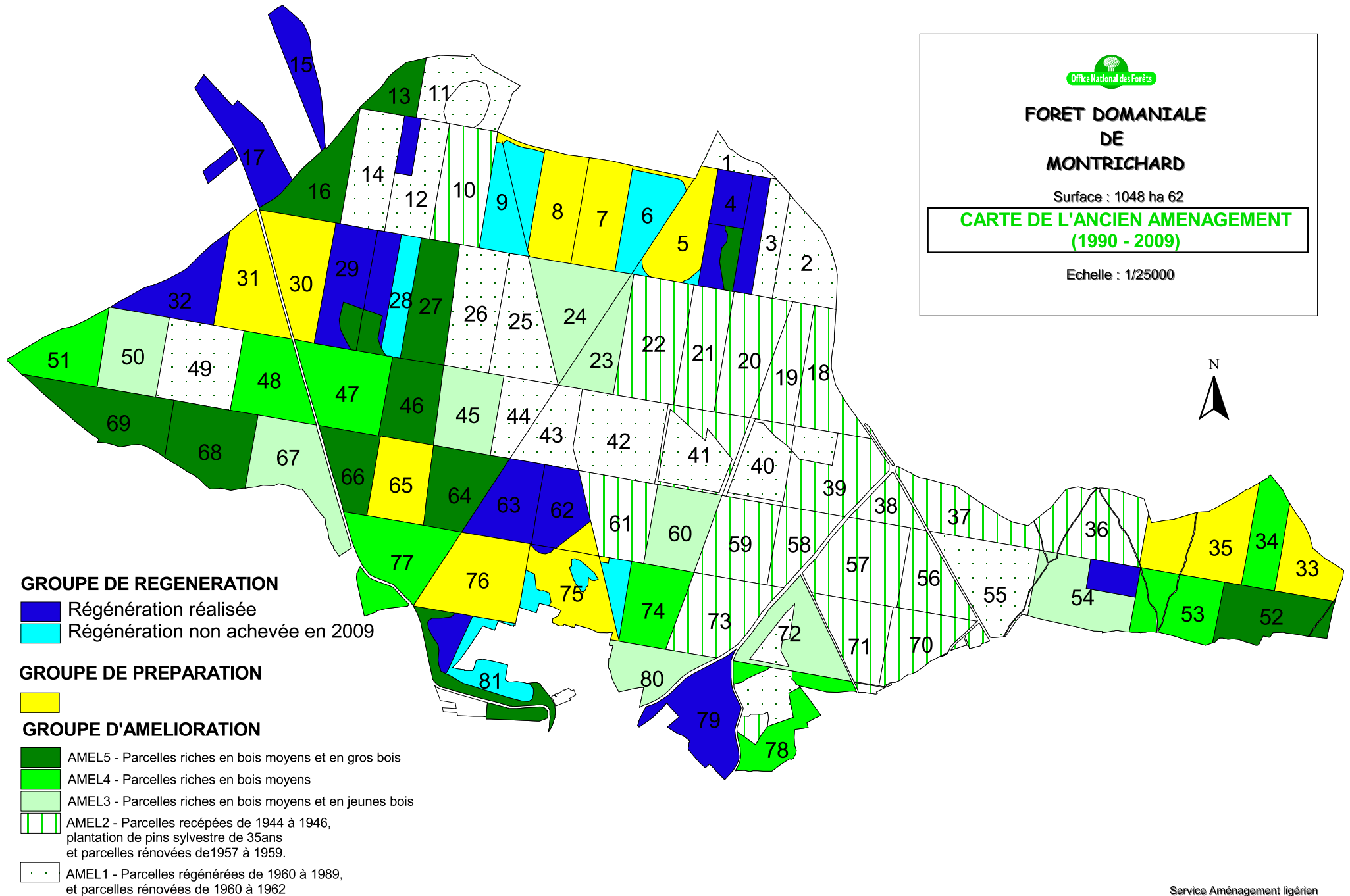


FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DE L'ANCIEN AMENAGEMENT (1990 - 2009)

Echelle : 1/25000



GRUPE DE REGENERATION

- Dark Blue: Régénération réalisée
- Cyan: Régénération non achevée en 2009

GRUPE DE PREPARATION



GRUPE D'AMELIORATION

- Dark Green: AMEL5 - Parcelles riches en bois moyens et en gros bois
- Bright Green: AMEL4 - Parcelles riches en bois moyens
- Light Green: AMEL3 - Parcelles riches en bois moyens et en jeunes bois
- Vertical Stripes: AMEL2 - Parcelles recépées de 1944 à 1946, plantation de pins sylvestre de 35ans et parcelles rénovées de 1957 à 1959.
- White with Dots: AMEL1 - Parcelles régénérées de 1960 à 1989, et parcelles rénovées de 1960 à 1962

Version approuvée

Service Aménagement ligérien
Tours
Décembre 2009

Classement des parcelles :

Remarque : les surfaces indiquées dans ce présent titre sont celles de l'ancien aménagement.

Classement en 1990 :

- Groupe de régénération

Régénération	Surface (ha)
Sous groupe d'extraction	23.22
Sous groupe strict	94.93
Sous groupe élargi	41.24
TOTAL	159.39

- Groupe de préparation 132.66 ha .
- Groupe d'amélioration : 722.65 ha.

Classement en 2001 :

après modificatif paysager- (cf . carte de l'ancien aménagement rectifié en 2001)

- Groupe de régénération :

Régénération	Surface (ha)
Sous groupe d'extraction	23.22
Sous groupe strict	93.39
Sous groupe élargi	33.12
TOTAL	149.73

- Groupe de préparation : 129.14 ha.
- Groupe d'amélioration : 735.83 ha.

Récapitulatif

Série	unique
Type	Production
Surface (ha)	1014.70
Traitement	Conversion et Transformation en futaie régulière de chêne
Méthode d'aménagement	Groupe de régénération élargi
Durée de renouvellement	190 ans
Surface à régénérer (ha)	149.73
Possibilité de régénération	*100 m ² /an et 5.81ha/an en ensemencement
Rotation des coupes	Amélioration et Préparation 6, 8,10 et 12 ans selon l'âge
Essence objectif	Chêne rouvre

*avec diamètre précomptable >= 30cm

remarque : concernant la possibilité régénération (100m2/an ou 5.81 ha/an en ensemencement).

Ces données proviennent de l'aménagement de 1990.

La possibilité en surface terrière est celle du groupe de régénération dans sa totalité (159ha 39).

La possibilité ensemencement a été calculée uniquement pour les parcelles feuillues des sous-groupes strict et élargis, soit pour les parcelles : 4,6,15,17,28,29,32,62.2,63.2,75.1 et 81, qui représentent 116ha 38.

La possibilité régénération n'a pas été recalculée lors du modificatif de l'aménagement en 2001.

Bilan du dernier aménagement forestier Surfaces régénérées pendant la période 1990-2009

Parc	Previsions (ha)	lot	Peuplements non ouverts		Réalisation									Bilan				* Obs	
			Feuillus (Fs)	Résineux (Rx)	Coupes rases		Coupes progressives							REGE Feuillus		REGE résineux			
					Fs	Rx	Résineux		Feuillus					acquis e	en cours	acqui se	en cours		
							ENS E	DEF	Rel de couvert	ENS E	SECO 1	SEC O 2	DEF						
3p	5.59									1990	1994		1996	5.59				CHE	
4p	8.51	1								1991	1994		1996	8.51				CHE	
		2								1999	2003		2006					CHE	
5p	0.44									2005					0.44			CHE	
6p	9.65	1									2005	2008			9.65			CHE	
		2								2005	2006	2009					CHE		
9p	13.01	1	0.51							2007	2009				12.50			CHE	
		2							2008							CHE			
12p	2.50												1990	2.50				CHE	
15	7.67								1993	1997			2000	7.67				CHE	
17	12.20								1994	1996			1999	12.20				CHE	
28p	11.57	1								2001	2002	2005			5.79			CHE	
		2								2002	2003	2006	2008	2008		5.78			CHE
29p	10.91	1								1995	1996	1999		2003				CHE	
		2								1996	1997	2000		2004	10.91			CHE	
		3								1996	1998	2001		2004				CHE	
32	11.12	1								1999	2000	2004		2007	11.12			CHE	
		2								2000	2001	2004		2007				CHE	
54p	3.70									1993				3.70				CHR	
62p	8.56	1								1998	1999	2004		2007	8.56				CHE
		2									1995								CHE
		3								1998	2002	2004		2008					CHE
63	10.20	1								1995	1996			1999	10.20				CHE
		2								1995	1997	2000		2005					CHE
		3								1997	1998	2001		2005					CHE
75p	9.88	1	3.50							2006	2008				4.85				CHE
		2							2006	2007									CHE
		3																1.20	PM
		4								2007							0.33		PM
79	15.13												1992	15.13					CHE
81p	9.09	1								2001	2002	2006		2009	2.92				CHE
		2								2003	2004	2007			6.17				CHE
Total	149.73		4.01											104.79	39.40	0.33	1.20		

* CHE = Chêne, PM = Pin maritime, CHR = Chêne rouge d'Amérique.

Conclusion :

Les ouvertures prévues en régénération ont été réalisées à 97%.
Seulement 4ha 01 (p9 et p75) n'ont pas été entamés, pour des raisons paysagères.
La régénération est acquise sur 105ha 12 et elle est en cours sur 40ha 60.

Les parcelles en cours de régénération (40ha60) qui constituent la queue de régénération du nouvel aménagement sont les suivantes :

Parcelle	Surface (ha)		Total
	Chêne	Pin maritime	
5p	0.44		0.44
6p	9.65		9.65
9p	12.50		12.50
28p	5.79		5.79
75p	4.85	1.20	6.05
81p	6.17		6.17
TOTAL	39.40	1.20	40.60

Coupes engagées pendant la période 1990 - 2008

Année	Amélioration et préparation en volume (m ³)	Régénération en volume (m ³)	Régénération en surface terrière (m ²) avec diamètre précomptable >= 30cm	Total régénération, amélioration et préparation en volume (m ³)
1990	2632	262	43	2894
1991	2611	652	65	3263
1992	1776	693	56	2469
1993	5708	742	22	6450
1994	952	1679	68	2631
1995	1526	639	55	2165
1996	1520	2974	177	4494
1997	1996	1262	55	3258
1998	2478	696	47	3174
1999	2920	2853	171	5773
2000	120	2041	118	2161
2001	2973	1384	46	4357
2002	4739	970	60	5709
2003	1562	1452	82	3014
2004	1248	2385	191	3633
2005	2914	2721	182	5635
2006	3162	807	50	3969
2007	2763	547	47	3310
2008	1183	1547	78	2730
TOTAL	44783	26306	1613	71089
<i>Moyenne/an</i>	2357	1385	85	3742

Les volumes indiqués dans ce tableau sont des volumes commerciaux

Conclusion :

La forêt a fourni 71089 m³ de bois durant l'aménagement, soit 3742 m³/an.

L'prélèvement moyen annuel est en conséquence de 3.69 m³/ha/an

(la surface prise en compte pour ce calcul est la surface des peuplements de l'ancien aménagement, à savoir 1014.70 ha).

En matière de régénération, la possibilité était fixée, en surface terrière, à 100 m²/an.

Les coupes ont fourni 85 m² de bois /an.

On observe un déficit en surface terrière et donc en volume de 15% par rapport aux prévisions.

L'aménagement n'indiquait pas en ce qui concerne le groupe d'amélioration de possibilité indicative. En revanche il indiquait une prévision de récolte totale de 3740m³ de bois par an.

La forêt a fourni 3742m³ de bois/an.

Il a donc été extrait, globalement, la quantité de bois que prévoyait l'aménagement.

La dynamisation de la sylviculture, mise en oeuvre depuis 10ans, a fait que les coupes d'amélioration ont compensé le déficit lié aux coupes de régénération.

Recettes annuelles (en € constants)

Année	Bois sur pied	Bois façonnés	Chasse – pêche	Concessions	Recettes diverses *	TOTAL	Coeff.tr.€ const.utilisés
1990	66768		49114	1935	859	118676	0.20492
1991	56044		28924	152	1486	86606	0.19856
1992	76253	28445	28902	126	1948	135674	0.19396
1993	222501		31773		1533	255807	0.19001
1994	86178	374	33378	202	889	121021	0.18689
1995	41641		31995	640	1347	75623	0.18371
1996	224652	7026	37813	627	3114	273232	0.18016
1997	86458		34587	976	1464	123485	0.17798
1998	61740		35123	997	39	97899	0.17675
1999	265599		30123	746		296468	0.17587
2000	8703		29993	358		39054	0.17294
2001	160774		29907	964	40	191685	0.17011
2002	33855		29914	733	60	64562	1.095
2003	122012	15121	29677	840		167650	1.073
2004	179489		28183	1926	462	210060	1.05
2005	174511	44859	27463	1694		248527	1.031
2006	107941	78552	27936	1742		216171	1.015
2007	295928	72810	28031	1710	1408	399887	1
2008	158738		28517	1359		188614	1
TOTAL	2429785	247187	601353	17727	14649	3310701	
<i>Moy.ann</i>	<i>127883</i>	<i>13010</i>	<i>31650</i>	<i>933</i>	<i>771</i>	<i>174247</i>	

***Recettes diverses** = remise en état de coupes, location de place de dépôt, prorogation de délais, visites guidées, subventions...

soit, 172 euros/ha/an.

Dépenses annuelles (en € constants)

Année	Entretien courant							Travaux neufs					TOTAL	Coeff.tr .€ const.ut ilisés
	Peuple- ments	Infras- tructure	Touris- me	Chasse & pêche	Exp. régie	Maint- nance	Sous- total	Rebois- ment	Equip- ment	Touris- me	Sous- total	Impôt foncier		
1990	12628	4468	5156				22252			635	635	10799	33686	0.20492
1991	18346	10210	13734	1303		134	43727					10782	54509	0.19856
1992	24611	34568	2250	112		161	61702			1817	1817	10553	74072	0.19396
1993	12024	15579	4598	1926			34127			462	462	9364	43953	0.19001
1994	29931	9265	8276	845			48317			106	106	8934	57357	0.18689
1995	12678	10570	7474	1236	2219	760	34937		39409		39409	8422	82768	0.18371
1996	15692	12022	3916	2037			33667		5204		5204	7784	46655	0.18016
1997	11057	10360	8982	407		8516	39322					7856	47178	0.17798
1998	21237	6246	6043			1218	34744					7798	42542	0.17675
1999	25157	6354		146		772	32429					7768	40197	0.17587
2000	13028	11236	1842	144		278	26528					7892	34420	0.17294
2001	22202	3330	6416	144			32092					7852	39944	0.17011
2002	9326	7469	4643	145	3066	138	24787					8046	32833	1.095
2003	12218	1629	1847		709	142	16545					4112	20657	1.073
2004	17778	7261	6584	1593		164	33380					5182	38562	1.05
2005	21984	15291	2949		10263		50487					7926	58413	1.031
2006	19749	37882	3113		11388		72132					6754	78886	1.015
2007	20931	3068				268	24267		59426		59426		83693	1
2008	20984	8067	3190	43	1837		34121						34121	1
Total	341561	214875	91013	10081	29482	12551	699563	0	104039	3020	107059	137824	944446	
<i>Moy/a n</i>	<i>17977</i>	<i>11309</i>	<i>4790</i>	<i>531</i>	<i>1552</i>	<i>661</i>	<i>36819</i>	<i>0</i>	<i>5476</i>	<i>159</i>	<i>5635</i>	<i>7254</i>	<i>49708</i>	

soit, 49 euros/ha/an.

Bilan économique (en € constants) Période 1990/2008

Moyenne annuelle		
Recettes	Dépenses	Bilan
174247	49708	+ 124539

Soit un bilan positif de 123 €/ha/an.

3.2 - AUTRES ACTIONS CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS DE LA FORET

Néant.

3.3 - ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

3.3.1 - Matérialisation des limites périmétrales

Le périmètre de la forêt, d'environ 25 km de développement, est le plus souvent matérialisé par un fossé(19 km). Ce fossé est propriété de l'Etat sur 11 km. (cf paragraphe 03)

Les limites sont bien marquées.

Le périmètre ne prête pas à contestation.

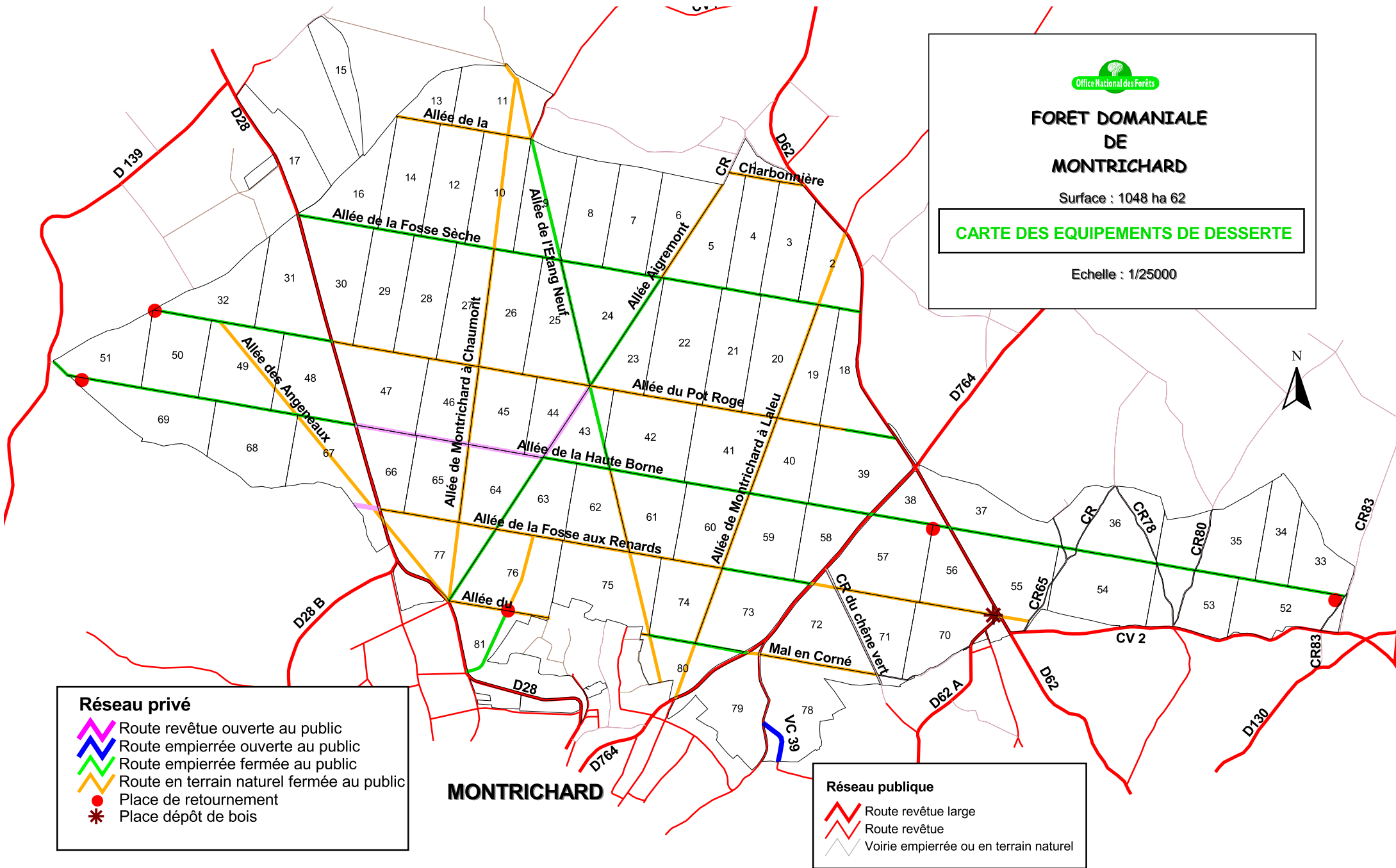


FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DES EQUIPEMENTS DE DESSERTE

Echelle : 1/25000



3.3.2 - Equipements de desserte (cf. carte des équipements de desserte)

3.3.2.1 - Réseau privé

Nom de la route forestière	Longueur totale (m)	Routes en terrain naturel			Routes empierrées				Routes revêtues			
		Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)
Allée d'Aigremont	2580	580	9		1110	9	3	440				
					890	11	3					
Allée de l'Etang Neuf	3310	1560	8		1750	8	3					
Allée de la Charbonnière	1110	1110	7.5									
Allée de la Fosse aux Renards	3540	2940	9		600	9	3	130				
Allée de la Fosse Sèche	2950				2950	9.5	3					
Allée de la Haute Borne	6790				5710	8.5	3	980				
					1080	11	3					
Allée de Montrichard à Chaumont	2720	2720	8.5									
Allée de Montrichard à Laleu	2560	2560	8.5									
Allée des Angeneaux	1860	1860	5.5									
Allée des Drageonnières	250								250	4	3	250
Allée du Mal en Corné	1770	1260	7.5		510	9	3					
Allée du Pot Roge	3890	2690	9		1200	9	3					
Avenue du Baron de Brice	810	410	8.5		400	8.5	3					
TOTAL	34140	17690			16200				250			

Remarque : Emprise = plate-forme + fossés

Des travaux d'entretien annuels sont réalisés sur l'ensemble de ce réseau.
Ces travaux sont à la charge de l'ONF.

-Routes revêtues : (0.25 km)

Seule l'Allée des Drageonnières est revêtue.
Elle est ouverte à la circulation publique.
Elle est en mauvais état.

- **Routes empierrées (16 km)**

10% de ce réseau est ouvert à la circulation publique.

L'état de ces routes est le suivant :

Intitulé de l'Allée	Etat	observations
Allée d'Aigremont	bon	
Allée de l'Etang Neuf	bon	
Allée de la Fosse aux Renards	bon	
Allée de la Fosse Sèche	moyen	mauvais état sur 1,6 km
Allée de la Haute Borne	moyen	mauvais état sur 1 km
Allée du Mal en Corné	bon	
Allée du Pot Rouge	moyen	
Avenue du Baron de Brice	moyen	

Soit : 5km de routes en bon état, 8,5km en état moyen et 2,5km en mauvais état.

Ce réseau compte 5 places de retournement ;

Les derniers travaux importants réalisés sont les suivants :

Année de réalisation	Situation	Nature des travaux	Longueur concernée (ml)	Observations
1992	Allée d'Aigremont	Refection généralisée de l'empierrement	1700	
	Allée du Mal en Corné	Refection généralisée de l'empierrement	550	
1996	Allée du Mal en Corné	Empierrement	100	Pour constitution d'un « T » de retournement
	Allée de la Fosse aux Renards	Empierrement	80	Pour constitution d'une place de dépôt de bois
2006	Allée de la Haute borne	Refection généralisée de l'empierrement	500	
	Allée du Pot Rouge	Empierrement	300	Réemploi des matériaux d'empierrement extraits de l'allée de la haute Borne
2007	Allée de la Haute borne	Refection généralisée de l'empierrement	1000	
	Allée de la Fosse aux Renards	Empierrement	300	Réemploi des matériaux d'empierrement extraits de l'allée de la haute Borne

- Routes en terrain naturel (18 km)

L'ensemble de ce réseau est fermé à la circulation publique.
Il s'agit d'un réseau, fragile, impraticable en période hivernale.

L'état de ces routes est le suivant :

Intitulé de l'Allée	Etat
Allée d'Aigremont	bon
Allée de l'Etang Neuf	bon
Allée de la Charbonnière	moyen
Allée de la Fosse aux Renards	bon
Allée de Montrichard à Chaumont	bon
Allée de Montrichard à Laleu	moyen
Allée des Angeneaux	moyen
Allée du Mal en Corné	bon
Allée du Pot Rouge	moyen
Avenue du Baron de Brice	moyen

Soit : 9km de routes en bon état et 9 km en état moyen .

- Lignes de parcelles (21 km)

Ces lignes, en terrain naturel, sont fermées à la circulation publique. Elles sont très fragiles. Il s'agit de lignes enherbées qui doivent être fauchées annuellement. Leur largeur n'excède pas 4m, à l'exception des lignes 34/35, 30/40, 41/42, 52/53, 54/55, 56/57, 58/59 et 70/71 qui ont une largeur de 5m.

Ces lignes n'ont pas le statut de routes mais elles font partie intégrante du réseau de desserte car elles sont indispensables à la réalisation des débardages.

3.3.2.2 - Réseau public

Les routes publiques principales qui contribuent à la desserte de la forêt de Montrichard sont:

nature de la voirie	Nom de la route	Longueur de la route à l'intérieur de la forêt ou jouxtant le périmètre de la forêt (km)
départementale	D.28 de Montrichard à Vallières	3.5
	D.62 de Bourré à chaumont	2.8
	D.764 de Blois à Montrichard	1.8
	TOTAL	8.1

3.3.2.3 – Densité du réseau

La densité totale du réseau privé est de 5.3 km/100 ha (y compris les lignes de parcelles). Sans les lignes de parcelles cette densité est de 3.2 km/100 ha.

En y incluant les routes principales publiques la densité totale du réseau est de 6 km/100ha.

Cette densité du réseau est largement suffisante pour assurer la desserte du massif et une bonne commercialisation des produits.

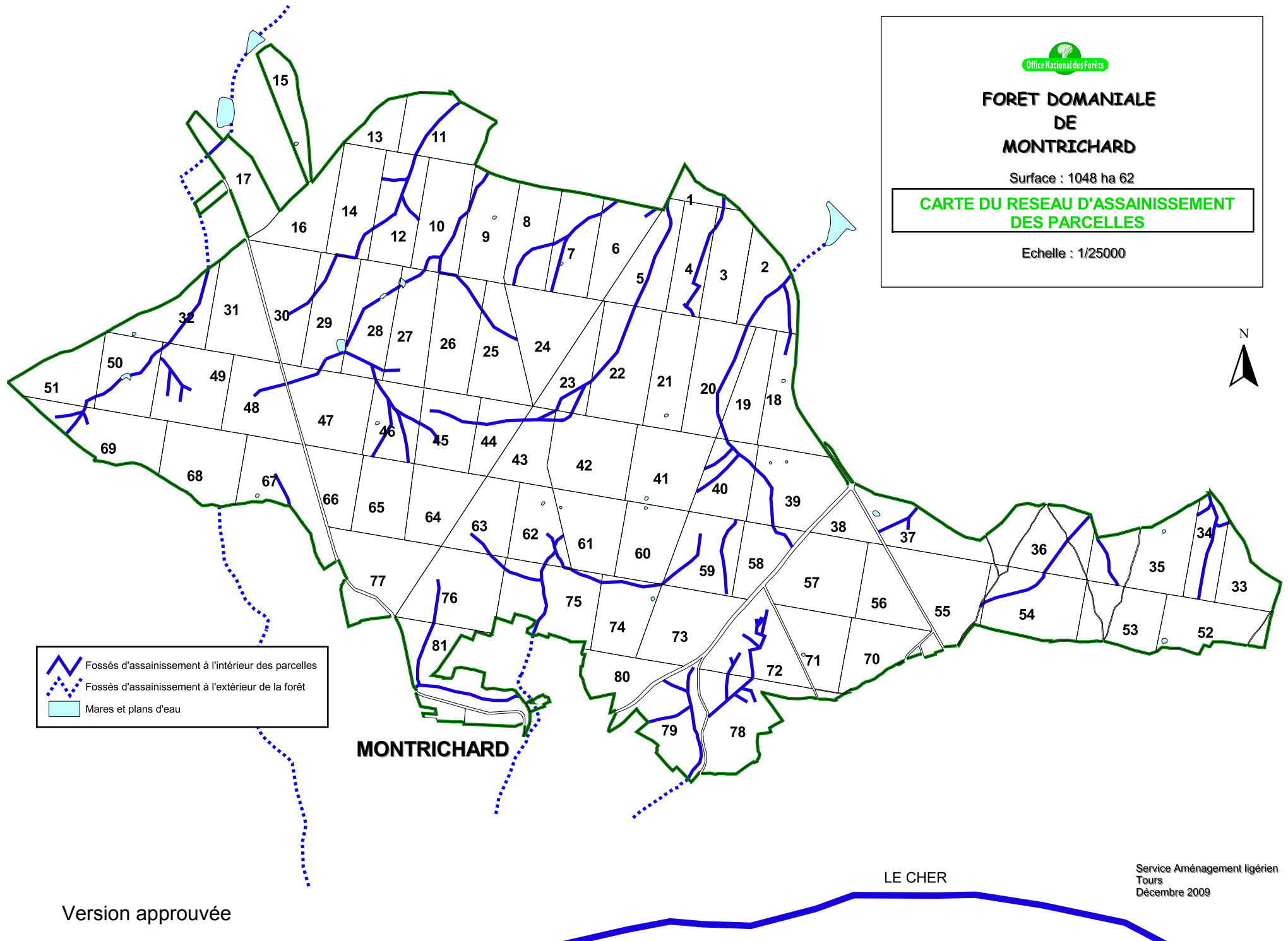


FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES PARCELLES

Echelle : 1/25000



- Fossés d'assainissement à l'intérieur des parcelles
- Fossés d'assainissement à l'extérieur de la forêt
- Mares et plans d'eau

Version approuvée

Service Aménagement ligérien
Tours
Décembre 2009

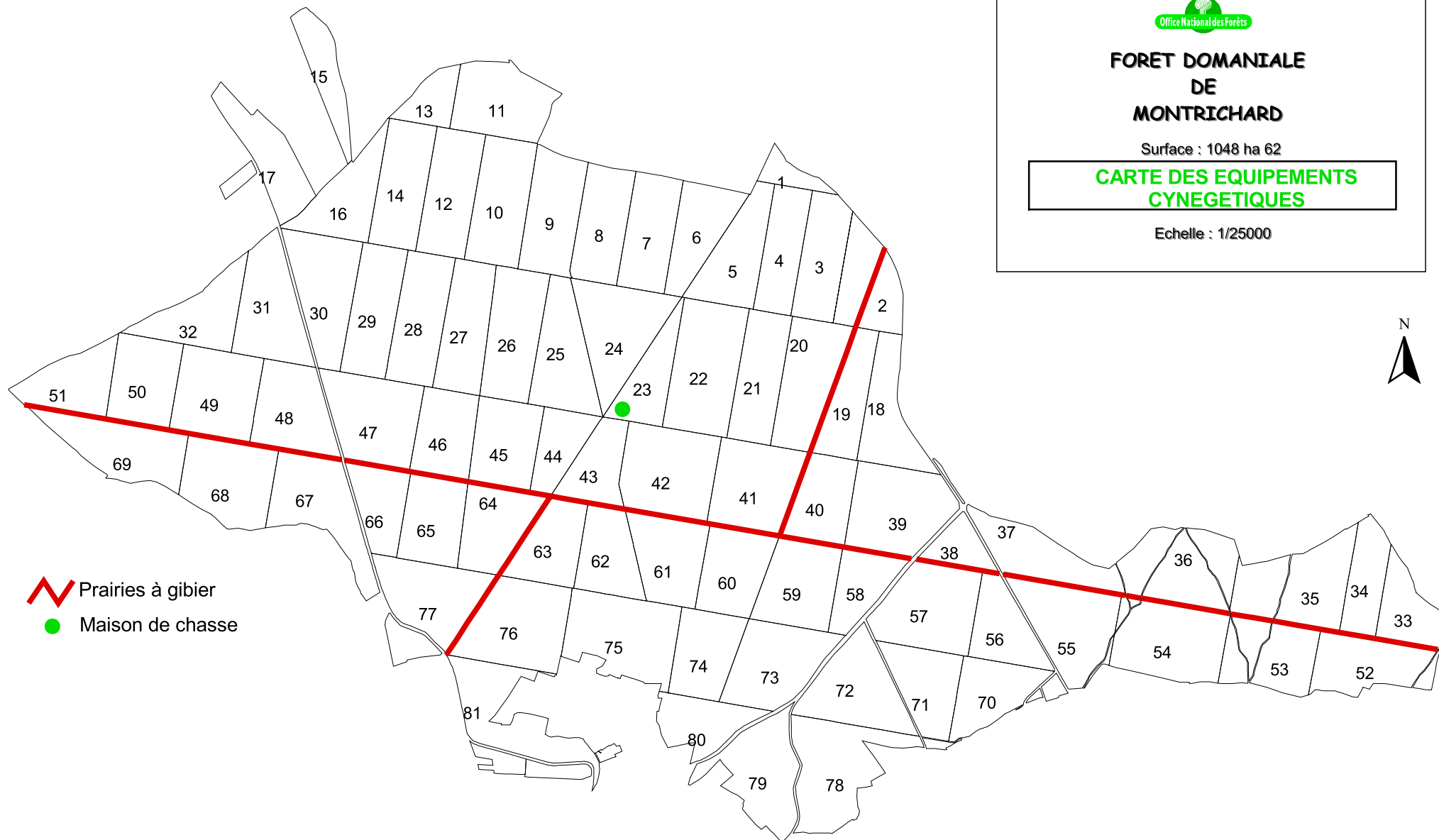




FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DES EQUIPEMENTS CYNEGETIQUES

Echelle : 1/25000



-  Prairies à gibier
-  Maison de chasse

MONTRICHARD

3.3.2.4 - Places de dépôt de bois

La forêt est dotée d'un réseau de desserte empierré important, fermé à la circulation du public, qui permet le stockage et l'enlèvement des bois sans réelle difficulté.

IL n'existe qu'une seule de place de dépôt de bois aménagée en forêt domaniale de Montrichard.

3.3.3 - Réseau d'assainissement des parcelles (cf. carte du réseau d'assainissement des parcelles)

La forêt compte plus de 22 km de fossés d'assainissement, intérieurs aux parcelles.

Ce réseau de fossés assure un drainage correct du massif.

Les fossés sont en bon état d'écoulement. Ils ne réclament pas de travaux de curage.

Ils sont remis en état au fur et à mesure des ouvertures en régénération.

3.3.4 - Equipements cynégétiques (cf. carte des équipements cynégétiques)

Les équipements existants sont :

- des prairies à gibier
- un rendez-vous de chasse.

Les prairies à gibier ont été installées par l'ONF sur les emprises non boisées de la conduite de gaz et des lignes électriques. La surface de ces prairies est de 4ha 24.

Le détail de la surface occupée par les prairies à gibier est la suivante :

Situation	Surface (ha)
Emprise GDF - au nord de l'Allée de la Haute Borne	2.77
Emprise EDF - au nord des parcelles 60 à 63 (bordure Allée de la Haute Borne)	0.43
Emprise EDF - en bordure ouest de l'Allée de Montrichard à Laleu (Parc 2,20,41)	0.70
Emprise EDF - en bordure ouest de l'Allée d'Aigremont (Parc 64,77)	0.34
Total	4.24

Les derniers travaux de réfection de ces prairies datent de 1996.

Le fauchage annuel de ces prairies incombe aux chasseurs.

En revanche, la prairie située sur la conduite de gaz, au nord de l'Allée de la Haute Borne est fauchée un an sur deux par GDF.

L'entretien du rendez vous de chasse est assuré par les chasseurs.

3.3.5 - Equipements concernant les risques d'incendie

Les risques étant faibles en forêt de Montrichard, aucun équipement n'a été mis en œuvre pour lutter contre les incendies et il n'y a pas lieu de prévoir des aménagements spécifiques à réaliser dans le cadre du nouvel aménagement.

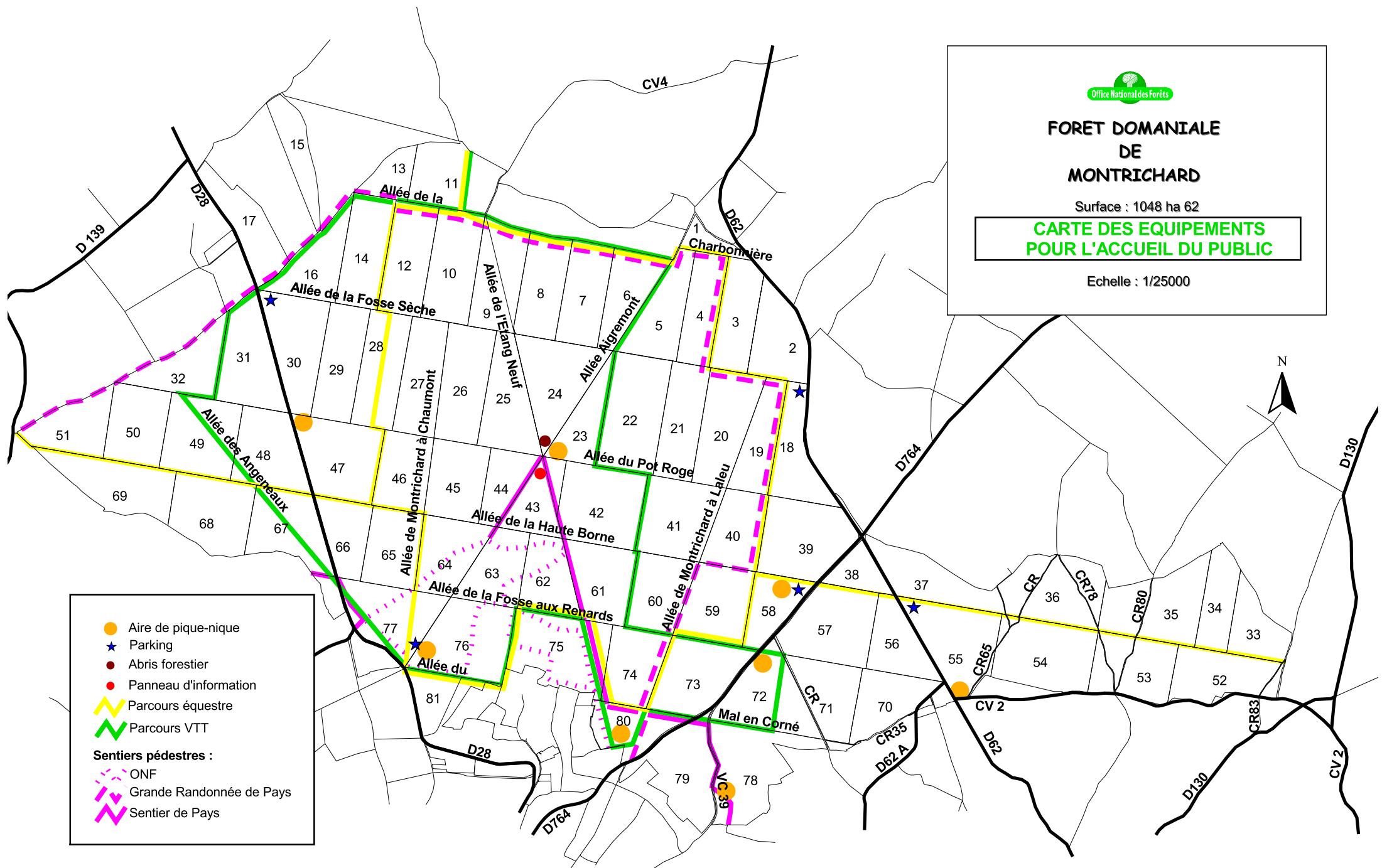











FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE DES EQUIPEMENTS POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

Echelle : 1/25000



-  Aire de pique-nique
-  Parking
-  Abris forestier
-  Panneau d'information
-  Parcours équestre
-  Parcours VTT
- Sentiers pédestres :**
-  ONF
-  Grande Randonnée de Pays
-  Sentier de Pays

Version approuvée

3.3.6 - Equipements pour l'accueil du public

(cf. carte des équipements d'accueil du public)

La forêt de Montrichard compte :

- 8 aires d'accueil du public, équipées de tables de pique-nique.

L'aire, la plus prisée, est celle située au « Grand Rond du Roi », au centre de la forêt. On y trouve un panneau d'information et un abri forestier.

- 4 parkings

- 2 sentiers pédestres balisés (5 km)

- 1 parcours VTT balisé (12 km)

- 1 parcours équestre balisé (15 km)

Par ailleurs, au titre d'un accord de partenariat avec le Conseil Général du Loir et Cher, la forêt de Montrichard offre 11km de sentiers pédestres balisés supplémentaires dont :

8 km de sentiers de Grandes Randonnées de Pays,

3 km de sentiers de petites randonnées de Pays.

Cette convention est établie dans le cadre du PDIPR (plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée).

Sur demande du Conseil général du Loir et Cher, une étude a été réalisée en 2005 par l'ONF. L'objet de cette étude était de dénombrer les équipements d'accueil du public existant dans les forêts domaniales du Loir et Cher et d'en déterminer l'état.

Cette étude fait apparaître que la forêt de Montrichard est bien équipée mais que l'état des équipements est globalement moyen.

Pour maintenir un caractère accueillant à la forêt et assurer la sécurité des personnes, il est nécessaire d'entretenir et de remplacer les équipements vétustes ou dégradés.

Pour assurer la propreté, l'ONF procède régulièrement au ramassage des « ordures sauvages » déposées en forêt. Le coût de ces travaux augmente chaque année.

Sans une aide financière extérieure, l'ONF n'est pas en mesure d'assurer l'entretien et le renouvellement des équipements existants en forêt de Montrichard

Les derniers travaux importants réalisés en matière de l'amélioration de l'accueil du public en forêt de Montrichard datent de 2004. Un parking de 300m² a été créé au carrefour de la Patte d'Oie et 2 tables de pique-nique ont été remplacées.

3.3.7 - Dispositifs de recherche

Nature de la recherche	Référence ONF de la recherche	responsable de la recherche	Durée de la recherche	Parcelle	Surface concernée (ha)
Modélisation générale de la croissance du chêne	AR960401	GIS Coopérative de données sylvicoles - groupe chênes	150 ans minimum	12	4.48

Ce dispositif est effectif depuis 1995.

La parcelle 12 est constituée d'un jeune peuplement de chêne de 30 ans.

Cinq placettes y ont été mises en place. Il s'agit de mesurer l'impact de sylvicultures à densité fortement différenciées du témoin sans intervention à la croissance libre.

Les intervenants sont : CEMAGREF, INRA, IDF et ONF.

4 - SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX - DUREE D'APPLICATION DE L'AMENAGEMENT : 25 ans, 2010 -2029

La durée d'application de l'aménagement de Montrichard est fixée à 25ans pour permettre un étalement ultérieur des révisions d'aménagement sur le Blaisois (FD de BLOIS, RUSSY, BOULOGNE, LAMOTTE-BEUVRON et MONTRICHARD)

4.1 - SYNTHESE DES PROBLEMES POSES - SOLUTIONS ENVISAGEES

A . Fonction de production ligneuse et non ligneuse

Problème	Solution
<i>Composition des peuplements</i>	
<p>La forêt de Montrichard est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 76% de chênaie - 17% de peuplements mélangés (chêne et pin sylvestre) - 7% de peuplements résineux <p>Le chêne sessile est très largement majoritaire.</p>	<p><u>Objectif :</u> L'objectif principal assigné à la forêt est la production forestière de chêne sessile sur 80% de la surface. La production résineuse se limite aux stations hyper-acidiphile voire acidiphile hydromorphe</p>
<i>Etat sanitaire des peuplements</i>	
<p>L'état sanitaire des peuplements est globalement bon, à l'exception des pins sylvestre qui dépérissent en parcelles 33 et 35.</p>	<p>Les peuplements dépérissant (parcelle33 et 35) seront régénérés prioritairement.</p>
<i>Structure des peuplements</i>	
<p>Les vieux peuplements feuillus de la forêt de Montrichard sont issus du régime du Taillis-sous-futaie. La conversion en futaie régulière a été engagée dans cette forêt il y a 50 ans. En 2009, la forêt compte encore 32% de Taillis-sous-futaie.</p> <p>Le taillis de charme est bien présent dans la moitié Ouest du Massif.</p> <p>Malgré la régularisation entamée depuis un demi siècle, il existe en forêt de Montrichard une importante proportion de peuplements à structure irrégulière. Il s'agit le plus souvent d'une irrégularité par bouquet.</p> <p>La plupart des vieux peuplements feuillus de la forêt de Montrichard se caractérisent par la présence d'une importante proportion de petits bois de diamètre 20/25 cm, en accompagnement.</p>	<p>La conversion du TSF en futaie régulière des peuplements régularisés ou en cours de régularisation doit être poursuivie.</p> <p>Toutes les parcelles doivent être dotées d'un cloisonnement d'exploitation. En première urgence, celles ou le taillis de charme est dynamique.</p> <p>Les peuplements à structure irrégulière seront traités en futaie irrégulière.</p> <p>La présence importante de jeunes bois de qualité va permettre pour certains peuplements d'obtenir une régularisation par rajeunissement.</p>

Problème	Solution
Déséquilibre de la forêt en diamètre et en âge	
<p>La forêt est déséquilibrée avec un déficit marqué en gros bois correspondant à l'absence de vieux peuplements de plus de 140ans. Corrélativement, la forêt se caractérise par un excédent de petits bois et de jeunes peuplements de moins de 60ans</p>	<p>La forêt domaniale de Montrichard appartient au bassin de production « de la chênaie atlantique ».</p> <p>Dans ce contexte élargi, le raisonnement doit être global.</p> <p>L'effort de régénération s'inscrit dans le cadre de l'effort global de régénération attendu au niveau du bassin.</p> <p>Néanmoins au niveau de la forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il ne doit pas être fait de sacrifice d'exploitabilité. - L'effort de régénération doit être établi, en application des critères de régénération retenus au titre de la Directive Régionale d'Aménagement du bassin ligérien. <ul style="list-style-type: none"> ●60 cm de diamètre d'exploitabilité pour le chêne. ●50cm pour le pin maritime ●45cm pour le pin sylvestre - une partie du capital doit être préservée. Dans cette intention nous retiendrons une partie des plus vieux peuplements de chêne en îlot de vieillissement . - L'effort doit tenir compte de la réserve en amélioration gros bois. Il faut assurer la continuité en gros bois au niveau de la forêt. <p>L'équilibre de la forêt ne sera pas obtenu au terme de cet aménagement mais il sera réduit.</p>
Infrastructure	
<p>La densité du réseau de desserte est importante. Toutes les parcelles sont accessibles. En revanche l'état du réseau est globalement moyen. Les difficultés actuelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le stockage et l'enlèvement des produits dans la partie sud-est du massif. - l'accès intérieur à certaines parcelles bordées de fossés. 	<p>L'objectif est d'avoir un réseau de desserte optimum, en bon état, de sorte à diminuer les coûts d'exploitation et valoriser les produits.</p> <p>Pour atteindre cet objectif il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretenir le réseau existant. - créer une place de dépôt de bois dans la partie sud-est du massif. - créer des passages busés pour permettre l'accès aux parcelles non équipées.
Principe de précaution	
	<p>Quelques parcelles appartenant au groupe d'amélioration seront identifiées pour constituer un relais avec l'aménagement suivant. Ces parcelles aux caractéristiques proches de celles mises en régénération, permettront de faire face à d'éventuels déficits de surface à ouvrir au niveau du bassin de production ou à régler si nécessaire le problème de continuité avec l'aménagement suivant.</p> <p>On évitera de passer en coupe d'amélioration dans ces parcelles les cinq dernières années de l'aménagement.</p>

B . Fonction sociale

Problème	Solution
<i>Cynégétique</i>	
On ne constate pas de dégâts de gibier en forêt domaniale de Montrichard.	Il est impératif de réguler les populations pour que les régénérations puissent continuer d'être menées sans engrillagement.
<i>Paysage</i>	
L'aspect paysager va être modifié lors des ouvertures en régénération. Deux secteurs de la forêt vont être affectés. Un au nord entre les parcelles 5 à 9 et l'autre au sud entre les deux allées d'Aigremont et de l'Etang neuf. La partie sud située en zone à forte sensibilité paysagère réclame une attention toute particulière (cf carte des sensibilités paysagères - paragraphe 2.7 de l'aménagement).	Pour limiter l'impact paysager lié aux coupes de régénération qui vont être engagées, il est nécessaire : -que les ouvertures soient étalées tout au long de l'aménagement. -qu'une partie des vieux peuplements soit épargnée, notamment dans la zone sud à forte sensibilité paysagère.
<i>Accueil du public</i>	
La forêt de Montrichard fait l'objet d'une fréquentation de voisinage, assez importante. L'accueil du public fait partie intégrante des objectifs assignés au massif. La forêt est dotée d'équipements spécifiques pour l'accueil du public (aires de pique-nique, circuits divers) dont l'état est préoccupant.. Des travaux importants d'entretien sont nécessaires.	Les travaux d'entretien réclamés pour le maintien des équipements existants sont onéreux. La recherche et l'obtention de financements extérieurs sont indispensables pour ne pas compromettre le schéma actuel d'accueil du public, en forêt de Montrichard.

B . Fonction environnementale

Problème	Solution
<i>Biodiversité</i>	
La forêt n'est pas concernée par Natura 2000 mais elle est classée dans son ensemble en ZNIEFF de type 1. Elle recèle des espèces protégées tant sur le plan floristique que faunistique (cf. Titre1). Il y a lieu de veiller à la préservation de ce patrimoine.	La gestion de la forêt doit être conduite en référence aux fiches biodiversité émises par la DT Centre-Ouest et les réseaux naturalistes de l'Etablissement. Au delà de ces recommandations, permettant la sauvegarde du patrimoine existant , il est créé un îlot de sénescence de 3ha, qui permettra aux espèces cavernicoles, aux insectes saproxyliques, aux champignons, mousses, fougères ,lichens... de s'installer et se développer. La conservation de vieux peuplements en îlot de vieillissement aura également un incidence non négligeable sur la préservation de la biodiversité. Notamment sur l'avifaune.

4.2 - OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt constitue une série unique ayant les objectifs principaux indiqués dans le tableau ci-dessous.

Série	Surface (ha)	Parcelles	Objectifs	
			<i>principal</i>	<i>associé</i>
Unique	1041.75	1 à 81	Production et protection générale des milieux et des paysages	Accueil du public

4.3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE

4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement

La « conversion en futaie » engagée, il y a 50 ans est poursuivie.

A la différence de l'aménagement passé cette conversion sera régulière ou irrégulière. La structure des peuplements ainsi que la situation géographique des peuplements est prise en compte.

La méthode d'aménagement retenue consiste à prévoir un ensemencement continu durant toute la période d'aménagement afin d'assurer la continuité des récoltes.

(Cf Annexe n° 5. Choix du traitement retenu lors de la tournée options du 07/09/2009)

Mode	Code	Parcelles	Surface (ha)
Futaie régulière	FR	1, 2,3A et B, 4, 5A et B, 6A, 7A, 8A, 9A, 10 à 12, 14,15, 17 à 49, 52,54A, 55 à 61,62A, 63, 65,67, 68,70 à 74, 75A et B ,76 ,77à 81.	921.88
Futaie irrégulière	FIRR	5C, 6B, 7B ,8B, 9B, 13A, 16, 50, 51,53, 54B ,62B, 64, 66, 69, 75C	116.55
sans	*IS	13B	3.32
TOTAL			1041.75

*IS = îlot de sénescence

Remarque : sont inclus dans le groupe traité en futaie régulière les îlots de vieillissement (parcelles 28C, 29B, 76B et 81C).

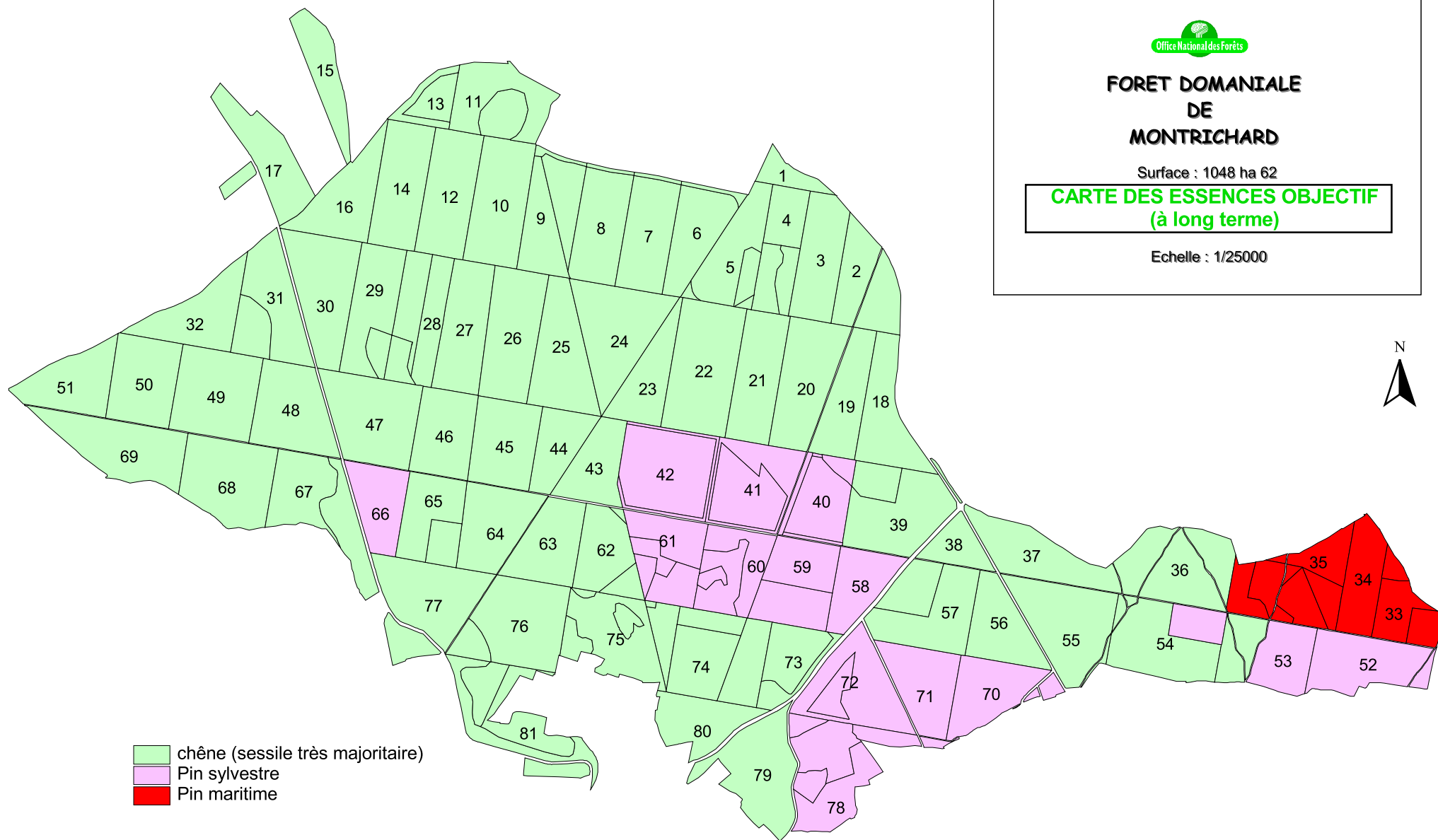


FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

**CARTE DES ESSENCES OBJECTIF
(à long terme)**

Echelle : 1/25000



- chêne (sessile très majoritaire)
- Pin sylvestre
- Pin maritime

4.3.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité.

Les essences principales objectif, à long terme, sont :
- le chêne sessile, le pin sylvestre et le pin maritime.

les critères d'exploitabilité sont les suivants : (cf DRA-SRA peuplements de qualité moyenne « PQM »)

Essences principales objectif	Traitement	Essences secondaires associées	Surfaces partielles	Surfaces pour chaque essence objectif		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Maximum d'exploitabilité de l'essence principale	
			ha	ha	%	age	Ø(cm)	age	Ø(cm)
CHE	FR	Etage dominant : hêtre, alisier torminal Sous-étage : charme, hêtre	709.67	823.52	79	180	60	230	80
	îlot de vieillissement (paysager)		14.10			230	80	270	90
	FIRR		99.75				60		
P.S	FR	Etage dominant : chêne, hêtre Sous-étage: chêne, hêtre	163.13	179.93	17	90	45	120	55
	FIRR		16.80				45		
P.M	FR	Etage dominant : pin sylvestre, chêne Sous-étage: chêne, châtaignier, hêtre	34.98	34.98	4	65	50	120	70
Sous total			1038.43	1038.43	100				
sans	îlot de sénescence		3.32	3.32					
TOTAL			1041.75	1041.75					

Au terme de l'aménagement en 2034, et en fonction des objectifs ci-dessus retenus, la composition de la forêt en essences forestières sera la suivante : (cf carte des essences forestières en 2029 – Annexe n° 6)

Essence	Code essence	Surface (ha)	Observations
Chêne sessile et pédonculé	CHE	826.03	Le chêne sessile est très majoritaire
Chêne et pin sylvestre en mélange	CPS	74.12	Le chêne est majoritaire
Pin sylvestre	P.S	9.48	
Pin sylvestre et chêne en mélange	PSC	50.42	Le pin sylvestre est majoritaire
Pin maritime	P.M	41.43	
Douglas	DOU	24.98	
Sapin de Nordmann	SAP	8.18	
Chêne rouge d'Amérique	AFP	3.79	
Sous-total		1038.43	
Ilot de sénescence		3.32	
TOTAL		1041.75	

Soit, après regroupement :

Essence	Surface (ha)	% de la surface	Observations
Chêne	893.04	86	CHE + 70% de CPS + 30% de PSC
Pin sylvestre	67.01	6.5	P.S + 30% de CPS + 70% de PSC
Pin maritime	41.43	4	P.M
Douglas	24.98	2.5	DOU
Sapin de Nordmann	8.18	0.5	SAP
Chêne rouge d'Amérique	3.79	0.5	AFP
Sous-total	1038.43	100	
Ilot de sénescence	3.32		
TOTAL	1041.75		

La répartition comparative des essences forestières entre la situation en début d'aménagement, en fin d'aménagement et à long terme est ainsi récapitulée :

Essences		Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
Essence	Code	Actuelle	A l'issue de l'aménagement	A long terme
Chêne	CHE	86	86	79
Pin sylvestre	P.S	8	6.5	17
Pin maritime	P.M	2.5	4	4
Douglas	DOU	2.5	2.5	
Sapin de Nordmann	SAP	0.5	0.5	
Chêne rouge d'Amérique	AFP	0.5	0.5	
	TOTAL	100	100	100

Pour des raisons stationnelles, à long terme, une partie des peuplements de chêne sera remplacée par des peuplements de pins sylvestre.

4.3.3 – Détermination de l'effort de régénération

Surface à régénérer d'équilibre (Se)

Cette surface est calculée pour la partie de forêt traitée en futaie régulière.

(cf les DRA- SRA)

- 723 ha 77 à objectif chêne sessile
- 163 ha 13 à objectif pin sylvestre
- 34 ha 98 à objectif pin maritime

$$\text{soit, } Se = \frac{(723.77)(1-IS-IV) \times 25}{180} + \frac{(163.13 \times 25)}{90} + \frac{(34.98 \times 25)}{65}$$

avec IS = 0.5% et IV = 3.5%

soit, **Se = 155 ha 27, arrondi à 155ha.**

Surface disponible (Sd)

(cf tableau en annexe n° 7 des parcelles disponibles à la régénération).

Tous les peuplements qui affichent les critères de régénérations constituent la surface disponible.

A savoir :

- les peuplements de chêne (CHE) et les peuplements mélangés de chêne et pin sylvestre (CPS) ayant
- les peuplements de pin sylvestre (P.S) et les peuplements mélangés de pin sylvestre et chêne (PSC)
ayant un diamètre moyen des 100 plus gros pins sylvestre/ha ≥ 37 cm, en 2010.

- les peuplements de pin maritime ayant un diamètre des 100 plus gros pins maritime/ha ≥ 42 cm , en 2010.

Soit au total, une surface disponible de 242ha69 sur le seul critère du diamètre.

Se rajoutent à cette surface, pour des raisons sanitaires, liées au dépérissement marqué des pins sylvestre, les peuplements suivants :

Parcelle 33p - SCPS3 - 7 ha47

Parcelle 35Ap - FPSC3 - 5ha 61

On a alors, **Sd = 255 ha 77, arrondi à 256 ha.**

Surface à régénérer maximale théorique (Sm)

C'est la durée de survie maximale des peuplements qui conditionne la surface maximale théorique à régénérer (cf. annexe n° 8 calcul de la surface théorique).

Soit, **Sm = 134 ha 78, arrondi à 135ha.**

Effort de régénération proposé ou surface à ouvrir (So)

So = 141 ha 47, arrondi à 141ha.

Il est ainsi constitué :

Parc /UG	code peuplt	surf SIG (ha)	CHENE			PIN MARITIME			PIN SYLVESTRE			age moy peuplt	choix pour l'aménagement (raisons)
			NT/ha	G/ha	Dg 50	NT/ha	G/ha	Dg 100	NT/ha	G/ha	Dg 100		
8A	CCHE4	11.85	167	24.3	0.65							140	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
31p	CCHE5	10.78	113	20.2	0.64							140	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
30	CCHE4	15.12	149	22	0.62							140	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
7A	CCHE4	11.77	205	24.4	0.61							140	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
68	CCHE4	15.5	132	21	0.61							140	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
27	CCHE4	12.8	134	20.4	0.60							100	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
5B	CCHE4	9.84	147	20.7	0.60							140	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
76A	CCHE4	15.45	134	20.4	0.60							100	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
31p	SCHE1	4.21	164	17.8	0.56							140	peuplement présentant les critères de régénération mais à structure irrégulière. Choix de la régénération pour éviter 2UG en parcelle 31
33p	SCPS3	7.47	147	14.9	0.50	6	1.3	0.48	63	8.1	0.4	140	peuplement régulier qui n'a pas les critères de régénération en ce qui concerne l'essence principale "chêne". Choix de la régénération à cause du déperrissement du pin sylvestre
35Ap	FPSC3	5.61	132	10.2	0.42	62	12	0.5	66	5.7	0.33	100	Le mélange pin maritime et pin sylvestre est majoritaire par rapport au chêne. Les PM ont les critères de régénération et les PS sont déperrissants. Choix de la régénération.
73A	FPSC3	6.67	138	8.5	0.33	0.83	0.2	0.55	238	21	0.39	65	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération en ce qui concerne l'essence principale "pin sylvestre".
33p	FP.M4	1.16				257	35	0.49				65	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
35Ap	FP.M4	4.54				114	20	0.48				65	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
60A	FP.M4	5.03				172	26	0.49				65	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
61A	FP.M4	3.67				180	27	0.49				65	peuplement régulier qui a les critères dendrométriques de régénération
TOTAL		141.47											

L'effort de régénération est inférieur à la surface disponible.

Les parcelles disponibles à la régénération mais qui ne sont pas retenues pour constituer l'effort de régénération (114 ha 30) sont classées en amélioration ou en irrégulier. (cf annexe n° 7- parcelles disponibles à la régénération).

Ces parcelles sont les suivantes avec les justifications de leur classement :

Parc/UG	Surface SIG (ha)	Classement	Raisons du classement
28C, 29B 76B et 81C	14.10	Amélioration	Ilots de vieillissement
56 et 57p	21.91	Amélioration	Station forestière
46 et 67p	20.14	Amélioration	Souci de rétablir l'équilibre en surface des régénérations futures.
<i>Sous -total</i>	64.53		
6B,7B,8B,9B et 62B	4.04	Irrégulier	Paysage
16, 54B, 64 et 66	45.73	Irrégulier	Structure irrégulière.
<i>Sous total</i>	49.77		
Total	114.30		

On a en conséquence :So = 91% de Se

Groupe de régénération proposé (GR)

GR = So + report de l'aménagement précédent

Les parcelles ou sous-parcelles composant le report de l'aménagement précédent sont les suivantes :

Parcelle ou sous-parcelle	Surface SIG (ha)	Type peuplement
5A	0.60	SCHER
6A	9.98	SCHER
9A	13.10	SCHER
28A	6.23	SCHER
75A	5.03	SCHER
81A	6.17	SCHER
75B	1.25	FP.MR
TOTAL	42.36	

Dans ce tableau les surfaces prises en compte sont des surfaces géographiques, ce qui explique la différence avec la surface en cours de régénération de 40 ha 60 indiquée au « titre 3 » du présent aménagement.

Soit, GR = 141.47 ha + 42.36 ha = 183.83 ha

Avec la répartition suivante par essence objectif :

Surfaces du Groupe de Régénération	Parcelles ou sous-parcelles	Essence objectif	Report de l'aménagement précédent (ha)	Effort de régénération (ha)
Régénération entamée à terminer	5A,6A,9A,28A,75A, ,81A	CHE	41.11	
	75B	P.M	1.25	
<i>Sous-total</i>			<i>42.36</i>	
Régénération à ouvrir et à terminer	8A,30,31,68,76A	CHE		72.91
	33,35A,60A,61A	P.M		27.48
<i>Sous-total</i>				<i>100.39</i>
Régénération à ouvrir sans terminer	5B,7A,27	CHE		34.41
	73A	P.S		6.67
<i>Sous-total</i>				<i>41.08</i>
TOTAL			42.36	141.47

La régénération à ouvrir sans terminer correspond aux parcelles prévues d'être régénérées durant les 4ième et 5ième périodes

La surface à terminer au cours de cet aménagement (St) est de :
 $42 \text{ ha } 36 + 100 \text{ ha } 39 = \mathbf{142\text{ha } 75}$, arrondi à **143 ha**.

4.3.4 – Classement des unités de gestion

(cf carte d'aménagement)

Parcelle	Surface SIG boisée de la parcelle	Régénération			Amélioration			Irrégulier			Observations	TOTAL
		UG	surface (ha)	Type de peuplt	UG	surface (ha)	Type de peuplt	UG	surface (ha)	Type de peuplt		
1	3.20				1	3.20	FCHE1					3.20
2	11.87				2	11.87	FCHEE					11.87
3	11.65				3A	6.11	FCHEE					11.65
					3B	5.54	FCHEE					
4	10.53				4A	4.89	FCHEE					10.53
					4B	3.22	FCHEE					
					4C	2.42	CCHE2					
5	12.39	5A	0.60	SCHER				5C	1.95	SCHEI		12.39
		5B	9.84	CCHE4								
6	10.66	6A	9.98	SCHER				6B	0.68	SCHEI		10.66
7	12.15	7A	11.77	CCHE4				7B	0.38	CCHE4		12.15
8	12.21	8A	11.85	CCHE4				8B	0.36	CCHE4		12.21
9	13.69	9A	13.10	SCHER				9B	0.59	SCHEI		13.69
10	14.78				10	14.78	FCHE2					14.78
11	14.17				11A	4.13	FCHEE					14.17
					11B	10.04	FCHE1					
12	13.56				12	13.56	FCHEE				Dispositif coopérative chêne sur 4 ha 48	13.56
13	5.42							13A	2.10	SCHEI	13B = îlot de sénescence (3.32 ha)	5.42
14	13.29				14	13.29	FCHE1					13.29
15	7.70				15	7.70	FCHEE					7.70
16	11.45							16	11.45	SCHEI		11.45
17	12.22				17	12.22	FCHEE					12.22
18	11.56				18	11.56	CCHE2					11.56
19	10.15				19	10.15	CCHE2					10.15
20	14.57				20	14.57	CCHE2					14.57
21	12.59				21	12.59	CCHE2					12.59
22	18.74				22	18.74	CCHE2					18.74

Parcelle	Surface SIG boisée de la parcelle	Régénération			Amélioration			Irrégulier			Observations	TOTAL
		UG	surface (ha)	Type de peuplt	UG	surface (ha)	Type de peuplt	UG	surface (ha)	Type de peuplt		
23	9.01				23	9.01	SCHE3					9.01
24	16.15				24	16.15	SCHE3					16.15
25	13.73				25	13.73	FCHEE					13.73
26	14.84				26	14.84	FCHEE					14.84
27	12.80	27	12.80	CCHE4								12.80
28	13.75	28A	6.23	SCHER	28B	5.36	FCHE5					13.75
					28C	2.16	SCHE5				28C = îlot de vieillissement	
29	13.06				29A	11.11	FCHE5					13.06
					29B	1.95	CCHE7				29B = îlot de vieillissement	
30	15.12	30	15.12	CCHE4								15.12
31	14.99	31	14.99	CCHE5								14.99
32	11.35				32	11.35	FCHE5					11.35
33	8.63	33	8.63	SCPS3								8.63
34	8.77				34	8.77	SCPS3					8.77
35	17.58	35A	10.15	FPSC3	35B	7.43	SCPS3					17.58
36	12.10				36	12.10	FPSC2					12.10
37	16.82				37	16.82	FCHE2					16.82
38	4.99				38	4.99	FCPS3					4.99
39	17.53				39A	14.09	CCHE2					17.53
					39B	3.44	FP.M2					
40	10.79				40A	1.17	FP.S2					10.79
					40B	9.62	FSAP2					
41	15.19				41A	9.46	FDOU3					15.19
					41B	5.73	CCHE2					
42	17.32				42A	15.52	FDOU3					17.32
					42B	1.80	CCHE2					
43	8.81				43	8.81	FCHE1					8.81
44	7.59				44	7.59	FCHE2					7.59
45	11.97				45	11.97	SCHE3					11.97

Parcelle	Surface SIG boisée de la parcelle	Régénération			Amélioration			Irrégulier			Observations	TOTAL
		UG	surface (ha)	Type de peuplt	UG	surface (ha)	Type de peuplt	UG	surface (ha)	Type de peuplt		
46	10.83				46	10.83	SCHE4					10.83
47	16.21				47	16.21	SCHE3					16.21
48	13.61				48	13.61	SCHE3					13.61
49	15.28				49	15.28	FCHE2					15.28
50	12.23							50	12.23	SCHEI		12.23
51	10.76							51	10.76	SCHEI		10.76
52	13.11				52	13.11	SCPS3					13.11
53	13.19							53	13.19	SCHEI		13.19
54	17.61				54A	3.79	FAFPE	54B	13.82	SCHEI		17.61
55	16.17				55	16.17	FCHE2					16.17
56	10.10				56	10.10	FPSC3					10.10
57	16.98				57	16.98	FPSC3					16.98
58	8.35				58	8.35	FCPS3					8.35
59	13.61				59	13.61	FCPS3					13.61
60	11.71	60A	5.03	FP.M4	60B	6.68	FCPS2					11.71
61	12.64	61A	3.67	FP.M4	61B	8.97	FCHE3					12.64
62	10.40				62A	8.37	FCHE3	62B	2.03	SCHE5		10.40
63	10.75				63	10.75	FCHE3					10.75
64	11.67							64	11.67	SCHEI		11.67
65	11.34				65	11.34	SCHE4					11.34
66	8.79							66	8.79	SCHEI		8.79
67	15.87				67	15.87	SCHE3					15.87
68	15.50	68	15.50	CCHE4								15.50
69	14.93							69	14.93	SCHEI		14.93
70	11.51				70	11.51	FPSC3					11.51
71	11.50				71	11.50	CCPS2					11.50
72	15.34				72A	12.56	FCHE3					15.34
					72B	2.78	FP.M2					
73	15.14	73A	6.67	FPSC3	73B	8.47	TCHE2					15.14

Parcelle	Surface SIG boisée de la parcelle	Régénération			Amélioration			Irrégulier			Observations	TOTAL
		UG	surface (ha)	Type de peuplt	UG	surface (ha)	Type de peuplt	UG	surface (ha)	Type de peuplt		
74	11.35				74	11.35	FPSC3					11.35
75	18.22	75A	5.03	SCHER				75C	11.62	SCPS3		18.22
		75B	1.25	FP.MR	75B	0.32	FP.MS				75B = FP.MR + FP.MS, soit 1.57ha au total	
76	17.82	76A	15.45	CCHE4	76B	2.37	CCHE4				76B = îlot de vieillissement	17.82
77	17.66				77	17.66	SCHE3					17.66
78	18.27				78A	10.47	SCPS3					18.27
					78B	6.16	FP.M2					
					78C	1.64	FP.S2					
79	15.24				79	15.24	FCHEE					15.24
80	9.32				80	9.32	CCHE2					9.32
81	17.30	81A	6.17	SCHER	81B	3.51	FCHEs					17.30
					81C	7.62	CCHE4				81C = îlot de vieillissement	
	1041.75		183.83			738.05			116.55		(IS) 3.32	1041.75

remarques : concernant certaines UG

- 3A FCHEE : dépressage en 1998, 1ère éclaircie prévue en 2020
- 3B FCHEE : dépressage prévu en 2015, 1ère éclaircie prévue en 2027
- 4A FCHEE : dépressage prévu en 2016, 1ère éclaircie prévue en 2028
- 4B FCHEs : dépressage prévue 2022, 1ère éclaircie prévue en 2034
- 78B FP.M2 : passage en éclaircie prévu en même temps que les autres UG de FP.M2 (39B et 72B)
- 78C FP.S2 : passage en éclaircie prévu en même temps que l'autre UG de FP.S2 (40A)

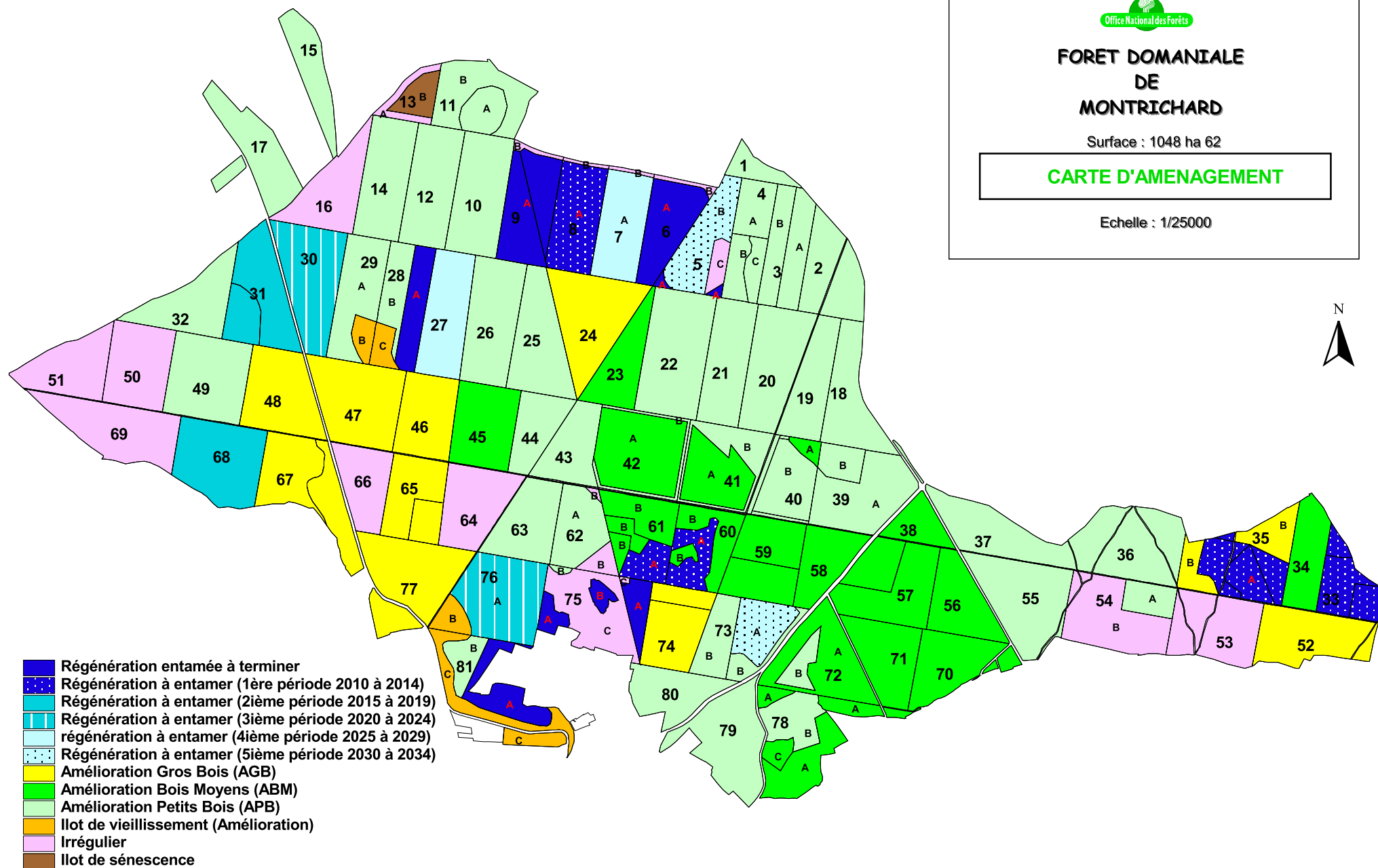


FORET DOMANIALE DE MONTRICHARD

Surface : 1048 ha 62

CARTE D'AMENAGEMENT

Echelle : 1/25000



- Régénération entamée à terminer
- Régénération à entamer (1ère période 2010 à 2014)
- Régénération à entamer (2ième période 2015 à 2019)
- Régénération à entamer (3ième période 2020 à 2024)
- Régénération à entamer (4ième période 2025 à 2029)
- Régénération à entamer (5ième période 2030 à 2034)
- Amélioration Gros Bois (AGB)
- Amélioration Bois Moyens (ABM)
- Amélioration Petits Bois (APB)
- Ilot de vieillissement (Amélioration)
- Irrégulier
- Ilot de sénescence

5 - PROGRAMME D' ACTIONS

5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Néant

5.2 - PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE

5.2.1 - Opérations sylvicoles : coupes

Groupe de régénération : GR = 183.83 ha
(cf. carte d'aménagement)

Afin d' assurer une récolte régulière des produits provenant des régénérations, les parcelles à régénérer sont distribuées en cinq sous-groupes.

Chaque sous-groupe est à régénérer ou à entamer durant la période qui lui est affectée.

Pour conduire les régénérations prévues, il est nécessaire d'entamer en régénération, durant les trois premières périodes quinquennales, une surface plus importante que durant les deux dernières.

La répartition des peuplements dans les différentes périodes quinquennales, s'établit selon trois critères ,dont deux principaux:

- le diamètre moyen :
 - des 50 plus gros chênes /ha pour les peuplements de chêne (CHE) et les peuplements mélangés chênes/pins (CPS).
 - des 100 plus gros pins /ha pour les peuplements de pins (P.S et P.M) et les peuplements mélangés pins/chênes (PSC).
- l'état sanitaire des peuplements

L'autre critère est :

- l'âge des peuplements.

La régénération des parcelles entamées durant l'aménagement précédent est à achever, au plus tôt.

Ces parcelles sont classées en 1^{ère} période quinquennale.

1 ^{ère} période quinquennale	Parcelle /UG	Type de peuplement	Surface (ha)		Observations	*Code ITTS de régénération
			de la parcelle	à parcourir (UG)		
2010 à 2014	5A	SCHER	12.39	0.60	Queue de régénération feuillue	1CHX4
	6A	SCHER	10.66	9.98	Queue de régénération feuillue	1CHX4
	9A	SCHER	13.69	13.10	Queue de régénération feuillue	1CHX4
	28A	SCHER	13.75	6.23	Queue de régénération feuillue	1CHX4
	75A	SCHER	18.22	5.03	Queue de régénération feuillue	1CHX4
	81A	SCHER	17.30	6.17	Queue de régénération feuillue	1CHX4
	75B	FP.MR	18.22	1.25	Queue de régénération résineuse	1P.M1
	33	SCPS3	8.63	8.63		3P.M2
	35A	FPSC3	17.58	10.15		3P.M2
	60A	FP.M4	11.71	5.03		1P.M1
	61A	FP.M4	12.64	3.67		1P.M1
	8A	CCHE4	12.21	11.85		1CHX2
Sous-total			81.69			

2 ^{ème} période quinquennale	Parcelle /UG	Type de peuplement	Surface (ha)		Observations	*Code ITTS de régénération
			de la parcelle	à parcourir (UG)		
2015 à 2019	68	CCHE4	15.50	15.50		1CHX2
	31	CCHE5	14.99	14.99		1CHX4
Sous-total			30.49			

3 ^{ème} Période quinquennale	Parcelle /UG	Type de peuplement	Surface (ha)		Observations	*Code ITTS de régénération
			de la parcelle	à parcourir (UG)		
2020 à 2024	30	CCHE4	15.12	15.12		1CHX4
	76A	CCHE4	17.82	15.45		1CHX2
	Sous-total			30.57		

4 ^{ème} Période quinquennale	Parcelle /UG	Type de peuplement	Surface (ha)		Observations	*Code ITTS de régénération
			de la parcelle	à parcourir (UG)		
2025 à 2029	27	CCHE4	12.80	12.80		1CHX4
	7A	CCHE4	12.15	11.77		1CHX2
	Sous-total			24.57		

5 ^{ème} Période quinquennale	Parcelle /UG	Type de peuplement	Surface (ha)		Observations	*Code ITTS de régénération
			de la parcelle	à parcourir (UG)		
2030 à 2034	73A	FPSC3	15.14	6.67		1P.S1
	5B	CCHE4	12.39	9.84		1CHX4
	Sous-total			16.51		

*la codification des itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS) est rappelée ci-après :

1CHX2 = régénération naturelle de chêne sessile. Type chênaie acidiphile sèche.

1CHX4 = régénération naturelle de chêne sessile. Type chênaie- charmaie.

1P.M1 = régénération naturelle de pin maritime de plaine.

1P.S1 = régénération naturelle de pin sylvestre.

3P.M2 = plantation de pin maritime de plaine.

Les deux parcelles pour lesquelles le classement est lié à des problèmes sanitaires sont les parcelles 33 et 35A.

Chaque année, il appartiendra au gestionnaire de déterminer parmi les parcelles composant le sous-groupe celles qui devront être retenues pour constituer l'état d'assiette à venir.

Récapitulatif en surface (ha)

Période quinquennale	Queue de régénération		Régénération			TOTAL
	Essence objectif		Essence objectif			
	CHE	P.M	CHE	P.M	P.S	
2010 à 2014	41.11	1.25	11.85	27.48		81.69
2015 à 2019			30.49			30.49
2020 à 2024			30.57			30.57
2025 à 2029			24.57			24.57
2030 à 2034			9.84		6.67	16.51
TOTAL	41.11	1.25	107.32	27.48	6.67	183.83

Les parcelles prévues en régénération durant les trois dernières périodes quinquennales feront l'objet de coupes préparatoires à la régénération.

L'objectif de ces coupes est une "décapitalisation raisonnée" avant la mise en ensemencement. Ces coupes seront réalisées 8 ans au minimum avant l'ouverture en régénération.

Les unités de gestion concernés sont celles qui :

- qui ont fait l'objet d'une coupe d'amélioration 8 à 10 ans avant cette coupe préparatoire.
- qui présentent un capital sur pied méritant d'être réduit avant la mise en ensemencement.

Coupes préparatoires à la régénération

Parcelle ou sous- parcelle	Surface (ha)	Type de peuplement	Période quinquennale de passage	Dernier passage en coupe	Proposition de passage en coupe préparatoire à la régénération (Année indicative)
73A	6.67	FPSC3	5	2002	2010
7A	11.77	CCHE4	4	2003	2013
30	15.12	CCHE4	3	2004	2014
76A	15.45	CCHE4	3	2005	2015
27	12.80	CCHE4	4	2005	2015
5B	9.84	CCHE4	5	2007	2017
73A	6.67	FPSC3	5	2010	2018

La réalisation de ces coupes de décapitalisation est subordonnée aux prévisions annuelles de mise en ensemencement qu'aura établi le gestionnaire. C'est donc le gestionnaire qui jugera de l'opportunité de réaliser ces coupes préparatoires.

	En surface terrière (m²)	En volume (m³) (avec les houppiers)
Possibilité indicative	21/ha	237/ha
Volume total à récolter (ou surface terrière)	3876	43596
Possibilité annuelle indicative	155	1744

Les prévisions de récoltes ont été établies à partir des inventaires réalisés dans le groupe de régénération avec prise en compte des accroissements escomptés. (cf annexe n° 9.1)

Remarque : cette possibilité indicative régénération inclut les coupes de décapitalisation.

Groupe d'amélioration : 738.05 ha

Les rotations des coupes d'amélioration retenues pour cet aménagement sont les suivantes:

Peuplements feuillus (CHE et CPS)

En référence au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique :

- peuplement de moins de 85 ans R= 8 ans
- peuplement de plus de 85 ans R= 10 ans

Avec prévision de la 1^{ère} éclaircie(en moyenne vers 35/40 ans), 12 ans après le façonnage.

Autres peuplements

- pin sylvestre (P.S et PSC) : 6 ans avant 45 ans et 8 ans après 45 ans.
Avec 1^{ère} éclaircie vers 25ans.
- pin maritime (P.M) : 6 ans avant 30ans et 8 ans après 30ans.
Avec 1^{ère} éclaircie vers 20ans
- Douglas (DOU), Chêne rouge d'Amérique (AFP) et Sapin de Nordmann (SAP) : 10 ans

Parcelles/UG	Type de peuplement	Surface concernée (ha)	Rotation des coupes (ans)	Observations
28B, 32, 62A, 81B.	FCHE5	28.59	sans	pas de prélèvement (travaux)
4B, 15, 17, 29A, 63.	FCHE5	45.00	8	
2, 3A, 3B, 4A, 11A, 12, 25, 26, 79.	FCHEE	89.91	8	y compris, placettes INRA (4ha48) Parc 12
1, 11B, 14, 43.	FCHE1	35.34	8	
10, 37, 44, 49, 55.	FCHE2	70.64	8	
61B, 72A.	FCHE3	21.53	8	
4C, 18, 19, 20, 21, 22, 39A, 41B, 42B, 80.	CCHE2	100.97	8 et 10	
76B, 81C.	CCHE4	9.99	10	Ilots de vieillissement
29B.	CCHE7	1.95	10	Ilot de vieillissement
71.	CCPS2	11.50	8	
23, 24, 45, 47, 48, 67, 77.	SCHE3	100.48	8 et 10	
46, 65.	SCHE4	22.17	10	
28C.	SCHE5	2.16	10	Ilot de vieillissement
36, 60B.	FCPS2	18.78	8	
38, 58, 59.	FCPS3	26.95	8	
34, 35B, 52, 78A.	SCPS3	39.78	8 et 10	
73B.	TCHE2	8.47	8	
75B.	FP.MS	0.32	6	
39B, 72B, 78B.	FP.M2	12.38	6 et 8	
40A, 78C.	FP.S2	2.81	8	
56, 57, 70, 74.	FPSC3	49.94	8	
40B.	FSAP2	9.62	10	
41A, 42A.	FDOU3	24.98	10	
54A.	FAFPE	3.79	10	
TOTAL		738.05		

La surface du groupe d'amélioration réellement concernée par un passage en coupe est de :
738.05 – 28.59, soit : 709.46 ha

L'ordre de passage en coupe a été établi en fonction de l'année du dernier passage en coupe, en appliquant les rotations ci-dessus retenues.

Pour permettre un meilleur étalement des recettes provenant des coupes d'amélioration, le passage en coupe de certaines Unités de Gestion (UG) a été anticipé ou retardé d'une année. Ce par rapport à l'année normale de passage.

Ont été intégrées au groupe d'amélioration, les coupes à réaliser dans les îlots de vieillissement (p28C, p29B, 76B et 81C), conformément au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique.

Afin de faire face à d'éventuels déficits de surface à ouvrir au niveau du bassin de production ou pour assurer la continuité avec l'aménagement suivant, il a été identifié, à l'intérieur de ce groupe d'amélioration, deux parcelles à gros bois capables d'assurer le relais.

Ces parcelles sont les suivantes :

Parcelle /UG	Type de peuplement	Surf (ha)	Age moyen (en 2009)	G en m ² (en 2009)	Ø moyen des 50 + gros chêne/ha en 2009 (cm)
46	SCHE4	10.83	140	16.71	55
65	SCHE4	11.34	100	21.10	53

	En surface terrière (m ²) (sans les houppiers)	en volume (m ³) (avec les houppiers)
*Possibilité indicative	12/ha	105/ha
Volume total à récolter (ou surface terrière)	8904	77687
Possibilité annuelle indicative	356	3108

*la surface prise en compte pour ce calcul est la surface totale du groupe d'amélioration, à savoir : 738.05 ha

Les prévisions de récoltes ont été établies à partir des prélèvements type constatés entre 2005 et 2007, dans les peuplements en amélioration, en DT Centre-Ouest, auxquels ont été rajoutés les volumes supplémentaires liés à l'ouverture des cloisonnements d'exploitation. (cf annexe n° 9.2)

Groupe irrégulier : 116.55 ha

La rotation des coupes jardinatoires, retenue pour cet aménagement, est de 10ans.

Parcelles/UG	Type de peuplement	Surface concernée (ha)
5C, 6B, 9B, 13A, 16, 50, 51, 53, 54B, 64, 66, 69.	SCHE1	102.16
7B, 8B.	CCHE4	0.74
62B.	SCHE5	2.03
75C.	SCPS3	11.62
TOTAL		116.55

L'ordre de passage en coupe a été établi en fonction de l'année du dernier passage en coupe, en appliquant les rotations ci-dessus retenues.

En surface terrière (m ²)	En volume (m ³)
---------------------------------------	-----------------------------

		(avec les houppiers)
Possibilité indicative	11/ha	100/ha
Volume total à récolter (ou surface terrière)	1279	11657
Possibilité annuelle indicative	51	467

Les prévisions de récoltes ont été établies à partir des prélèvements type constatés entre 2005 et 2007, dans les peuplements irréguliers, en DT Centre-Ouest, auxquels ont été rajoutés les volumes supplémentaires liés à l'ouverture des cloisonnements d'exploitation. (cf. annexe n° 9.3)

Tableau d'assiette des coupes d'amélioration et des coupes jardinatoires

Année	Unité de gestion	Groupe	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations
2010	14	APB	FCHE1	AP	13,29	13,29	
	sous-total					13,29	
	73B	APB	TCHE2	AP	8,47	8,47	Extraire progressivement les pins
	sous-total					8,47	
	40A	ABM	FP.S2	AP	1,17	1,17	
	78C	ABM	FP.S2	AP	1,64	1,64	
	sous-total					2,81	
	80	APB	CCHE2	AP	9,32	9,32	
	sous-total					9,32	
	72A	ABM	FCHE3	AM	12,56	12,56	
	sous-total					12,56	
	13A	IRR	SCHEI	JA	2,1	2,1	
	16	IRR	SCHEI	JA	11,45	11,45	
	sous-total					13,55	
TOTAL					60,00		
2011	55	APB	FCHE2	AP	16,17	16,17	
	sous-total					16,17	
	18	APB	CCHE2	AP	11,56	11,56	
	sous-total					11,56	
	71	ABM	CCPS2	AP	11,5	11,5	Maintenir le peuplement mélangé. P.M à extraire
	sous-total					11,5	
	67	AGB	SCHE3	AM	15,87	15,87	
	24	AGB	SCHE3	AM	16,15	16,15	Continuer le rajeunissement entamé (30/35cm)
	sous-total					32,02	
	28C	AGB	SCHE5	AG	2,16	2,16	Ilot de vieillissement
	sous-total					2,16	
	29B	AGB	CCHE7	AG	1,95	1,95	Ilot de vieillissement
	sous-total					1,95	
	TOTAL					75,36	

Année	Unité de gestion	Groupe	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations
2012	19	APB	CCHE2	AP	10,15	10,15	
	sous-total					10,15	
	36	APB	FCPS2	AP	12,1	12,1	Travailler au profit du chêne
	sous-total					12,1	
	40B	APB	FSAP2	AP	9,62	9,62	
	sous-total					9,62	
	72B	APB	FP.M2	AP	2,78	2,78	
	39B	APB	FP.M2	AP	3,44	3,44	
	78B	APB	FP.M2	AP	6,16	6,16	
	sous-total					12,38	
	35B	AGB	SCPS3	AM	7,43	7,43	Travailler au profit du chêne. Extraction progressive des P.M et P.S
	52	AGB	SCPS3	AM	13,11	13,11	Travailler au profit du chêne. P.M et P.S à extraire rapidement
	sous-total					20,5	
	81C	AGB	CCHE4	AG	7,62	7,62	Ilot de vieillissement
	sous-total					7,62	
66	IRR	SCHEI	JA	8,79	8,79		
sous-total					8,79		
TOTAL					81,2		
2013	37	APB	FCHE2	AP	16,82	16,82	
	sous-total					16,82	
	45	ABM	SCHE3	AM	11,97	11,97	Peuplement à rajeunir
	77	AGB	SCHE3	AM	17,66	17,66	
	sous-total					29,63	
	56	ABM	FPSC3	AM	10,1	10,1	Travailler au profit du chêne
	sous-total					10,1	
	51	IRR	SCHEI	JA	10,76	10,76	
	54B	IRR	SCHEI	JA	13,82	13,82	
	sous-total					24,58	
	TOTAL					81.13	
2014	1	APB	FCHE1	AP	3,2	3,2	
	sous-total					3,2	
	39A	APB	CCHE2	AP	14,09	14,09	
	20	APB	CCHE2	AP	14,57	14,57	
	sous-total					28,66	
	48	AGB	SCHE3	AM	13,61	13,61	Continuer le rajeunissement entamé
	sous-total					13,61	
	78A	ABM	SCPS3	AM	10,47	10,47	Maintenir le peuplement mélangé.
	sous-total					10,47	
	57	ABM	FPSC3	AM	16,98	16,98	Travailler au profit du chêne
	sous-total					16,98	
	8B	IRR	CCHE4	JA	0,36	0,36	
	7B	IRR	CCHE4	JA	0,38	0,38	
	9B	IRR	SCHEI	JA	0,59	0,59	
	6B	IRR	SCHEI	JA	0,68	0,68	
	sous-total					2,01	
	TOTAL					74,93	

Année	Unité de gestion	Groupe	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations	
2015	25	APB	FCHEE	AP	13,73	13,73	1ère éclaircie	
	sous-total					13,73		
	11B	APB	FCHE1	AP	10,04	10,04		
	sous-total					10,04		
	42B	APB	CCHE2	AP	1,8	1,8		
	4C	APB	CCHE2	AP	2,42	2,42		
	41B	APB	CCHE2	AP	5,73	5,73		
	21	APB	CCHE2	AP	12,59	12,59		
	sous-total					22,54		
	60B	ABM	FCPS2	AP	6,68	6,68	Travailler au profit du chêne. Extraire les P.M	
	sous-total					6,68		
	76B	AGB	CCHE4	AG	2,37	2,37	Ilot de vieillissement	
	sous-total					2,37		
	23	ABM	SCHE3	AM	9,01	9,01	Continuer le rajeunissement entamé (30/35cm)	
	47	AGB	SCHE3	AM	16,21	16,21		
	sous-total					25,22		
	58	ABM	FCPS3	AM	8,35	8,35	Travailler au profit du chêne. Extraire les P.M	
	sous-total					8,35		
	TOTAL					88,93		
	2016	44	APB	FCHE2	AP	7,59	7,59	
		10	APB	FCHE2	AP	14,78	14,78	
49		APB	FCHE2	AP	15,28	15,28		
sous-total						37,65		
38		ABM	FCPS3	AM	4,99	4,99	Travailler au profit du chêne	
59		ABM	FCPS3	AM	13,61	13,61	Extraire les P.M	
sous-total						18,6		
64		IRR	SCHEI	JA	11,67	11,67		
50		IRR	SCHEI	JA	12,23	12,23		
53		IRR	SCHEI	JA	13,19	13,19	Extraire les P.M et P.S	
sous-total						37,09		
TOTAL						93,34		
2017		26	APB	FCHEE	AP	14,84	14,84	1ère éclaircie
		sous-total					14,84	
	43	APB	FCHE1	AP	8,81	8,81		
	sous-total					8,81		
	22	APB	CCHE2	AP	18,74	18,74		
	sous-total					18,74		
	46	AGB	SCHE4	AG	10,83	10,83		
	65	AGB	SCHE4	AG	11,34	11,34	P.S à extraire progressivement	
	sous-total					22,17		
	5C	IRR	SCHEI	JA	1,95	1,95		
	62B	IRR	SCHE5	JA	2,03	2,03		
	69	IRR	SCHEI	JA	14,93	14,93		
	sous-total					18,91		
	75C	IRR	SCPS3	JA	11,62	11,62		
	sous-total					11,62		
	TOTAL					95,09		

Année	Unité de gestion	Groupe	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations
2018	14	APB	FCHE1	AP	13,29	13,29	
	sous-total					13,29	
	73B	APB	TCHE2	AP	8,47	8,47	P.S à extraire progressivement
	sous-total					8,47	
	40A	ABM	FP.S2	AP	1,17	1,17	
	78C	ABM	FP.S2	AP	1,64	1,64	
	sous-total					2,81	
	41A	ABM	FDOU3	AP	9,46	9,46	
	42A	ABM	FDOU3	AP	15,52	15,52	
	sous-total					24,98	
	72A	ABM	FCHE3	AM	12,56	12,56	
	sous-total					12,56	
	34	ABM	SCPS3	AM	8,77	8,77	Travailler au profit du chêne. Extraire les P.M
	sous-total					8,77	
	74	AGB	FPSC3	AM	11,35	11,35	Travailler au profit du chêne. Extraire les P.M
	70	ABM	FPSC3	AM	11,51	11,51	Maintenir le peuplement mélangé
sous-total					22,86		
TOTAL					93,74		
2019	55	APB	FCHE2	AP	16,17	16,17	
	sous-total					16,17	
	18	APB	CCHE2	AP	11,56	11,56	
	sous-total					11,56	
	71	ABM	CCPS2	AP	11,5	11,5	Maintenir le peuplement mélangé. P.M à extraire
	sous-total					11,5	
	61B	ABM	FCHE3	AM	8,97	8,97	
	sous-total					8,97	
	24	AGB	SCHE3	AM	16,15	16,15	
	sous-total					16,15	
TOTAL					64,35		
2020	3A	APB	FCHEE	AP	6,11	6,11	1ère éclaircie
	sous-total					6,11	
	19	APB	CCHE2	AP	10,15	10,15	
	sous-total					10,15	
	36	APB	FCPS2	AP	12,1	12,1	Travailler au profit du chêne.
	sous-total					12,1	
	72B	APB	FP.M2	AP	2,78	2,78	
	39B	APB	FP.M2	AP	3,44	3,44	
	78B	APB	FP.M2	AP	6,16	6,16	
	sous-total					12,38	
	67	AGB	SCHE3	AM	15,87	15,87	
	sous-total					15,87	
	13A	IRR	SCHEI	JA	2,1	2,1	
	16	IRR	SCHEI	JA	11,45	11,45	
	sous-total					13,55	
TOTAL					70,16		

Année	Unité de gestion	Groupe	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations
2021	2	APB	FCHEE	AP	11,87	11,87	lère éclaircie
	sous-total					11,87	
	37	APB	FCHE2	AP	16,82	16,82	
	sous-total					16,82	
	80	APB	CCHE2	AP	9,32	9,32	
	sous-total					9,32	
	45	ABM	SCHE3	AM	11,97	11,97	Peuplement à rajeunir
	sous-total					11,97	
	56	ABM	FPSC3	AM	10,1	10,1	Travailler au profit du chêne
	sous-total					10,1	
	28C	AGB	SCHE5	AG	2,16	2,16	Ilot de vieillissement
	sous-total					2,16	
	29B	AGB	CCHE7	AG	1,95	1,95	Ilot de vieillissement
	sous-total					1,95	
	TOTAL						64,19
2022	1	APB	FCHE1	AP	3,2	3,2	
	sous-total					3,2	
	39A	APB	CCHE2	AP	14,09	14,09	
	20	APB	CCHE2	AP	14,57	14,57	
	sous-total					28,66	
	40B	APB	FSAP2	AP	9,62	9,62	
	sous-total					9,62	
	48	AGB	SCHE3	AM	13,61	13,61	
	sous-total					13,61	
	35B	AGB	SCPS3	AM	7,43	7,43	Travailler au profit du chêne. Extraire progressivement les P.M et P.S
	78A	ABM	SCPS3	AM	10,47	10,47	Maintenir le peuplement mélangé
	52	AGB	SCPS3	AM	13,11	13,11	Travailler au profit du chêne. Extraire rapidement les P.M et P.S
	sous-total					31,01	
	57	ABM	FPSC3	AM	16,98	16,98	Travailler au profit du chêne
	sous-total					16,98	
81C	AGB	CCHE4	AG	7,62	7,62	Ilot de vieillissement	
sous-total					7,62		
TOTAL						110,70	
2023	11A	APB	FCHEE	AP	4,13	4,13	lère éclaircie
	25	APB	FCHEE	AP	13,73	13,73	
	sous-total					17,86	
	11B	APB	FCHE1	AP	10,04	10,04	
	sous-total					10,04	
	42B	APB	CCHE2	AP	1,8	1,8	
	4C	APB	CCHE2	AP	2,42	2,42	
	41B	APB	CCHE2	AP	5,73	5,73	
	21	APB	CCHE2	AP	12,59	12,59	
	sous-total					22,54	
	60B	ABM	FCPS2	AP	6,68	6,68	Travailler au profit du chêne. Extraire les P.M
	sous-total					6,68	
	58	ABM	FCPS3	AM	8,35	8,35	Travailler au profit du chêne
	sous-total					8,35	

Année	Unité de gestion	Groupe	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations	
2023	23	ABM	SCHE3	AM	9,01	9,01		
	sous-total					9,01		
	51	IRR	SCHEI	JA	10,76	10,76		
	54B	IRR	SCHEI	JA	13,82	13,82		
	66	IRR	SCHEI	JA	8,79	8,79		
	sous-total					33,37		
	TOTAL					107,85		
2024	12	APB	FCHEE		13,56	9,08	1ère éclaircie Dispositif de recherche - Coopérative chêne sur 4 ha 48	
	sous-total			AP		9,08		
	44	APB	FCHE2	AP	7,59	7,59		
	10	APB	FCHE2	AP	14,78	14,78		
	49	APB	FCHE2	AP	15,28	15,28		
	sous-total					37,65		
	77	AGB	SCHE3	AM	17,66	17,66		
	sous-total					17,66		
	38	ABM	FCPS3	AM	4,99	4,99	Travailler au profit du chêne	
	59	ABM	FCPS3	AM	13,61	13,61	Maintenir le peuplement mélangé	
	sous-total					18,6		
	8B	IRR	CCHE4	JA	0,36	0,36		
	7B	IRR	CCHE4	JA	0,38	0,38		
	9B	IRR	SCHEI	JA	0,59	0,59		
	6B	IRR	SCHEI	JA	0,68	0,68		
	sous-total					2,01		
	TOTAL					85,00		
	2025	79	APB	FCHEE	AP	15,24	15,24	1ère éclaircie
		sous-total					15,24	
		43	APB	FCHE1	AP	8,81	8,81	
sous-total						8,81		
22		APB	CCHE2	AP	18,74	18,74		
sous-total						18,74		
47		AGB	SCHE3	AM	16,21	16,21		
sous-total						16,21		
76B		AGB	CCHE4	AG	2,37	2,37	Ilot de vieillissement	
sous-total					2,37			
TOTAL					61,37			
2026	26	APB	FCHEE	AP	14,84	14,84		
	sous-total					14,84		
	14	APB	FCHE1	AP	13,29	13,29		
	sous-total					13,29		
	73B	APB	TCHE2	AP	8,47	8,47		
	sous-total					8,47		
	40A	ABM	FP.S2	AM	1,17	1,17		
	78C	ABM	FP.S2	AM	1,64	1,64		
	sous-total					2,81		
	72A	ABM	FCHE3	AM	12,56	12,56		
	sous-total					12,56		
	74	AGB	FPSC3	AM	11,35	11,35	Travailler au profit du chêne	
	70	ABM	FPSC3	AM	11,51	11,51	Maintenir le peuplement mélangé	
	sous-total					22,86		

Année	Unité de gestion	Groupe	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations
2026	64	IRR	SCHEI	JA	11,67	11,67	
	50	IRR	SCHEI	JA	12,23	12,23	
	53	IRR	SCHEI	JA	13,19	13,19	
	sous-total					37,09	
	TOTAL					111,92	
2027	3B	APB	FCHEE	AP	5,54	5,54	1ère éclaircie
	sous-total					5,54	
	55	APB	FCHE2	AP	16,17	16,17	
	sous-total					16,17	
	18	APB	CCHE2	AP	11,56	11,56	
	sous-total					11,56	
	71	ABM	CCPS2	AP	11,5	11,5	Maintenir le peuplement mélangé. P.M à extraire
	sous-total					11,5	
	61B	ABM	FCHE3	AM	8,97	8,97	
	sous-total					8,97	
	46	AGB	SCHE4	AG	10,83	10,83	
	65	AGB	SCHE4	AG	11,34	11,34	P.S à extraire progressivement
	sous-total					22,17	
	5C	IRR	SCHEI	JA	1,95	1,95	
	62B	IRR	SCHE5	JA	2,03	2,03	
	69	IRR	SCHEI	JA	14,93	14,93	
	sous-total					18,91	
	75C	IRR	SCPS3	JA	11,62	11,62	
	sous-total					11,62	
	TOTAL					106,44	
2028	4A	APB	FCHEE	AP	4,89	4,89	1ère éclaircie
	3A	APB	FCHEE	AP	6,11	6,11	
	sous-total					11	
	19	APB	CCHE2	AP	10,15	10,15	
	sous-total					10,15	
	36	APB	FCPS2	AP	12,1	12,1	Travailler au profit du chêne
	sous-total					12,1	
	72B	APB	FP.M2	AM	2,78	2,78	
	39B	APB	FP.M2	AM	3,44	3,44	
	78B	APB	FP.M2	AM	6,16	6,16	
	sous-total					12,38	
	67	AGB	SCHE3	AM	15,87	15,87	
	24	AGB	SCHE3	AM	16,15	16,15	
	sous-total					32,02	
	34	ABM	SCPS3	AM	8,77	8,77	Travailler au profit du chêne
sous-total					8,77		
TOTAL					86,42		
2029	2	APB	FCHEE	AP	11,87	11,87	
	sous-total					11,87	
	37	APB	FCHE2	AP	16,82	16,82	
	sous-total					16,82	
	45	ABM	SCHE3	AM	11,97	11,97	
	sous-total					11,97	
	56	ABM	FPSC3	AM	10,1	10,1	Travailler au profit du chêne
	sous-total					10,1	
41A	ABM	FDOU3	AM	9,46	9,46		
42A	ABM	FDOU3	AM	15,52	15,52		

Année	Unité de gestion	Groupe	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations	
2029	sous-total					24,98		
	TOTAL					75,74		
2030	15	APB	FCHE5	AP	7,7	7,7	1ère éclaircie	
	sous-total					7,7		
	1	APB	FCHE1	AP	3,2	3,2		
	sous-total					3,2		
	39A	APB	CCHE2	AP	14,09	14,09		
	20	APB	CCHE2	AP	14,57	14,57		
	sous-total					28,66		
	48	AGB	SCHE3	AM	13,61	13,61		
	sous-total					13,61		
	78A	ABM	SCPS3	AM	10,47	10,47	Maintenir le peuplement mélangé	
	sous-total					10,47		
	57	ABM	FPSC3	AM	16,98	16,98	Travailler au profit du chêne	
	sous-total					16,98		
	13A	IRR	SCHEI	JA	2,1	2,1		
	16	IRR	SCHEI	JA	11,45	11,45		
	sous-total					13,55		
	TOTAL						94,17	
	2031	17	APB	FCHE5	AP	12,22	12,22	1ère éclaircie
		sous-total					12,22	
		11A	APB	FCHEE	AP	4,13	4,13	
25		APB	FCHEE	AP	13,73	13,73		
sous-total						17,86		
11B		APB	FCHE1	AP	10,04	10,04		
sous-total						10,04		
21		APB	CCHE2	AP	12,59	12,59		
42B		APB	CCHE2	AP	1,8	1,8		
4C		APB	CCHE2	AP	2,42	2,42		
41B		APB	CCHE2	AP	5,73	5,73		
80		APB	CCHE2	AP	9,32	9,32		
sous-total						31,86		
60B		ABM	FCPS2	AP	6,68	6,68	Travailler au profit du chêne. Extraire les P.M	
sous-total						6,68		
54A		APB	FAFPE	AP	3,79	3,79	1ère éclaircie	
sous-total						3,79		
75B		APB	FP.MS	AP	1,57	1,57	1ère éclaircie (75B inclut les 1ha25 régénérés en P.M en 2010)	
sous-total						1,57		
23		ABM	SCHE3	AM	9,01	9,01		
sous-total						9,01		
58		ABM	FCPS3	AM	8,35	8,35	Travailler au profit du chêne	
sous-total						8,35		
28C		AGB	SCHE5	AG	2,16	2,16	Ilot de vieillissement	
sous-total						2,16		
29B		AGB	CCHE7	AG	1,95	1,95	Ilot de vieillissement	
sous-total						1,95		
TOTAL						105,49		

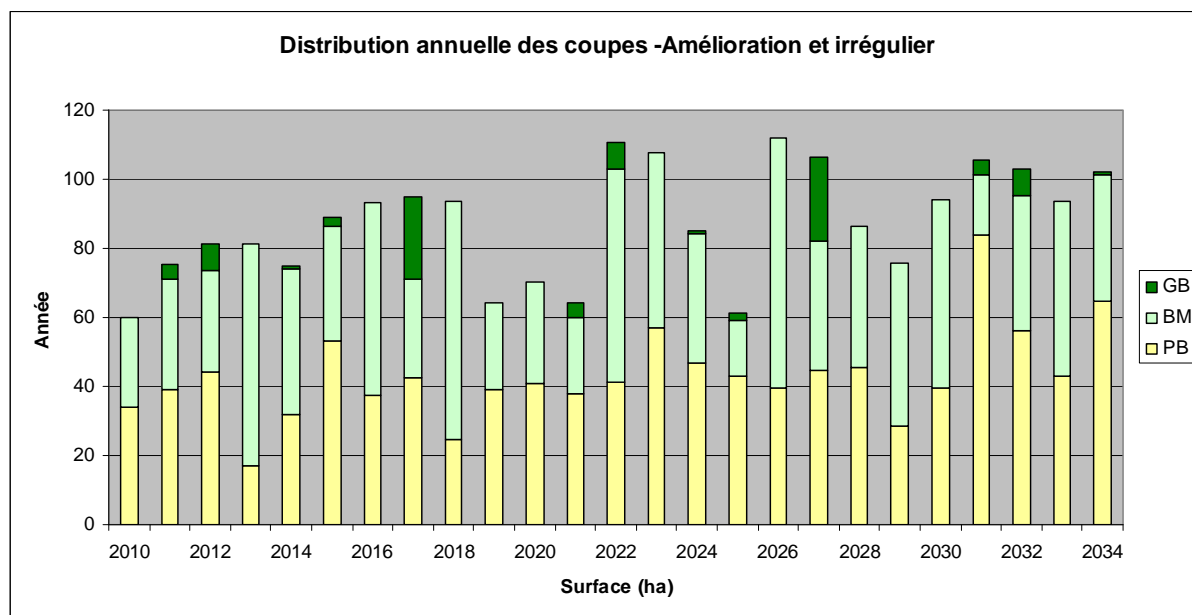
Année	Unité de gestion	Groupe	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations	
2032	12	APB	FCHEE	AP	13,56	9,08	Dispositif de recherche - Coopérative chêne sur 4 ha 48	
	sous-total					9,08		
	44	APB	FCHE2	AP	7,59	7,59		
	10	APB	FCHE2	AP	14,78	14,78		
	49	APB	FCHE2	AP	15,28	15,28		
	sous-total					37,65		
	40B	APB	FSAP2	AP	9,62	9,62		
	sous-total					9,62		
	38	ABM	FCPS3	AM	4,99	4,99	Travailler au profit du chêne	
	59	ABM	FCPS3	AM	13,61	13,61	Maintenir le peuplement mélangé	
	sous-total					18,6		
	35B	AGB	SCPS3	AM	7,43	7,43	Travailler au profit du chêne	
	52	AGB	SCPS3	AM	13,11	13,11	Travailler au profit du chêne	
	sous-total					20,54		
	81C	AGB	CCHE4	AG	7,62	7,62	Ilot de vieillissement	
	sous-total					7,62		
	TOTAL					103,11		
	2033	79	APB	FCHEE	AP	15,24	15,24	
		sous-total					15,24	
		43	APB	FCHE1	AP	8,81	8,81	
sous-total						8,81		
22		APB	CCHE2	AP	18,74	18,74		
sous-total						18,74		
77		AGB	SCHE3	AM	17,66	17,66		
sous-total						17,66		
66		IRR	SCHEI	JA	8,79	8,79		
51		IRR	SCHEI	JA	10,76	10,76		
54B	IRR	SCHEI	JA	13,82	13,82			
sous-total					33,37			
TOTAL					93,82			
2034	4B	APB	FCHE5	AP	3,22	3,22	1ère éclaircie	
	63	APB	FCHE5	AP	10,75	10,75	1ère éclaircie	
	29A	APB	FCHE5	AP	11,11	11,11	1ère éclaircie	
	sous-total					25,08		
	26	APB	FCHEE	AP	14,84	14,84		
	sous-total					14,84		
	14	APB	FCHE1	AP	13,29	13,29		
	sous-total					13,29		
	73B	APB	TCHE2	AP	8,47	8,47		
	sous-total					8,47		
	72A	ABM	FCHE3	AM	12,56	12,56		
	sous-total					12,56		
	40A	ABM	FP.S2	AM	1,17	1,17		
	78C	ABM	FP.S2	AM	1,64	1,64		
	sous-total					2,81		
	74	AGB	FPSC3	AM	11,35	11,35	Travailler au profit du chêne	
	70	ABM	FPSC3	AM	11,51	11,51	Maintenir le peuplement mélangé	
sous-total					22,86			
8B	IRR	CCHE4	JA	0,36	0,36			

Année	Unité de gestion	Groupe	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations
2034	7B	IRR	CCHE4	JA	0,38	0,38	
	9B	IRR	SCHEI	JA	0,59	0,59	
	6B	IRR	SCHEI	JA	0,68	0,68	
	sous-total					2,01	
	TOTAL					101,92	
Total surface parcourue						2218.23	Soit 89 ha/an en moyenne

L'état d'assiette des coupes d'amélioration et jardinatoires, ainsi établi, fournira annuellement en surface les différents catégories de produits récapitulés ci-après:

	FCHE S	FCHE E	FCHE 1	FCHE 2	CCHE 2	FCPS 2	CCPS 2	TCHE 2	FP.S2	FP.M S	FP.M2	FSAP 2	FAPP E	FCHE 3	FCPS 3	SCHE 3	SCHE 1	SCPS 3	FPSC 3	FDOU 3	CCHE 4	CCHE 7	SCHE 4	SCHE 5	Total
2010	0	0	13.29	0	9.32	0	0	8.47	2.81	0	0	0	0	12.56	0	0	13.55	0	0	0	0	0	0	0	60.00
2011	0	0	0	16.17	11.56	0	11.5	0	0	0	0	0	0	0	0	32.02	0	0	0	0	0	1.95	0	2.16	75.36
2012	0	0	0	0	10.15	12.1	0	0	0	0	12.38	9.62	0	0	0	0	8.79	20.54	0	0	7.62	0	0	0	81.2
2013		0	0	16.82	9.32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29.63	24.58	0	10.1	0	0	0	0	0	81.13
2014	0	0	3.2	0	28.66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13.61	1.27	10.47	16.98	0	0.74	0	0	0	74.93
2015	0	13.73	10.04	0	22.54	6.68	0	0	0	0	0	0	0	0	8.35	25.22	0	0	0	0	2.37	0	0	0	88.93
2016	0	0	0	37.65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18.6	0	37.09	0	0	0	0	0	0	0	93.34
2017	0	14.84	8.81	0	18.74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16.88	11.62	0	0	0	0	22.17	2.03	95.09
2018	0	0	13.29	0	0	0	0	8.47	2.81	0	0	0	0	12.56	0	0	0	8.77	22.86	24.98	0	0	0	0	93.74
2019	0	0	0	16.17	11.56	0	11.5	0	0	0	0	0	0	8.97	0	16.15	0	0	0	0	0	0	0	0	64.35
2020	0	6.11	0	0	10.15	12.1	0	0	0	0	12.38	0	0	0	0	15.87	13.55	0	0	0	0	0	0	0	70.16
2021	0	11.87	0	16.82	9.32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11.97	0	0	10.1	0	0	1.95	0	2.16	64.19
2022	0	0	3.2	0	28.66	0	0	0	0	0	0	9.62	0	0	0	13.61	0	31.01	16.98	0	7.62	0	0	0	110.7
2023	0	17.86	10.04	0	22.54	6.68	0	0	0	0	0	0	0	0	8.35	9.01	33.37	0	0	0	0	0	0	0	107.85
2024	0	9.08	0	37.65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18.6	17.66	1.27	0	0	0	0.74	0	0	0	85
2025	0	15.24	8.81	0	18.74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16.21	0	0	0	0	2.37	0	0	0	61.37
2026	0	14.84	13.29	0	0	0	0	8.47	2.81	0	0	0	0	12.56	0	0	37.09	0	22.86	0	0	0	0	0	111.92
2027	0	5.54	0	16.17	11.56	0	11.5	0	0	0	0	0	0	8.97	0	0	16.88	11.62	0	0	0	0	22.17	2.03	106.44
2028	0	11	0	0	10.15	12.1	0	0	0	0	12.38	0	0	0	0	32.02	0	8.77	0	0	0	0	0	0	86.42
2029	0	11.87	0	16.82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11.97	0	0	10.1	24.98	0	0	0	0	75.74
2030	7.7	0	3.2	0	28.66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13.61	13.55	10.47	16.98	0	0	0	0	0	94.17
2031	12.22	17.86	10.04	0	31.86	6.68	0	0	0	1.57	0	0	3.79	0	8.35	9.01	0	0	0	0	0	1.95	0	2.16	105.49
2032	0	9.08	0	37.65	0	0	0	0	0	0	0	9.62	0	0	18.6	0	0	20.54	0	0	7.62	0	0	0	103.11
2033	0	15.24	8.81	0	18.74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17.66	33.37	0	0	0	0	0	0	0	93.82
2034	25.08	14.84	13.29	0	0	0	0	8.47	2.81	0	0	0	0	12.56	0	0	1.27	0	22.86	0	0.74	0	0	0	101.92

En estimant que les coupes jardinatoires fourniront globalement des bois moyens.
On obtient le diagramme suivant :



- PB = réunion des coupes de type FCHE5, FCHEE, FCHE1, FCHE2, CCHE2, FCPS2, CCPS2, TCHE2, FP.S2, FP.MS, FP.M2, FSAP2 et FAFPE.

- BM = réunion des coupes de type FCHE3, FCPS3, SCHE3, SCPS3, FPSC3, FDOU3 et SCHEI.

- GB = réunion des coupes de type CCHE4, CCHE7, SCHE4 et SCHE5.

5.2.2 - Opérations sylvicoles : travaux

Groupe de régénération

- Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles utilisés (ITTS) (cf paragraphe 5.2.1 du présent aménagement).

Eu égard aux conditions stationnelles de la forêt et en référence à la note territoriale n° 8300-09-DIA-SAM-002 du 22/09/2009, intitulée «Mise à jour 2009 de la base de données de suivi des jeunes futaie régulières », il a été utilisé, pour déterminer le coût des régénérations, les ITTS de régénération suivants :

- 1CHX2 et 1CHX4 pour la régénération naturelle de chêne.
- 1P.M1 pour la régénération naturelle de pin maritime
- 1P.S1 pour la régénération naturelle de pin sylvestre
- 3P.M2 pour la plantation de pin maritime

Application des ITTS

Nous avons convenu que les ITTS de références étaient à prendre en compte en totalité ou en partie selon les règles suivantes :

Régénération	1CHX2 et 1CHX4	1P.M1, 1P.S1 et 3P.M2
entamée à terminer	25 %	50%
à débiter durant la 1 ^{ère} période 2006 à 2010	100 %	100 %
à débiter durant la 2 ^{ème} période 2011 à 2015	100 %	100 %
à débiter durant la 3 ^{ème} période 2016 à 2020	75 %	100 %
à débiter durant la 4 ^{ème} période 2021 à 2025	50 %	100 %
à débiter durant la 5 ^{ème} période 2021 à 2025	25%	50%

soit :

Régénération	ITTS	Coût en € (valeurs 2010)			
		100%	75%	50%	25%
Régénération naturelle de chêne (Chênaie acidiphile sèche)	1CHX2	3200	2400	1600	800
Régénération naturelle de chêne (Chênaie charmaie)	1CHX4	3550	2660	1775	890
Régénération naturelle de pin maritime de plaine	1P.M1	1800		900	
Régénération naturelle de pin sylvestre	1P.S1	1350		675	
Plantation de pin maritime de plaine	3P.M2	2000		1000	

Situation parcellaire						
Parcelle /UG	Surface par ITTS		% par rapport à l' ITTS			
	Code	Surface (ha)	100	75	50	25
			Surface (ha)			
8A	1CHX2	11.85	11.85			
68	1CHX2	15.50	15.50			
76A	1CHX2	15.45		15.45		
7A	1CHX2	11.77			11.77	
Sous-total		54.57	27.35	15.45	11.77	
5A	1CHX4	0.60				0.60
6A	1CHX4	9.98				9.98
9A	1CHX4	13.10				13.10
28A	1CHX4	6.23				6.23
75A	1CHX4	5.03				5.03
81A	1CHX4	6.17				6.17
31	1CHX4	14.99	14.99			
30	1CHX4	15.12		15.12		
27	1CHX4	12.80			12.80	
5B	1CHX4	9.84				9.84
Sous-total		93.86	14.99	15.12	12.8	50.95
75B	1P.M1	1.25			1.25	
60A	1P.M1	5.03	5.03			
61A	1P.M1	3.67	3.67			
Sous-total		9.95	8.7	0	1.25	0
73A	1P.S1	6.67			6.67	
Sous-total		6.67			6.67	
33	3P.M2	8.63	8.63			
35A	3P.M2	10.15	10.15			
Sous-total		18.78	18.78			
TOTAL		183.83	69.82	30.57	32.49	50.95

Coût des régénérations

1CHX2	(27.35 ha x 3200) + (15.45 ha x 2400) + (11.77 ha x 1600)	143432
1CHX4	(14.99 ha x 3550) + (15.12 ha x 2660) + (12.80 ha x 1775) + (50.95 ha x 890)	161499
1P.M1	(8.70 ha x 1800) + (1.25 ha x 900)	16785
1P.S1	(6.67 ha x 675)	4502
3P.M2	(18.78 x 2000)	37560
TOTAL		363778

soit un coût annuel estimé à 14550 €

En ce qui concerne les jeunes peuplements feuillus issus des parcelles en cours de régénération (queue de régénération), des travaux de façonnage seront à réaliser avant le terme de l'aménagement. On estime l'âge moyen de la réalisation de ces travaux à 23 ans en forêt de Montrichard.

Programmation indicative des travaux de façonnage à réaliser

Parcelle / UG	Code peuplement (en 2009)	Année	Surface (ha)
28A	SCHER	2028	6,23
5A	SCHER	2030	0,6
81A	SCHER	2030	6,17
6A	SCHER	2031	9,98
9A	SCHER	2032	13,1
75A	SCHER	2032	5,03

Les coûts de ces travaux de façonnage sont compris dans les travaux de régénération précités.

Cette programmation est purement indicative. Il appartiendra au gestionnaire de l'adapter en fonction de l'évolution des peuplements.

Groupe d'amélioration

Les unités de gestion qui appartiennent au groupe d'amélioration et qui sont concernées par des travaux sylvicoles sont récapitulées en annexe n° 10 .

Cet état provient de la base de données territoriale jeunes peuplements (JP), mise à jour fin 2007.

- Itinéraires Technique de Travaux Sylvicoles utilisés (Cf. note territoriale n° 8300-09-DIA-SAM-002 du 22/09/2009, intitulée « Mise à jour 2009 de la base de données de suivi des jeunes futaies régulières »).

En ce qui concerne les jeunes peuplements inférieurs à 3 m de hauteur, issus de la régénération de l'aménagement précédent, il a été utilisé pour la détermination du coût des travaux d'amélioration les ITTS de régénération, à savoir : 1CHX4 et 1P.M1.

Pour les peuplements de plus de 3 m de hauteur, il a été appliqué les ITTS d'amélioration, à savoir :

- 5CHX1 pour l'amélioration de la futaie de chêne
- 5CHR1 pour l'amélioration de la futaie de chêne rouge d'Amérique.

- Application des ITTS

Le coût de l'ITTS à appliquer est à moduler en fonction de la classe à laquelle appartient chacun des peuplements.

Il a été convenu de retenir pour cet aménagement les coûts suivants (en € - valeurs 2010)

ITTS de régénération		CI1	CI2	CI3	
	1CHX4		3550	2300	
	1P.M1	1800			
ITTS d'amélioration		cl4	cl5	cl6	cl7
	5CHX1	1330	650	250	150
	5CHR1	630			

Coût des améliorations

Parcelles/UG	Code peuplement	ITTS	Surface (ha)	Coût de l'ITTS (€)	Coût total (€)
28B, 32, 62A, 81B	FCHE5	1CHX4 cl2	28.59	3550	101495
4B, 15, 17, 29A, 63	FCHE5	1CHX4 cl3	45	2300	103500
75B	FP.MS	1P.M1 cl1	1.57	1800	2826
3B, 4A, 12, 79	FCHEE	5CHX1 cl4	22.02	1330	29287
2, 3A, 11A, 12, 25, 26, 79	FCHEE	5CHX1 cl5	63.41	650	41217
1, 11B, 14p	FCHE1	5CHX1 cl6	22.37	250	5593
4C, 10, 14p, 18, 19, 20, 21, 22, 37, 39A, 41B, 43, 44, 49	FCHE1, FCHE2, et CCHE2	5CHX1 cl7	157.29	150	23594
54A	FAFPE	5CHR1 cl4	3.79	630	2388
				TOTAL	309900

soit un coût annuel estimé à 12400 €.

En référence à la directive territoriale qui met en application les 2 notes de service nationales (NDS-09-296 et NDS-09-297 du 10.06.2009) relatives à la protection des sols, le cloisonnement d'exploitation est à mettre en place dans les parcelles qui n'en sont pas encore dotées.

Ces travaux concernent :

Parcelle/UG	Code peuplement	Surface à cloisonner	Prix unitaire /ha (€)	Coût total (€)
14	FCHE1	13.29	45	
72A	FCHE3	12.56		
35B,52,78A	SCPS3	31.01		
40B	FSAP2	9.62		
23,24,45,47,48,67,77	SCHE3	100.48		
46,65	SCHE4	22.17		
TOTAL		189.13		8511

soit un coût annuel estimé à 350 €.

Le montant annuel, estimé, des travaux d'amélioration s'élève donc à : 12750 €

En ce qui concerne les jeunes peuplements feuillus (FCHES et FCHEE) non encore façonnés, la programmation des travaux de façonnage à venir est la suivante :

Programmation indicative des travaux de façonnage à réaliser

Parcelle / UG	Code peuplement (en 2009)	Année	Surface (ha)
12p	FCHEE	2013	4,08
79	FCHEE	2013	15,24
3B	FCHEE	2015	5,54
4A	FCHEE	2016	4,89
15	FCHES	2018	7,7
17	FCHES	2019	12,22
4B	FCHES	2022	3,22
29A	FCHES	2022	11,11
63	FCHES	2022	10,75
32	FCHES	2025	11,35
28B	FCHES	2028	5,36
62A	FCHES	2028	8,37
81B	FCHES	2030	3,51

Les coûts de ces travaux de façonnage sont compris dans les travaux d'amélioration précités.

Cette programmation est purement indicative. Il appartiendra au gestionnaire de l'adapter en fonction de l'évolution des peuplements.

Remarque : nous avons utilisé cette programmation pour déterminer l'année du 1^{er} passage en coupe d'amélioration, soit 12 ans après le façonnage (sachant qu'en forêt de Montrichard, il n'est réalisé généralement qu'un seul façonnage).

Groupe irrégulier

-Travaux de dégagement, nettoyage, dépressage
(cf guide des sylvicultures de la Chênaie atlantique)

Il est indispensable de s'assurer à mi-rotation, que l'évolution de la régénération et des perches est favorable et de réaliser les travaux éventuellement nécessaires :

- dégager les semis menacés dans les trouées d'exploitation
- aider à l'émergence des perches de qualité (nettoisement, dépressage, élagage, taille de formation)

Année indicative de passage en travaux	Parcelles/UG	Surface (ha)
2015	13A	2.1
	16	11.45
<i>Sous-total</i>		13.55
2017	66	8.79
<i>Sous-total</i>		8.79
2018	51	10.76
	54B	13.82
<i>Sous-total</i>		24.58
2019	6B	0.68
Année indicative de passage en travaux	Parcelles/UG	Surface (ha)
	7B	0.38
	8B	0.36
	9B	0.59

<i>Sous-total</i>		2.01
2021	50	12.23
	53	13.19
	64	11.67
<i>Sous-total</i>		37.09
2022	5C	1.95
	62B	2.03
	69	14.93
	75C	11.62
<i>Sous-total</i>		30.53
2025	13A	2.1
	16	11.45
<i>Sous-total</i>		13.55
2028	51	10.76
	54B	13.82
	66	8.79
<i>Sous-total</i>		33.37
2029	6B	0.68
	7B	0.38
	8B	0.36
	9B	0.59
<i>Sous-total</i>		2.01
2031	50	12.23
	53	13.19
	64	11.67
<i>Sous-total</i>		37.09
2032	5C	1.95
	62B	2.03
	69	14.93
	75C	11.62
<i>Sous-total</i>		30.53
TOTAL		233.10

On estime le coût de ces travaux à 520 € /ha (2 jours d'ouvrier/ha), soit un coût total de réalisation de :

520 € x 233.10 ha = 121212 €, soit un coût annuel de 4850 €.

En référence à la directive territoriale qui met en application les 2 notes de service nationales (NDS-09-296 et NDS-09-297 du 10.06.2009) relatives à la protection des sols, le cloisonnement d'exploitation est à mettre en place dans les parcelles qui n'en sont pas encore dotées.

Ces travaux concernent :

Parcelle/UG	Code peuplement	Surface à cloisonner	Prix unitaire /ha (€)	Coût total (€)
5C,16,51,53,54B,64,66 et 69	SCHEI	86.56	45	
TOTAL		86.56		3895

soit un coût annuel estimé à 160 €.

Le montant annuel, estimé, des travaux à réaliser dans le groupe irrégulier s'élève donc à : 5010 €

5.2.3 - Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

La prise en compte des observations naturalistes liées au contrat vert de 1996 et le respect des recommandations émises par les fiches biodiversité de la Région Centre (en cours

d'actualisation) permettent la préservation de l'avifaune et la sauvegarde de l'équilibre biologique.

La création d'un îlot de sénescence de 3ha 32 en parcelle 13 et la conservation de 14 ha10 de vieux peuplements en îlot de vieillissement (parcelles 28,29 76 et 81) contribuent activement à la préservation des espèces.

L'ensemble de la forêt domaniale de Montrichard étant classé en ZNIEFF, il faut être vigilant au respect de la biodiversité sur l'ensemble du massif.

En ce qui concerne la gestion des mares, présentes en forêt domaniale de Montrichard, on s'en réfère à l'étude menée en 2009 par notre correspondant du Réseau Herpétofaune de L'ONF (PAGE Gilbert). Les travaux à réaliser sont les suivants:

Localisation de la mare	Types de travaux	Période d'intervention	Observations	Coût (€)
Travaux urgents				
Parcelle 71	Curage de la mare	2010/2012	Présence en particulier du Triton crêté	150
Parcelle 29	Colmatage à l'argile du fond de la mare	2010/2012	idem	1000
Parcelle 74	Curage de la mare et éclaircie des ligneux pour permettre un apport de lumière plus important	2011/2013	idem	300
Parcelle 62	Arasement de la végétation sur 15m en périphérie de la mare	2011/2013	Présence en particulier du Crapaud calamite	300
Travaux courants (à réaliser selon les besoins)				
Forêt	Curage et mise en lumière des mares	2010/2034	25 mares	7500
TOTAL				9250

Soit un coût annuel estimé à : 370 €

5.2.4 - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Chasse

On ne constate pas de dégâts sylvicoles, en forêt domaniale de Montrichard, liés à la présence des grands animaux .

Il appartient néanmoins aux gestionnaires d'être vigilants, quant à l'évolution des populations. Les régénérations doivent pouvoir continuer d'être conduites sans engrillagement.

Equipements cynégétiques

Les prairies à gibier qui occupent les emprises EDF et GDF sont à refaire. La dernière réfection date de 1996.

les travaux à réaliser sont les suivants:

- passage du rotavator
- fourniture de graines (graminées et légumineuses)
- semis-roulage
- épandage d'engrais

le coût estimé de ces travaux est de: 600 euros/ha x 4.24 ha = 2544 €

Soit un coût annuel estimé de : 100 €

5.2.5 - Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale

Néant.

5.2.6 - Dispositions en faveur de l'accueil du public

Les équipements sont suffisants en nombre. Il méritent néanmoins d'être complétés par l'installation de 3 panneaux d'information présentant chacun un plan de la forêt.

Ces panneaux nouveaux sont à installer :

- en bordure de la D28, à l'angle des parcelles 76/77/81
- au Rond du roi, à l'angle des parcelles 23/24/25
- en bordure de la D764, à l'angle des parcelles 39/58

L'état très moyen des mobiliers nécessite de prévoir, le remplacement de la quasi-totalité des équipements, durant l'aménagement.

Il est indispensable pour des raisons qui tiennent à la sécurité du public d'enlever ou élaguer les arbres dangereux situés en bordure des différents circuits (pédestre, équestre, VTT).

La propreté des aires touristiques est un élément fondamental, à l'accueil du public. Le ramassage des ordures sauvages est indispensable pour garder la forêt accueillante.

Les travaux à réaliser sont ainsi récapitulés:

Type de travaux	Quantité	périodicité	Coût unitaire (€)	Coût total (€)
Investissement				
Mobilier en bois selon charte graphique ONF				
Mise en place de panneau d'information avec plan de la forêt	3u	Durée de l'aménagement (entre 2010 et 2034)	2500	7500
Entretien				
Mobilier en bois selon charte graphique ONF				
Remplacement de barrières	35u	Durée de l'aménagement (entre 2010 et 2034)	600	21000
Remplacement de la signalisation "BO" au niveau de chaque barrière	35u	Durée de l'aménagement (entre 2010 et 2034)	400	14000
Remplacement de bancs	20u	Durée de l'aménagement (entre 2010 et 2034)	680	13600
Remplacement de tables de pique-nique	10u	Durée de l'aménagement (entre 2010 et 2034)	1100	11000
Remplacement divers de signalétique (bornes, balises...)		Chaque année	380	9500
Entretien du mobilier (grattage, lasure...)		Chaque année	400	10000

Type de travaux	Quantité	périodicité	Coût unitaire (€)	Coût total (€)
Sécurité				
Elagage d'arbres en bordure des différents sentiers (pédestres, équestres, VTT)		Chaque année	500	12500
Fauchage des sentiers pédestre (ONF et PDIPR)		Chaque année	1200	30000
Propreté				
Ramassage des ordures		Chaque année	2500	62500
			TOTAL	191600

Soit un coût annuel estimé de : 7660 €

Depuis 1994, les collectivités territoriales ont été régulièrement sollicitées pour participer financièrement à la réalisation de ces travaux .

La seule aide financière extérieure existante actuellement est celle du Conseil général du Loir et Cher. Elle est de l'ordre de 3450 € par an.

Cette subvention permet d'assurer:

- le ramassage des ordures sauvages (2500 €)
- le fauchage des sentiers pédestres du PDIPR (950 €)

Les moyens financiers actuels ne sont pas suffisants.

Sans une aide financière extérieure plus conséquente , l'ONF sera contraint de réduire dans un souci sécuritaire les équipements existants. Il est impératif que les équipements proposés au public soient de qualité.

5.2.7 - Dispositions en faveur des paysages

Le choix de gérer une partie de la forêt en futaie irrégulière (11% de la surface boisée) réduit l'impact paysager lié aux exploitations.

En ce qui concerne les coupes de régénérations, qui affectent le paysage, nous avons prévu l'étalement de l'ouverture de ces coupes tout au long de la durée de l'aménagement.

La zone la plus perturbée sur le plan paysager se situe au nord de la forêt, entre les parcelles 5 et 9. Bien qu'il s'agisse d'une partie de la forêt à sensibilité paysagère faible, nous avons décidé, pour préserver un environnement forestier en bordure des sentiers existants et réduire l'effet des coupes de régénération de :

- garder une bande de vieux peuplements, au nord des parcelles 6 à 9
- conserver 2ha de peuplements, en parcelle 5, à traiter en futaie irrégulière.

Dans la zone sud, à forte sensibilité paysagère, comprise entre les Allées d'Aigremont et de l'Etang neuf , nous avons choisi pour réduire l'effet des coupes de régénération de :

- sursoir à la régénération de 10ha de vieux peuplements (parcelles 76 et 81) en les classant en îlot de vieillissement
- conserver 14 ha de vieux peuplements (parcelles 62 et 75), à traiter en futaie irrégulière.

5.2.8 - Protection des sites d'intérêt culturel

Le seul site qui réclame des travaux est celui de la faille karstique (parcelle 22).

La sécurité du public nécessite qu'une clôture de protection soit installée en périphérie de ce site.

Le coût estimé de ces travaux est de : 500 euros

Soit un coût annuel estimé de : 20 €

5.2.9 - Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

(cf paragraphe 1.7 du présent aménagement)

5.2.10 - Mesures générales concernant la défense contre les incendies

La forêt domaniale de Montrichard n'est pas sensible aux incendies.

Elle ne réclame pas de mesures spécifiques.

5.2.11 - Mesures générales d'ordre sanitaire

Néant.

5.2.12 - Programme d'observations et de recherches

Le dispositif de recherche mis en place sur la parcelle 12 devra être poursuivi à long terme.

5.2.13 - Actions de communications

Dans le cadre de notre démarche qualité, cet aménagement sera présenté, lors d'une table ronde, aux collectivités qui ont une partie de la forêt située sur leur territoire, aux collectivités limitrophes ainsi qu'aux organismes et associations d'usagers de la forêt.

Cette rencontre sera animée conjointement par l'aménagiste et les personnels gestionnaires, afin de répondre aux différentes préoccupations des élus.

5.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Voirie

*Entretien

- les routes revêtues (0.250km) et les routes empierrées (16.200km).

Les travaux à réaliser sont les suivants:

Nom de la route	Type de travaux	Quantité (km)	Nombre de passages durant l'aménagement	Coût unitaire (€)	Coût total(€)
Toutes	Entretien de la chaussée	16.45	10	700	115150
Toutes	Fauchage des accotements	16.45	25	40	16450
				Total	131600

- les routes en terrain naturel (17.690km)

Fauchage annuel = 17.69 km x 25 années x 55 €/km = 24320 €

L'ensemble des travaux d'entretien est à la charge exclusive de l'ONF.

Soit, un coût total des travaux d'entretien de : 155920 €

Soit, un coût annuel des travaux d'entretien de voirie estimé à : 6250 €

*Investissement

Les travaux d'investissement que réclame la forêt sont les suivants:

Type de travaux	Quantité	Situation	Coût unitaire (€)	Coût total(€)
Réfection généralisée	1.6 km	Allée de la Fosse Sèche	55000	88000
Réfection généralisée	1.0 km	Allée de la Haute Borne	55000	55000
Création de place de dépôt de bois	1 unité	Allée du Mal en Corné (ligne de parcelle 72/78)	8750	8750
Création de passage busé de 5ml, avec têtes de buses	10 unités	Fossés bordiers des parcelles	950	9500
Total				161250

Soit, un coût annuel des travaux d'investissement de voirie estimé à : 6450 €

Assainissement

Parcelles en régénération

La création de fossés ou le curage des fossés existants sera poursuivie lors de la mise en régénération des parcelles.

Les coût de ces travaux a été pris en compte lors de l'estimation des travaux de régénération.

Autres parcelles

Le réseau de fossé à l'intérieur des parcelles est suffisant et en bon état. Il ne nécessite pas de travaux.

Maintenance

L'entretien du parcellaire (plaque de parcelle) et l'entretien du périmètre devront être assurés au cours de la période d'aménagement.

Le coût annuel de ces travaux est estimé à : 700 €.

5.4 - AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

Néant.

Cet aménagement a été élaboré avec le concours des personnes suivantes :

Pour la direction territoriale Centre-Ouest

- M Pascal JARRET, Responsable aménagement
- Melle Dominique REIGNIER, Chargée de gestion foncière

Pour l'agence interdépartementale de Blois

- M Jean-Michel SOUBIEUX, Directeur d'Agence
- M Dominique ROBERT, Responsable du service forêt
- Mme Brigitte VOINSON, Assistante mobilisation des bois
- Mme Claudette ANDUJAR, Assistante généraliste
- Mme SLOBODA Geneviève, Assistante comptable

Pour l'unité territoriale du Blaisois

- M. Philippe GUETTARD, Responsable de l'unité territoriale
- M. Pierre TETU, Agent patrimonial

Pour le service aménagement ligérien

- M. Michel THOBY, Responsable aménagement

Responsables SIG :

- M Joël GUITTON,
- M Dany TAUVY

Dactylographie et mise en page :

- M Dany TAUVY
- Mme Isabelle GAUTIER

Etudié et rédigé

A Tours, le.....
Par M. Dany TAUVY
Chef Technicien Forestier

Vérifié et présenté

A Tours, le.....
Par M. Michel THOBY
Ingénieur divisionnaire de
l'Agriculture et de
l'Environnement
Chef de projet aménagement
Secteur Ligérien
Responsable du service
aménagement
Secteur Ligérien

Validé, à Boigny sur Bionne, le

Par M. Jean-Michel SOUBIEUX
Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture
l'Agriculture et de l'Environnement

Directeur de l'agence Centre Val de Loire

Contrôlé à Boigny sur Bionne, le 30/01/2010

Par M. Pascal JARRET
Ingénieur divisionnaire de
l'Agriculture et de l'Environnement

Responsable Aménagement
Pour la Direction Territoriale
Centre-Ouest-Auvergne-Limousin